



SciencesPo

LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE
D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

LIEPP Working Paper

Mars 2019, n°84

Handicaps et inégalités professionnelles en France: des disparités qui se creusent au fil des parcours de vie

Célia BOUCHET

Sciences Po, Observatoire sociologique du changement et LIEPP

celia.bouchet@sciencespo.fr

www.sciencespo.fr/liepp

© 2019 by the author. All rights reserved.

Comment citer cette publication :

Célia BOUCHET, **Handicaps et inégalités professionnelles en France : des disparités qui se creusent au fil des parcours de vie**, *Sciences Po LIEPP Working Paper* n°84, 2019-03-11.

Handicaps et inégalités professionnelles en France : des disparités qui se creusent au fil des parcours de vie

Résumé

De nombreuses recherches ont montré l'existence de désavantages en emploi pour les personnes handicapées par rapport aux personnes sans handicap. En revanche, la façon dont ces disparités se déclinent au sein de la population handicapée a peu été explorée. Cette recherche exploite la vague 2011 de l'Enquête Emploi en Continu et son module ad-hoc Insertion professionnelle des personnes handicapées pour quantifier les inégalités (pré)professionnelles rencontrées par des personnes ayant grandi avec des handicaps, en distinguant les situations des personnes selon la nature de leurs limitations (motrices, visuelles, auditives, cognitives, multiples) et de leurs problèmes de santé (maladies chroniques, troubles psychiques). Le déploiement des inégalités au fil du cycle de vie est appréhendé par l'examen d'indicateurs successifs : niveau d'études, inactivité, forme d'inoccupation, niveau professionnel, niveau de revenus du travail. Des régressions logistiques dégagent des effets-propres des types de handicap, avant et après introduction de différentes variables de contrôle (déterminants socio-démographiques, expérience scolaire, accomplissements antérieurs dans le parcours). Des parcours contrastés se dessinent, avec, à un extrême, la survenue précoce de forts désavantages pour les personnes avec des limitations cognitives, à l'autre extrême, une nette amplification des écarts après l'entrée sur le marché du travail pour les personnes avec des limitations visuelles ou motrices, et entre ces deux pôles, des profils intermédiaires pour les personnes avec des limitations physiques multiples, des troubles psychiques ou des maladies chroniques. Le niveau absolu de désavantage est plus faible pour les personnes avec des limitations auditives ou avec des limitations de degré modéré. Plusieurs pistes sont avancées pour interpréter ces variations ; certaines hypothèses sont spécifiques aux sous-populations handicapées, d'autres identifient des ressorts inégalitaires communs.

Mots-clés : handicaps ; emploi ; parcours ; inégalités ; méthode quantitative

Abstract

Numerous studies have shown that disabled people are disadvantaged in employment compared to their non-disabled peers. By contrast, little has been done to explore variations within the disabled population. This research makes use of the 2011 wave of the French Employment Survey ("Enquête Emploi en Continu") and its ad-hoc module to quantify the (pre)professional inequalities encountered by people who have grown up with disabilities, distinguishing people's situations depending on the nature of their limitations (motor, visual, auditory, cognitive, multiple) or their health problems (chronic diseases, psychological disorders). The deployment of inequalities over the life course is assessed by examining successive indicators: education, non-participation to the labor force, type of non-employment, occupational level, labor income. Logistical regressions highlight specific effects of types of disabilities, before and after controlling for a number of other variables (socio-demographic determinants, school experience, previous achievements). Distinct patterns emerge, with, at one extreme, a early onset of strong disadvantages for people with cognitive limitations, at the other one, a sharp increase in inequalities after entering the labor market for people with visual or mobility limitations, and between both, intermediate profiles for people with multiple physical limitations, with psychological disorders or with chronic diseases. The absolute level of disadvantage is lower for people with hearing limitations or with a moderate degree of limitations. Possible explanations of these variations are discussed ; some hypothesis are specific to disabled sub-populations, others identify common grounds of inequalities.

Keywords: disabilities ; employment ; life-course ; inequalities ; quantitative methods

Depuis quelques années, la statistique publique française a documenté, à un niveau agrégé, des désavantages en matière d'emploi pour les Français-es handicapé-e-s comparativement aux Français-es sans handicap.¹ D'après l'enquête Emploi en continu (EEC), en 2013, le taux d'emploi de la population handicapée en âge de travailler est ainsi de 46 %, soit les deux tiers de celui de l'ensemble de la population (65 %) ; les personnes handicapées connaissent également un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale presque de moitié (14 % versus 10 %). Par ailleurs, celles d'entre elles qui occupent un emploi sont sous-représentées dans les postes qualifiés ; seules 10 % sont cadres, contre 17 % pour l'ensemble des 15-64 ans (Barhoumi & Chabanon, 2015).

Cette relégation des personnes handicapées sur le marché du travail peut se comprendre comme la cristallisation de dynamiques plurielles : d'un côté, une plus forte exposition des membres des classes populaires à des problèmes de santé possiblement handicapants, et d'un autre, des difficultés pour les personnes concernées par un handicap à obtenir et à sécuriser un emploi (Jenkins, 1991; Mormiche & Boissonnat, 2003). En termes économétriques, ces deux effets sont qualifiés respectivement de « *causes sociales [des problèmes de santé]* » (« *social causation* ») et de « *sélection [des individus] sur critère de santé* » (« *health selection* ») (Ki, 2009). Empiriquement, ces deux types d'effets expliquent chacun une part importante des inégalités socio-économiques que connaissent les personnes avec des problèmes de santé lors de leur transition de l'enfance à l'âge adulte, comme en dénote un travail récent sur 10 pays européens (Hoffmann et al., 2018).

Les analyses en termes de *health selection* adoptent alternativement des explications de type « *naturaliste* » (les individus sont sélectionnés sur des critères biologiques, selon un processus « *naturel* ») et de type « *social* » (la sélection des individus sur critères de santé implique des mécanismes sociaux) (Ki, 2009). En nous plaçant dans cette seconde perspective, nous gagnerons à distinguer deux formes de sélection : les problématiques d'insertion professionnelles des enfants ayant grandi avec un handicap, et les difficultés de maintien en emploi d'adultes devenu-e-s handicapé-e-s durant leur vie active. Comparant les deux populations, un communiqué DARES remarque que, parmi les ayants droit à l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), les personnes handicapées depuis la naissance, l'enfance ou l'adolescence sont deux fois plus inactives que la moyenne des ayants droits (32 % contre 18 %), et qu'elles totalisent moins de périodes longues d'emploi (32 % contre 57 %) (Amrous, 2011). Ce différentiel quantitatif se double de variations qualitatives : selon le moment de survenue du handicap, les enjeux d'« *employabilité* » se présentent différemment (Lo & Ville, 2013). Dans le cas de handicaps de survenue tardive, les caractéristiques de l'emploi occupé précédemment jouent un rôle prépondérant ; en particulier, le secteur de l'emploi, public plutôt que privé (Barnay, Duguet, Le Clainche, Narcy, & Videau, 2014), et les opportunités d'aménagement des postes (Mette, 2015), ont été identifiés comme des facteurs favorisant le maintien en emploi. Pour les handicaps de survenue précoce, en revanche, d'autres mécanismes sont en cause. Des inégalités de « *capital humain* » (faible niveau de diplôme) et des pénalités additionnelles contribuent conjointement à faire barrière à l'obtention d'un emploi ; mais, dans le même temps, les personnes ont davantage de temps pour développer des stratégies compensatoires (Loprest & Maag, 2003). Dans une perspective plus compréhensive, des analyses de parcours biographiques montrent que les moments de survenue et de diagnostic structurent non seulement les ressources des personnes, mais aussi la façon dont le handicap va s'intégrer dans leur identité, et par là, les actions qu'elles vont entreprendre pour garantir leur participation à la vie sociale et professionnelle (Engel & Munger, 2003).

1 Je remercie sincèrement Anne Revillard, Philippe Coulangeon, Morgane Laouenan, et Mathéa Boudinet, pour leurs suggestions précieuses à différents stades de la rédaction. Ma reconnaissance va également à Andreana Khristova, pour son aide à la mise en forme et à la diffusion de l'article. Ce travail a bénéficié du soutien de la Chaire Sécurisation des Parcours Professionnels et du labex LIEPP (ANR-11-LABX-0091, ANR-11-IDEX-0005-02).

Ce *working paper* propose un approfondissement quantitatif de l'étude des inégalités professionnelles rencontrées par les adultes ayant grandi avec un handicap. Partant du constat que l'hétérogénéité de la population handicapée est fréquemment mésestimée (Shakespeare, 2013), nous distinguerons les situations de personnes concernées par différents degrés et différents types de handicap (moteur, auditif, visuel, cognitif, psychique, maladie chronique, handicaps multiples). À l'aide de l'*Enquête Emploi 2011* et de son module ad-hoc *Insertion professionnelle des personnes handicapées* (ADISP & INSEE, 2011; ADISP, INSEE, & DARES, 2011), nous examinerons ainsi les positions occupées par des personnes pour qui un handicap est survenu à la naissance ou durant la scolarisation, selon leur type de handicap et comparativement à une population sans handicap. Pour analyser la façon dont les inégalités se déploient dans le temps, au fil d'un cycle de vie socialement codifié (Priestley, 2003), nous considérerons tour à tour différents indicateurs : niveau d'études ; activité ; occupation d'un emploi ; niveau dans la hiérarchie professionnelle ; et tranches déclarées de revenus du travail.

Pour motiver notre démarche d'appréhension des inégalités professionnelles en fonction des types de handicap, il nous sera utile de revenir, dans un premier temps, sur l'intérêt de tenir compte simultanément des contextes sociaux dans lesquels des inégalités se créent et de la diversité de la population handicapée. Nous spécifierons ensuite comment ce double enjeu se traduit dans le cadre de notre recherche ; c'est-à-dire, par l'examen par tris croisés et par régressions logistiques des étapes de la formation des inégalités (pré-)professionnelles que connaissent des personnes ayant grandi avec des handicaps, selon les types et degrés de ces handicaps, en contrôlant d'autres facteurs d'hétérogénéité sociale. En dernier lieu, de l'examen des résultats, nous dégagerons quelques traits saillants, différences et similitudes entre sous-populations handicapées, et nous chercherons à identifier les processus qui alimentent ces tendances. Nous remarquerons ainsi que les inégalités se creusent à des échéances différentes selon les types de handicap, avec un écart marqué dès le niveau d'études pour les personnes handicapées cognitives, des pénalités progressives et qui se renforcent lors de l'entrée sur le marché du travail pour les personnes handicapées visuelles et motrices, et des profils intermédiaires pour les personnes avec des plurilimitations sévères, des troubles psychiques graves, ou des maladies chroniques graves. Des dynamiques spécifiques aux sous-populations (poids des logiques scolaires méritocratiques pour les personnes handicapées cognitives, problématiques d'accessibilité physique pour les personnes handicapées motrices ou visuelles) permettent d'interpréter une partie de ces variations. Nous noterons également que les personnes handicapées auditives forment une sous-population plurielle, dont une certaine frange semble protégée par comparaison avec les personnes concernées par d'autres handicaps. Enfin, nous relèverons des similitudes entre ces sous-populations handicapées : les influences spécifiques que connaissent les personnes ayant eu une scolarité ségréguée (établissements spécialisés, classes spécialisées en établissements classiques), et la présence de discriminations, documentée par la littérature et dont certains modèles offrent des approximations.

Les handicaps, au croisement entre facteurs environnementaux et individuels

Selon un modèle interactif du handicap, des paramètres contextuels (accessibilité de l'environnement, attitudes d'autrui...) et intrinsèques (caractéristiques personnelles) contribuent conjointement à forger les inégalités, les « *handicaps* », que connaissent certaines personnes avec des problèmes de santé ou des dysfonctions corporelles (Shakespeare, 2013). Aussi, pour rendre compte des formes multiples de handicaps, il apparaît nécessaire de considérer à la fois la pluralité des cadres dans lesquelles des inégalités peuvent se produire, et la diversité de la population handicapée. Pour les besoins de cette étude, qui appréhende les inégalités professionnelles de façon quantitative et descriptive (tout en réfléchissant aux processus sociaux sous-jacents), nous aborderons la diversité des contextes sociaux producteurs d'inégalités *via* les étapes du parcours pendant lesquelles des désavantages en emploi se forment. Puis, nous soulignerons deux dimensions

de la diversité de la population handicapée : l'hétérogénéité des attributs individuels de handicap (les « *déficiences* » et « *limitations* » des personnes), et l'éclatement des situations sociales (origine sociale, genre...). Présenter tour à tour ces deux sources de variations est un préalable nécessaire pour clarifier l'ambition de cette recherche : analyser les différences de situation en emploi liées aux types et degrés de handicap des personnes, en contrôlant certains autres facteurs de dissemblances.

Les étapes de la relégation en emploi

Les environnements peuvent être lus comme handicapants dans la mesure où ils conditionnent le manque d'opportunités de participation sociale, les « *restrictions d'activités* », de personnes qui connaissent des limitations (des « *pertes ou réductions de capacités fonctionnelles* ») liées à des déficiences (« *absences de tout ou partie d'un membre ou dysfonction d'un membre, organe ou mécanisme corporel* ») (Barnes & Oliver, 2012, p. 21). Cet effet handicapant des contextes sociaux se retrouve dans différentes sphères de vie, il peut faire l'objet de différents niveaux de lecture, et il se déploie à différents moments du cycle de vie. Nous présenterons brièvement ces trois aspects, avant de détailler des étapes au cours desquels des inégalités professionnelles peuvent se former.

L'Organisation Mondiale de la Santé relève que la population handicapée rencontre des désavantages dans des sphères aussi diverses que l'éducation, l'emploi, le logement, les soins de santé, les loisirs, les possibilités de déplacement, l'accès à l'information, l'intégration au sein d'une communauté... (OMS & Banque Mondiale, 2011) Ici, nous nous centrerons sur les contextes touchant à l'emploi. Par ailleurs, pour analyser en quoi les environnements peuvent être générateurs de handicaps, deux niveaux de lecture sont utiles : la mesure des inégalités dans différents contextes (par exemple, lors de la scolarisation, de l'entrée en emploi...), et l'identification des mécanismes par lesquels ces inégalités surviennent (par exemple, l'inaccessibilité, les discriminations...). Dans l'optique d'une étude quantitative des inégalités, nous amorcerons notre analyse par une perspective descriptive; cette présentation nous amènera cependant à penser les rouages processuels de constitution des inégalités dans chacun des contextes (par exemple, le rôle des modes de scolarisation des enfants handicapé·e·s sur leur niveau d'études). Enfin, la formation des inégalités professionnelles que connaissent des personnes ayant grandi avec un handicap gagne à être saisie de façon dynamique. En effet, les sociétés occidentales modernes s'organisent dans une logique de « *cycle de vie* », où des institutions sociales successives prennent en charge les passages d'une étape à une autre d'un parcours de vie supposément normal, où « *[l'individu] naît[t] en bonne santé, [se] développe naturellement comme enfant et progresse par l'éducation, devient[t] un·e jeun·e adulte indépendant·e, trouve un travail [...] progresse dans sa carrière [...]* » (Priestley, 2003, p. 23). Dans cette optique, la longueur des études, l'inactivité et le chômage, la profession occupée, et le niveau de salaire, constituent autant de marqueurs de progression dans la vie professionnelle telle qu'elle est socialement organisée. Or, pour chacun de ces indicateurs, des inégalités en défaveur des personnes handicapées sont documentées par les recherches menées dans les pays occidentaux.

Le niveau d'étude des élèves handicapé·e·s, tout d'abord, est en moyenne inférieur à celui de leurs pair·e·s sans handicap. À l'échelle internationale, des panels analysant des périodes longues remarquent que les désavantages « *primaires* », soit de plus faibles résultats scolaires des enfants handicapé·e·s, se doublent de désavantages « *secondaires* », c'est-à-dire une moindre propension à poursuivre des études supérieures à résultats scolaires égaux (Chatzitheochari & Platt, 2018). Les abandons d'études supérieures sont également massifs ; aux États-Unis, parmi les personnes handicapées quittant leur formation post-bac, seules 29 % l'ont achevé et validé (alors que 89 % des entrant·e·s déclarent souhaiter faire le programme dans son intégralité) (Newman, Wagner, Cameto, & Knokey, 2009). En France, une partie des écarts s'explique par des prises en charge scolaires précocement différenciatrices. Ainsi, selon les premières exploitations par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) d'un panel d'élèves handicapé·e·s créé

en 2013, seuls deux tiers des élèves en situation de handicap nés en 2001 sont entrés à 6 ans en classe ordinaire à l'école élémentaire ; à 10 ans, presque la moitié des élèves handicapé·e·s ont connu une ou plusieurs périodes de scolarisation spécialisée, et parmi les personnes scolarisées uniquement en classe ordinaire, une moitié a déjà redoublé au moins une classe (Le Laidier, 2017).

Au moment de l'accès à l'emploi, les personnes handicapées connaissent des pénalités supplémentaires. Les recherches économétriques cherchant à distinguer les effets des déterminants de santé sur les parcours professionnels (« *health selection* ») et les répercussions du statut professionnel sur l'état de santé (« *social causation* ») isolent ainsi des effets de sélection de grande ampleur à l'entrée sur le marché du travail en France (Tessier & Wolff, 2005 ; Barnay & Legendre, 2012). Ce résultat se retrouve dans d'autres pays : en Grande-Bretagne, sur la période 1991-2003, des effets de sélection sont déterminants sur le fait d'occuper ou non un emploi – alors que des causalités sociales de santé sont prédominantes parmi les personnes en emploi, en lien avec les professions exercées (Ki, 2009). L'éloignement des personnes handicapées du marché du travail se traduit conjointement par un plus fort taux d'inactivité et par un plus fort taux de chômage (voir introduction supra), ce qui signale que l'auto-censure n'est pas le seul mécanisme à l'œuvre dans cette exclusion.² Ce différentiel d'insertion professionnelle n'est pas non plus qu'une conséquence mécanique du niveau d'études tendanciellement plus faible de la population handicapée ; en 2011, selon l'enquête Emploi, les diplômé·e·s français·es du supérieur ayant une reconnaissance administrative d'un handicap connaissent un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne nationale pour ce niveau d'étude (environ 11 % au lieu de 5 %) (Vérétout, 2015). La discrimination à l'embauche est une piste d'interprétation avancée pour ces écarts ; des recherches expérimentales, par envois de CV fictifs, trouvent que les CV avec des mentions de handicap moteur reçoivent moins de réponses positives, le différentiel allant de 16 % à 69 % (soit un facteur 3) (Ravaud, Madiot, & Ville, 1992 ; Ameri et al., 2018; Bellemare et al., 2018; Mbaye, 2018).

Une fois dans la sphère professionnelle, des écarts existent également entre les personnes handicapées en emploi et leurs pair·e·s sans handicap. L'enquête Emploi 2013 compte environ deux tiers d'ouvrier·e·s et employé·e·s parmi les personnes handicapées (67 % parmi les personnes avec une reconnaissance administrative, 61 % parmi les personnes handicapées au sens large), contre seulement 49 % dans l'ensemble de la population ; symétriquement, comme évoqué en introduction, la part des personnes handicapées qui exerce en tant que cadre est environ deux fois inférieure à la moyenne nationale des personnes en emploi (Barhoumi & Chabanon, 2015). Par ailleurs, des travaux qualitatifs signalent que des entraves aux carrières existent même aux échelons les plus élevés de la hiérarchie professionnelles. Peu d'influence au sein de l'entreprise, lenteur de la progression professionnelle, méconnaissance des compétences, manque de retours constructifs des collègues, apparaissent comme autant d'obstacles aux yeux de personnes handicapées physiques occupant des emplois de direction (Wilson Kovacs, Ryan, Haslam, & Rabinovich, 2008). Ces difficultés professionnelles se doublent parfois de comportements auto-limitatif des personnes handicapées occupant des emplois qualifiés, qui, dans un effet de « *parois de verre* », vont renoncer à certaines opportunités d'évolutions professionnelles par crainte de rencontrer un environnement plus hostile dans leur nouveau poste. Cet effet vient alors se combiner à ceux, plus classiquement documentés, de « *plafonds de verre* » (freins à l'accès de postes supérieurs) et de « *falaises de verre* » (octroi de postes à risques, où le risque d'échec est élevé) (Roulstone & Williams, 2014).

Enfin, les inégalités de rémunérations professionnelles entre travailleurs handicapés et travailleurs sans handicap constituent un marqueur supplémentaire du clivage systémique entre ces deux populations. Une partie de cette disparité traduit des différences dans les caractéristiques des emplois occupés, les personnes handicapées étant surreprésentées dans des emplois peu

² Il est à noter par ailleurs que les catégories d'inactivité et de chômage sont perméables, le statut d'inactivité constituant une option socialement acceptable pour qualifier des situations parfois complexes. (Revillard, 2017b)

rémunérateurs et/ou à temps partiel (Barhoumi & Chabanon, 2015). Néanmoins, une fois ces variations structurelles neutralisées, une fraction de l'écart salarial reste inexplicée. Une étude canadienne utilisant les données 2006 de la Participation and Activity Limitation Survey estime ainsi que les personnes handicapées dont le handicap n'affecte pas les performances en emploi sont payées environ 10 % de moins que les personnes sans handicap occupant des emplois similaires (Gunderson & Lee, 2016). Ce constat se retrouve aux États-Unis ; à partir des vagues 2008-2014 de l'American Community Survey, il apparaît que les personnes handicapées à plein temps touchent des salaires plus faibles que leur·e·s pair·e·s sans handicap qui occupent des emplois similaires, et ce, après contrôle des compétences motrices, sensorielles et cognitives que le poste peut exiger (Kruse, Schur, Rogers, & Ameri, 2017). Les auteur·e·s de ces deux articles interprètent les écarts mis en évidence comme des signes probables de discrimination.

Les inégalités professionnelles en défaveur des personnes handicapées se creusent ainsi de façon processuelle au cours d'étapes successives, socialement organisées, des parcours de vie. Néanmoins, pour analyser ces déterminants contextuels, la prise en compte de facteurs individuels est également importante. En effet, la population handicapée n'est pas homogène, mais composée de sous-populations plurielles qui rencontrent des désavantages de degrés et de natures variables. Pour interpréter les inégalités entre personnes handicapées, il apparaît nécessaire d'examiner comment les processus sociaux sus-mentionnés se déclinent pour ces sous-populations.

Les paramètres multiples de la transformation des déficiences et limitations en handicaps.

Selon un modèle interactif du handicap, les caractéristiques des individus handicapés, « *facteurs intrinsèques* » de l'expérience du handicap, contribuent aux désavantages que rencontrent les personnes concernées (Shakespeare, 2013). En effet, les attributs de déficiences et de limitations de ces personnes, d'une part, et les autres versants de leur identité sociale (genre, âge, origine sociale, origine ethno-raciale...), d'autre part, conditionnent les ressources qu'elles ont à disposition (Engel & Munger, 2003). Ces mêmes dimensions affectent aussi les environnements que les personnes fréquentent, et le degré auquel leurs ressources propres sont efficaces dans ces environnements (Mitra, 2018). Nous distinguerons les inégalités professionnelles entre personnes handicapées liées aux déficiences et aux limitations, qui sont au cœur de cette recherche, de celles qui procèdent de l'hétérogénéité socio-démographique de la population, que nous contrôlerons de façon minimale.

Un premier foyer de différences entre personnes handicapées tient aux disparités interindividuelles d'expérience des déficiences et des limitations. Le moment de survenue du handicap est un élément important de cette expérience ; nous l'avons déjà évoqué, les parcours des personnes handicapées depuis la naissance, l'enfance ou l'adolescence³ (qui sont l'objet de cet article) diffèrent de ceux des personnes pour lesquelles le handicap a débuté plus tardivement. Une autre composante majeure de variations réside dans la multiplicité des formes par lesquelles déficiences et limitations se manifestent, communément transcrite dans une classification par « *types de handicap* ». En France, la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, offre un recensement des types de handicap qui fait souvent référence, en distinguant les altérations durables des fonctions « *physiques [motrices], sensorielles [auditives ou visuelles], mentales, cognitives ou psychiques*, les « *polyhandicaps [déficiences multiples]* » et les « *troubles de santé invalidants* ». ⁴ Enfin, les limitations peuvent varier dans leur degré ; si, par définition, elles sont durables, elles peuvent être distinguées en fonction de leur ampleur (diminution de capacité forte ou faible) ou de leur fréquence (manifestations récurrentes ou

3 Par commodité de lecture, dans la suite de l'article, nous nous référerons aux personnes pour lesquelles un handicap est survenu avant la sortie du système scolaire comme à des « *personnes handicapées depuis l'enfance* ».

4 Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647>

occasionnelles) ; usuellement, les approches quantitatives adoptent indifféremment l'une ou l'autre de ces mesures (Roussel, Giordano, & Cuenot, 2012).

Bien que les différences d'expériences entre personnes handicapées en fonction des types et des degrés de handicap aient peu été étudiées, plusieurs travaux dénotent de différences dans les rapports à l'emploi de ces sous-populations. En France, dans l'enquête Handicap-Santé de 2008, les personnes handicapées « *mentales, intellectuelles ou psychiques* » apparaissent ainsi moins diplômées que les autres, plus souvent inactives, et plus nombreuses à n'avoir jamais travaillé (Roy, 2016). Deux études sur données (respectivement) suédoises et britanniques trouvent également que les personnes handicapées mentales ou psychiques ont moins de chances d'être en emploi que leurs pair·e·s concerné·e·s par d'autres types de handicap. La première de ces études note également un désavantage pour les personnes handicapées auditives (Boman, Kjellberg, Danermark, & Boman, 2015). La seconde relève que, de façon transversale, le désavantage est aussi plus prononcé pour les personnes avec des degrés sévères de handicap (M. K. Jones, 2011). Plusieurs travaux dénotent également de disparités salariales entre personnes concernées par différents types de handicaps. Ainsi, selon la *National Medical Expenditure Survey* de 1987, les Américain·e·s handicapé·e·s sensoriel·le·s en emploi gagnent davantage que les personnes en emploi sans handicap, tandis que les personnes avec des handicaps moteurs ou multiples gagnent moins que la moyenne nationale (Barnartt & Altman, 1997). Un article plus récent, fondé sur les données de la *Current Population Survey* (1988-2014), indique cette fois que les Américain·e·s avec des handicaps auditifs et visuels touchent des salaires inférieurs à ceux des personnes sans handicap, mais toujours supérieurs à toutes les autres catégories de handicap, même après contrôle des caractéristiques socio-démographiques (Maroto & Pettinicchio, 2015).

La gradation de désavantages selon les types de handicap traduit des configurations complexes, où des limitations de différentes natures rencontrent des sources sociales d'inégalités elles-mêmes hétérogènes. Ainsi, d'un côté, la forme que prennent les limitations vont structurer les expériences individuelles, de façon directe et indirecte. De façon directe, les options qui sont ouvertes aux personnes dans un contexte donné varient en fonction de leurs limitations : une personne en fauteuil ne pourra pas accéder à un lieu de travail avec des marches et sans rampe d'accès, tandis que cette situation ne posera pas de problème à une personne avec des troubles psychiques. De façon plus indirecte, « *les attentes des autres, les environnements culturels, le degré de compréhension d'autrui, et les discours sur les handicaps* » sont variables selon les types de handicaps, et participent à forger les représentations que les personnes se font d'elles-mêmes — et, par là, les pratiques qu'elles vont avoir et qui vont contribuer à la position qu'elles vont occuper (Engel & Munger, 2003, p. 246). D'un autre côté et en miroir, selon les types de handicap, ce sont différents facteurs structurels qui vont faire barrière aux parcours. Au Canada, les personnes handicapées visuelles sont 43 % à citer l'inaccessibilité des transports comme entrave à l'emploi, tandis que cette dimension n'est pas structurante pour les personnes avec un handicap de communication, qui, elles, sont 32 % à citer le manque de formation du personnel (Lindsay, 2011). Une fois en emploi, les sous-populations handicapées rencontrent encore des obstacles distincts : en Australie par exemple, les plaintes pour discrimination en emploi déposées par les personnes handicapées motrices ou visuelles concernent majoritairement un manque d'accessibilité physique, tandis que les personnes handicapées psychiques font davantage remonter la stigmatisation rencontrée (Darcy, Taylor, & Green, 2016). Le degré auquel et les mécanismes par lesquels ces dynamiques plurielles génèrent des positions sociales quantitativement inégales entre personnes handicapées restent cependant à éclaircir.

À cette pluralité des types et des degrés de handicap, s'ajoute une seconde source d'hétérogénéité : la diversité socio-démographique des personnes handicapées. Les différences liées aux déficiences et limitations s'articulent à des inégalités ethno- raciales, de genre, d'origine sociale... dans des

configurations intersectionnelles uniques (Barnartt & Altman, 2016). Pour les femmes handicapées, les inégalités liées au handicap se combinent ainsi aux inégalités de genre. Cette situation particulière n'implique pas systématiquement un renforcement des inégalités de genre pour les personnes handicapées ; une analyse par effets d'interaction sur les données 2015 de l'*American Community Survey* montre ainsi que les écarts de revenus du travail entre personnes handicapées et personnes sans handicap sont particulièrement forts pour les hommes avec de hauts niveaux d'éducation – les auteur·e·s soulignent cependant qu'en valeur absolue, ce sont les femmes handicapées qui gagnent le moins. (Maroto et al., 2018). Sur d'autres dimensions au contraire, les inégalités de genre semblent amplifiées pour les femmes handicapées ; selon l'enquête Emploi en continu de 2013, les Françaises handicapées sont ainsi légèrement plus nombreuses que les Français handicapés à n'avoir aucun diplôme ou uniquement le brevet des collèges (42 %, contre 40 %), tandis que le ratio des sexes des personnes sans diplôme est équilibré parmi les personnes sans handicap (28 %) (Barhoumi & Chabanon, 2015, p. 5). De même, selon les chiffres 2011 de l'enquête Emploi et de son module *ad-hoc*, l'écart entre hommes et femmes en emploi dans l'accès au statut de cadre était nettement plus marqué parmi les personnes ayant une reconnaissance administrative d'un handicap (10 % vs 1%) que dans l'ensemble de la population (21 % vs 14 %) (Bessière, 2015). Il se pourrait en fait que certains mécanismes spécifiques des inégalités de genre soient renforcés dans le cas des personnes handicapées : une étude sur les vagues 2010, 2012 et 2013 de l'*American Time Use Survey* trouve ainsi que le différentiel de temps passé au travail marchand entre les Américain·e·s handicapé·e·s et les Américain·e·s sans handicap est davantage corrélé au niveau d'éducation, au statut marital, et à la présence d'enfants dans le foyer, pour les femmes que pour les hommes (Shandra, 2018).

Parmi les autres vecteurs d'inégalités, le rôle de la classe sociale comme catalyseur des inégalités liées aux handicaps est également notable. Parmi les répondant·e·s à l'enquête française Handicap Incapacité Dépendance de 1999, à sexe, âge, et nombre de déficiences standardisé, les ouvriers et ouvrières avaient environ 50 % plus de risques de rapporter des incapacités que les cadres (Mormiche & Boissonnat, 2003). Dans le cas de personnes handicapées depuis l'enfance, la classe d'origine joue un rôle prépondérant. En France, l'orientation des élèves vers une scolarisation spécialisée apparaît ainsi socialement différenciée selon la classe sociale des parents (Dupont, 2016; Le Laidier, 2017). Parmi les enfants né·e·s en 2011 du panel de la DEPP, la part d'élèves scolarisés en classe ordinaire est de 88 % à 6 ans et de 64 % à 10 ans, lorsque leur origine sociale est très favorisée ; en revanche, cette part n'est que de 79 % à 6 ans et de 37 % à 10 ans lorsque leur origine sociale est défavorisée (Le Laidier, 2017, p. 49). Or, le rythme des acquisitions scolaires n'est pas le même selon les modalités de scolarisation : les parents d'enfants scolarisé·e·s en classe ordinaire sont ainsi 36 % à estimer que leur enfant, à 12 ans, a de fortes difficultés à lire, tandis que ce taux monte à 50 % en classe spécialisée (Unités localisées pour l'inclusion scolaire ou ULIS) et à 66 % en établissement spécialisé du secteur sanitaire ou médico-social (ibid, p. 51). Les parcours des enfants handicapé·e·s sont ainsi précocement clivés selon leurs origines sociales.

La population handicapée apparaît ainsi éclatée sous de multiples rapports, chacun d'entre eux pouvant modeler les inégalités vis-à-vis de l'emploi. Si toutes ces divisions ne peuvent être analysées simultanément dans le format d'un article, du moins importe-t-il de les occulter le moins possible. Aussi, tout en ciblant notre recherche sur le poids des types et degrés de handicap dans la formation des inégalités liées à l'emploi que connaissent les personnes handicapées depuis l'enfance, nous constaterons que le contrôle de déterminants socio-démographiques basiques (sexe, âge, professions des parents, pays de naissance...) permet d'affiner les mesures des écarts associés aux handicaps.

Prémises méthodologiques d'une description par étapes

L'analyse quantitative des parcours des Français·es pour lequel·le·s un handicap est survenu « depuis l'enfance » (c'est-à-dire avant la sortie du système scolaire ; voir note p. 6) est délicate, compte-tenu du manque d'enquêtes nationales offrant des indicateurs adéquats (Segon, Roux, Banens, & Champely, 2014) et en l'absence d'un panel couvrant une longue période. Le travail statistique réalisé ici repose sur une exploitation de l'Enquête emploi en continu (EEC) 2011 et de son module ad-hoc (ADISP & INSEE, 2011; ADISP, INSEE, & DARES, 2011). Depuis 2003, l'EEC interroge chaque trimestre un échantillon de Français·es en âge de travailler (15-64 ans) sur leur situation vis-à-vis de l'emploi. Seules les personnes vivant en ménages sont ciblées, ce qui implique notamment l'exclusion des résident·e·s des institutions médico-sociales. Chaque ménage est interrogé pendant 6 trimestres consécutif, avec un renouvellement de 1/6 de l'échantillon chaque trimestre. En 2011, le module ad-hoc *Insertion professionnelle des personnes handicapées* a été planifié auprès de 80 % des ménages sortant de chaque trimestre en France métropolitaine, soit 30 060 ménages environ. Incluant des questions sur les problèmes de santé chroniques, les difficultés durables dans les activités quotidiennes, les limitations vis-à-vis du travail, et la reconnaissance administrative d'un handicap, ce module répond à la fois à l'exigence européenne de diffuser 11 questions voulues par Eurostat dans la communauté, et à une impulsion nationale d'évaluation de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (INSEE, 2011).

Les variables du module ad-hoc permettent d'identifier, parmi les 23 534 questionnaires individuels finalement retenus, une population « *handicapée au sens large* » au sens statistique (voir figure 1a), c'est-à-dire, composée de personnes qui soit disposent d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une incapacité, soit déclarent à la fois un problème de santé de plus de 6 mois et une limitation dans les activités (limitation au travail ou difficulté dans les activités quotidiennes de plus de 6 mois) (Amrous, Barhoumi, & Biaisque, 2013). Compte-tenu de la difficulté de classer les personnes ayant fourni des réponses trop incomplètes, nous avons exclu de l'échantillon 422 personnes en raison de leurs non-réponses à des questions relatives à la santé ou au handicap. Par ailleurs, parmi les 6 944 personnes handicapées au sens large selon les critères ci-dessus, 3 759 déclarent que leur difficulté ou leur handicap a débuté après la sortie du système scolaire ; cette population étant en dehors de notre champ, nous l'avons également écartée. L'échantillon final se compose donc de 19 353 répondant·e·s âgé·e·s de 15 à 64 ans (sans handicap ou handicapé·e·s depuis l'enfance), représentant 34 353 299 Français·es avec la pondération fournie par l'INSEE. Parmi ces personnes, 3 185 sont concernées par un handicap survenu avant la fin de la scolarité, représentant 4 439 433 Français·es handicapé·e·s depuis l'enfance.⁵

Pour catégoriser les types de handicap (voir figure 1b), nous nous appuyerons sur la typologie établie par la loi de 2005 (voir p. 6), qui a été largement diffusée et qui, par là, est devenue une grille de lecture socialement structurante. Pour en reproduire la classification, nous nous fonderons en priorité sur la nature et le degré des difficultés que les répondant·e·s aux questionnaires rapportent dans la vie quotidienne : motrices, visuelles, auditives, cognitives⁶, en dissociant les degrés de difficultés sévères et modérés (mesurés ici par l'ampleur des difficultés, et non par leur fréquence). À ce stade, les personnes rapportant au moins deux difficultés sont isolées comme « *polylimitées* » si au moins une des difficultés est d'ordre cognitif, et « *plurilimitées* » si les difficultés cumulées sont sensorielles et/ou motrice. Le recours à des variables sur les difficultés quotidiennes est privilégié, car ces questions se posent comme moins socialement situées, « *plus*

⁵ Toutes les analyses statistiques présentées ici ont été réalisées avec R.

⁶ L'imprécision des questions sur les problèmes de santé et sur les difficultés quotidiennes ne permet malheureusement pas de dissocier une population handicapée mentale et une population handicapée cognitive ; toutes deux se trouvent ainsi agrégées dans cette catégorie

proche[s] de la réalité quotidienne des personnes, plus concr[ètes], plus pragmatique[s] », que des intitulés médicaux de problèmes de santé ou de dysfonctions corporelles (Roussel, Giordano, & Cuenot, 2012, p. 23) .

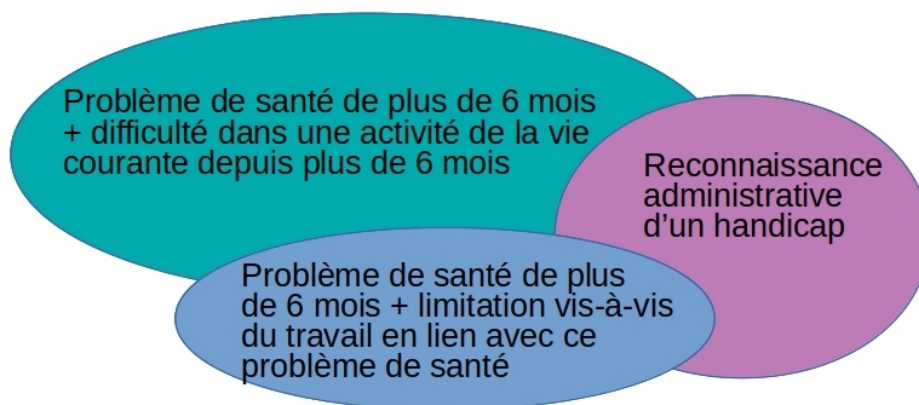
Toutefois, dans le cadre du module ad-hoc de l'enquête emploi, l'usage exclusif des questions sur les difficultés induit une limite : il empêche l'identification d'une population handicapée psychique et d'une population concernée par des maladies chroniques graves, toutes deux présentes dans la loi de 2005. En effet, le questionnaire comprend des questions sur les difficultés motrices, sensorielles, et cognitives, qui sont fortement liées à certaines réponses sur des problèmes de santé : seules 41 % des personnes déclarant des troubles graves aux membres, 45 % de celles déclarant des troubles sensoriels graves, et 34 % des personnes déclarant des troubles d'apprentissage graves, ne déclarent, respectivement, aucune difficulté motrice, sensorielle, et cognitive. En revanche, le questionnaire n'inclut pas de questions sur des difficultés qui soient corrélées aux variables de troubles psychiques graves ou de maladies chroniques graves.⁷ Or, ces personnes ne recourent que très peu les sous-populations précédemment évoquées, puisque les personnes avec des troubles psychiques graves ou des maladies chroniques graves sont 55 à 85 % (selon le type de limitation considéré) à ne déclarer aucune difficulté motrice, visuelle ou cognitive. Pour tenir compte de cette situation, après catégorisation de l'ensemble des personnes déclarant des difficultés sévères, nous avons classifié dans des catégories spécifiques les personnes handicapées au sens large rapportant des troubles psychiques graves et des maladies chroniques graves. Nous n'avons pas reproduit cette démarche pour les personnes rapportant des troubles psychiques légers et des maladies chroniques légères, ces modalités ne permettant pas d'identifier des populations suffisamment spécifiques. Enfin, nous avons classifié comme « autre » les personnes handicapées au sens large ne déclarant ni difficulté durable, ni maladies chroniques graves, ni troubles psychiques graves.

L'objet de cette recherche étant de quantifier les inégalités rencontrées par des personnes concernées par différents types de handicap lors de diverses étapes du parcours (pré-)professionnel, nous examinerons successivement plusieurs indicateurs du volet principal de l'EEC, par tris croisés et par régressions : niveau d'études, inactivité et formes d'inoccupation (sauf étudiant·e·s), positions socio-professionnelles (parmi les personnes en emploi), tranches déclarées de revenus du travail (parmi les personnes en emploi) Entre les premières et les dernières étapes, la taille de l'échantillon est amenée à se réduire, en particulier lors de l'exclusion des personnes sans emploi. Les personnes handicapées étant sur-représentées parmi les personnes sans emploi, leur part dans l'échantillon diminue alors, en particulier pour certains types de handicap — comme les limitations multiples sévères et les limitations cognitives sévères, déjà peu représentées (voir encadré 2). Cela explique en partie l'absence de significativité statistique, voir l'impossibilité de produire des estimations pour ces sous-populations, dans les derniers modèles.

⁷ Les V de Cramer entre variables de problèmes de santé et de difficultés motrices, sensorielles et cognitives sont respectivement de 0.42, 0.27 et 0.33 ; en revanche, les V de Cramer entre variables de troubles psychiques, d'une part, maladies chroniques, d'autre part, et les diverses difficultés, restent peu discriminant (aux alentours de 0.10 à 0.20), avec de faibles différences d'une difficulté sur l'autre.

Encadré 1 : Étapes de catégorisation des répondant·e·s handicapé·e·s

- Identification d'une population handicapée au sens large (figure 1a)



La taille des cases n'est pas proportionnelle aux effectifs des sous-populations

- **Exclusion des personnes pour lesquelles le handicap est survenu après la fin de la scolarité, pour ne conserver, parmi les personnes handicapées, que des personnes « handicapées depuis l'enfance ».**

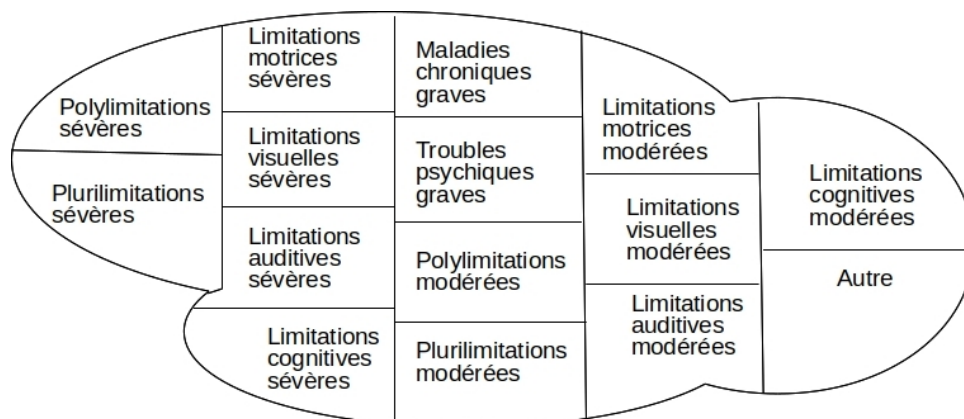
- Classification au sein de cette population handicapée depuis l'enfance (figure 1b)

1- Identification successive de personnes :

- * cumulant au moins 2 limitations sévères, dont une limitation cognitive : polylimitations sévères
- * cumulant au moins 2 limitations sévères, sauf limitation cognitive : plurilimitations sévères
- * avec des limitations motrices sévères
- * avec des limitations visuelles sévères
- * avec des limitations auditives sévères
- * avec des limitations cognitives sévères
- * sans limitations sévères mais avec des maladies chroniques graves
- * sans limitations sévères mais avec des troubles psychiques graves

2 – Répétition du processus pour les personnes avec des limitations modérées (mais pas pour celles avec des troubles légers)

3 – Catégorisation des personnes restantes comme « Autre »



La taille des cases n'est pas proportionnelle aux effectifs des sous-populations

Encadré 2 : La représentation des personnes handicapées depuis l'enfance dans la sphère professionnelle

Ratio de personnes handicapées depuis l'enfance par rapport aux personnes sans handicap

Dans l'ensemble des ménages	Parmi les personnes en emploi
12.9 %	10.7 %

Répartition par type et degré de handicap parmi les personnes handicapées depuis l'enfance

Figure 2a : Parmi l'ensemble des ménages (pourcentages)

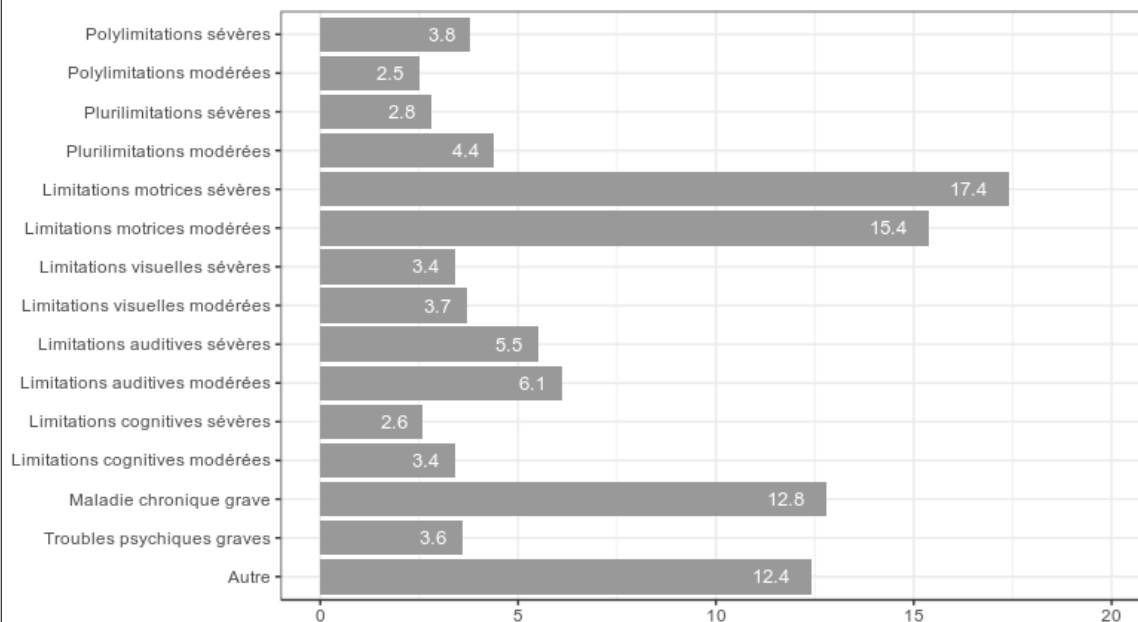
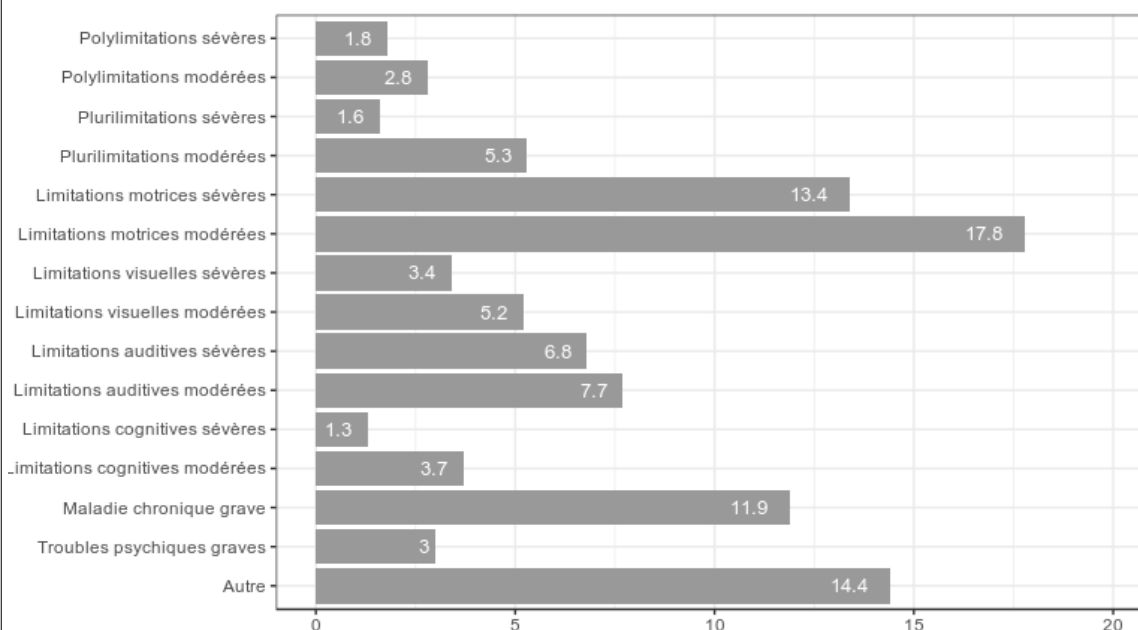


Figure 2b: Parmi la population en emploi (pourcentages)



Les régressions affinent les descriptions des tris croisés en dégageant des effets-propres des handicaps. Nous comparerons⁸ des modèles contrôlant les caractéristiques socio-démographiques d'origine de la personne (sexe, âge, professions des parents au moment de la fin des études initiales, pays de naissance, pays de naissance des parents) et/ou d'autres indicateurs relatifs à son parcours (institutions fréquentées, vie en couple et/ou avec enfants...). Les variables géographiques (taille de la commune et zone d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT)) sont considérées parmi les variables de parcours, puisqu'aucune information n'est disponible sur la zone de naissance de la personne.⁹ Dans chaque modèle, seules les variables comportant des modalités significatives au moins au seuil de 0.1 sont conservées, et seuls les coefficients significatifs au moins au seuil de 0.1 sont commentés. Pour chaque régression, la liste intégrale des variables de contrôle figure en bas de tableau, et les coefficients associés se trouvent dans la version intégrale en annexe 2.

Les contrôles socio-démographiques permettent de saisir une partie de la diversité de la population handicapée, et donc de diminuer le nombre de variables confondantes. En effet, dans l'échantillon, les types de handicap ne sont pas distribués uniformément. 70 % des personnes avec des limitations motrices sévères sont des femmes, contre seulement 43 % de celles avec des limitations auditives sévères. Les personnes handicapées sont en moyenne plus âgées que leurs pair·e·s sans handicap, à l'exception des personnes avec des difficultés cognitives. 14 % des personnes avec des troubles psychiques graves avaient des pères cadres au moment où elles ont fini leurs études initiales (taux équivalent à celui des personnes sans handicap), contre seulement 2 à 4 % de celles avec des limitations sévères multiples ; et, tandis que 57 % des personnes avec des limitations auditives sévères avaient des mères inactives, seules 36 % des personnes avec des limitations cognitives sévères et 40 % de celles avec des troubles psychiques graves étaient dans ce cas (valeurs comparables au taux des personnes sans handicap). Les personnes avec des limitations sévères sont presque 2 fois plus nombreuses à être nées hors de France que celles avec des limitations modérées (10 à 20 % environ pour les premières, selon les types de handicap, contre 5 à 10 % pour les secondes), et elles sont aussi plus nombreuses à avoir des parents nés hors de France. Des statistiques descriptives plus complètes (tableau 1) figurent en annexe 1.

Les contrôles sur les parcours des personnes, quant à eux, permettent de préciser les modes du déploiement des inégalités, en extrayant la part des écarts qui, le cas échéant, s'est creusée en amont dans le cycle de vie : par exemple, des inégalités de niveau de diplôme qui influeraient sur les chances d'insertion professionnelle ; ou encore, des disparités dans la propension à vivre en couple, facteur intrinsèquement corrélé aux indicateurs professionnels. L'examen successif de statistiques descriptives, de modèles avec contrôles socio-démographiques, et de modèles et avec contrôles additionnels sur le parcours de vie, offre différents niveaux de descriptions des inégalités que rencontrent les personnes : leur niveau absolu, leur niveau (partiellement) uniformisé au regard d'autres inégalités sociales, et leur niveau pour des personnes ayant eu des parcours approchants.

Dans l'ensemble des modèles, figurera également une variable nominale : la présence ou non d'un tiers (aussi appelés « *proxy* ») pour assister ou pour remplacer la personne dans les réponses au questionnaire. Dans le cas du module *ad-hoc* de l'enquête emploi, l'assistance ou le remplacement par un tiers sont décidés en amont de la passation du questionnaire, la personne de référence du ménage informant l'enquêteur de si la personne tirée est « *apte à répondre seul·e* », ou, le cas contraire, si elle répondra « *avec de l'aide* » (ce qui est ici le cas pour 94 personnes) ou si « *quelqu'un d'autre répondra* » (ce qui est le cas ici pour 80 personnes). Comme le dénote une

8 La comparaison des ratios entre modèles de régressions logistiques est controversée. Comme d'une part nous ne cherchons pas à évaluer le continuum entre modalités, et que d'autre part nous admettons que nos estimations sont dépendantes du contexte des mesures, les comparaisons nous paraissent ici acceptables (Kuha & Mills, 2018).

9 Ces variables ne sont pas testées dans les régressions où elles ne sont pas pertinentes : le lieu d'habitation à l'âge adulte ne peut pas prédire le diplôme, et la profession exercée explique autant la localité de résidence que l'inverse.

post-enquête de l'INSEE, les 18-60 ans vivant en ménages qui sont aidé·e·s ou remplacé·e·s pour répondre sont rarement consulté·e·s dans le choix du recours à cette option (Beliard, Billaud, Perrin-Heredia, & Weber, 2013). En outre, dans quelques travaux qui contrôlent ce facteur, les réponses effectuées par les tiers diffèrent de façon statistiquement significative de celles effectuées par les personnes seules, sur plusieurs thématiques et à caractéristiques contrôlées égales (Bouchet, 2018; Mitra, 2018). La prise en compte de ce facteur se justifie donc.

Du diplôme aux revenus, des étapes inégalement pénalisantes

Selon l'étape du parcours (pré-)professionnel (diplôme, activité, occupation d'un emploi, position socio-professionnelle, revenus du travail), les désavantages se trouvent inégalement distribués selon les types de handicap. Alors que les personnes avec des limitations cognitives (seules ou doublées d'autres limitations) sont particulièrement défavorisées en matière de diplôme et très fréquemment inactives, les pénalités que connaissent les personnes avec des limitations visuelles ou motrices s'accroissent davantage après l'entrée sur le marché du travail. Entre ces deux pôles, les personnes plurihandicapées et celles avec des troubles psychiques ou des maladies chroniques graves sont dans des situations intermédiaires. Les personnes handicapées auditives, quant à elles, semblent moins exposées, et celles dont les limitations sont modérées sont parfois même favorisées. Avant de commenter ces résultats dans la partie suivante, revenons tour à tour sur chacune de ces étapes.

Niveau de diplôme

En moyenne, de façon transversale au type de handicap, les personnes handicapées depuis l'enfance de 15-64 ans sont moins diplômées que leurs pair·e·s sans handicap. En 2011, 30.4% d'entre elles n'ont aucun diplôme ou uniquement un certificat d'études primaires, soit environ deux fois plus que le reste de la population du même âge (16.3%). À l'inverse, les personnes handicapées sont moins souvent bachelières ou diplômées du supérieur que les personnes sans handicap (voir figure 3a).

Figure 3a et 3b : niveau de diplôme

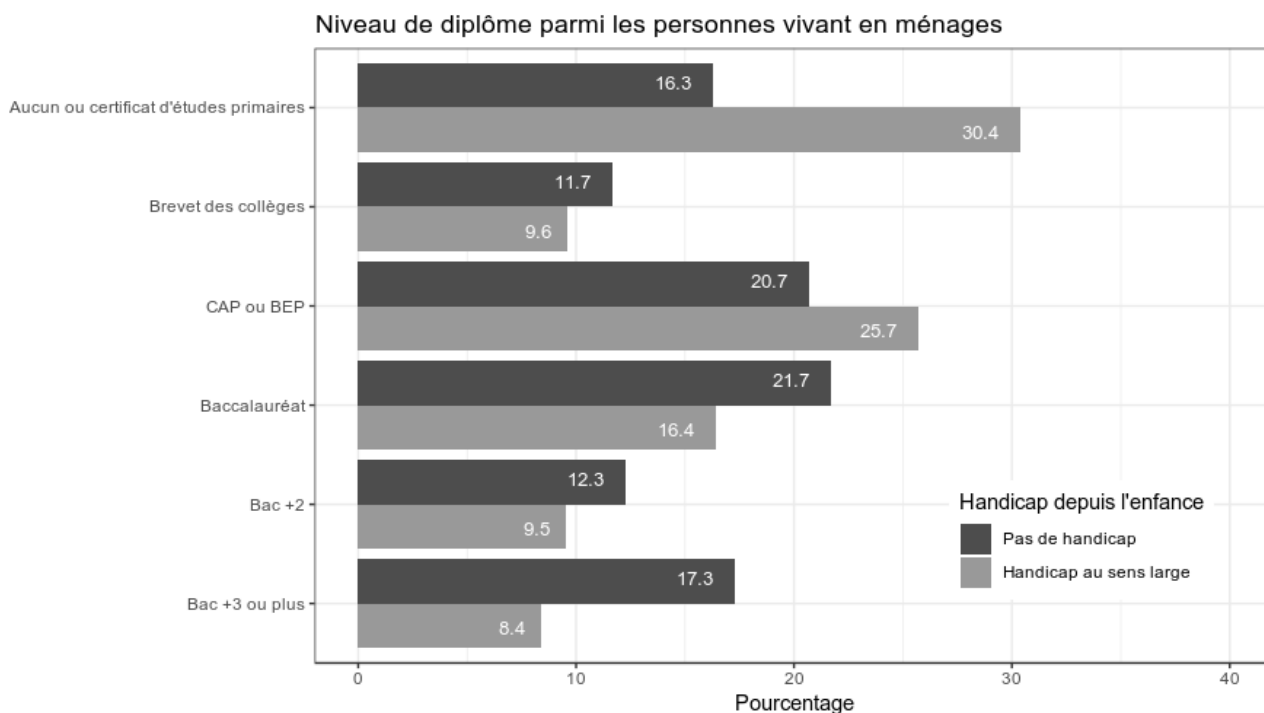
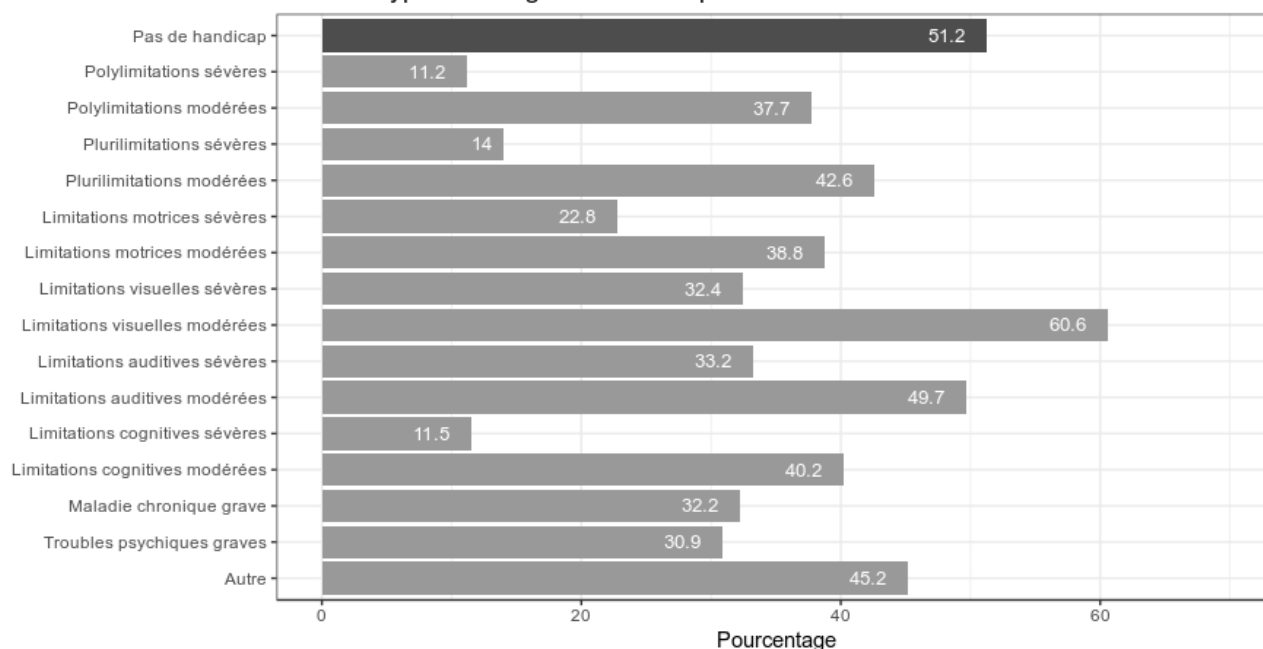


Tableau 2 : Les situations (pré-)professionnelles des personnes handicapées depuis l'enfance (population vivant en ménages)

Les valeurs sont en pourcentages, arrondies à 0.1 près. Les mentions + et – se réfèrent au degré de limitations, respectivement sévère ou modéré.

	Aucun	Poly-handicap		Pluri-handicap		Moteur		Visuel		Auditif		Cognitif		Maladie chronique	Trouble psychique	Autre
		+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-			
Niveau de diplôme (rapporté aux 15-64 ans)																
Aucun ou certificat d'études primaires	16.3	64.5	32.8	49.1	21.9	35.5	21.3	34.9	13.0	25.8	19.5	62.4	26.3	34.0	40.4	21.7
Brevet des collèges	11.7	6.3	2.8	12.4	7.0	10.8	12.6	7.8	3.9	4.6	10.5	6.3	10.0	9.2	11.1	11.0
CAP ou BEP	20.7	18.0	26.7	24.5	28.5	30.9	27.4	24.9	22.5	36.4	20.3	19.8	23.5	24.6	17.6	22.1
Baccalauréat	21.7	7.4	17.6	7.5	21.5	12.6	16.9	16.3	23.8	10.6	17.2	4.3	23.1	16.0	19.1	24.1
Bac +2	12.3	0.3	8.3	5.8	10.1	4.9	12.4	8.2	21.4	16.9	12.4	4.4	11.2	8.5	4.3	11.4
Bac +3 ou plus	17.3	3.5	11.8	0.7	10.9	5.3	9.5	7.8	15.3	5.7	20.1	2.7	5.9	7.6	7.5	9.7
Taux d'activité (rapporté aux 15-64 ans)	72.3	32.8	65.1	36.8	72.0	49.2	69.7	71.3	82.1	75.4	75.2	38.0	73.9	57.7	60.5	76.0
Taux d'emploi (rapporté aux 15-64 ans)	66.5	25.8	59.7	29.8	64.5	41.0	61.8	52.9	75.5	66.1	67.4	26.3	58.7	49.7	43.9	61.9
Taux de chômage au sens du BIT (rapporté à la population active)	8.1	21.5	8.3	19.0	10.4	16.8	11.3	25.8	8.1	12.4	10.4	30.8	20.6	14.0	27.4	18.6
Position socio-professionnelle (personnes en emploi)																
Emploi manuel ou service non qualifié	19.9	33.2	17.2	45.2	26.9	30.8	23.1	34.7	23.5	27.9	13.3	46.5	29.4	24.5	34.4	27.8
Agriculture, artisanat/commerce, emploi qualifié	37.2	62.1	61.8	44.2	41.3	43.8	42.8	45.4	37.0	37.9	27.1	50.7	41.6	44.7	40.9	38.3
Profession intermédiaire	23.1	4.7	21.0	10.6	25.2	21.4	24.0	12.4	28.3	9.4	32.5	2.9	18.1	16.7	19.1	22.5
CPIS et direction d'entreprise	19.9	0.0	0.0	0.0	6.7	3.9	10.0	7.5	11.2	24.9	27.2	0.0	10.9	14.1	5.6	11.4
Tranche annuelle de revenus du travail (personnes en emploi qui déclarent un revenu)																
Moins de 6000 euros	4.0	11.2	8.4	4.4	8.3	10.0	4.6	9.5	2.1	11.1	11.5	7.5	8.8	5.7	14.0	9.1
6000 - 10 000 euros	6.9	9.8	18.4	17.4	7.2	10.6	8.0	24.6	14.7	4.5	8.1	25.9	12.7	10.4	20.8	11.4
10 000 - 15 000 euros	15.4	28.1	16.8	27.1	21.8	21.2	17.3	10.5	13.6	14.2	10.8	31.2	18.8	13.6	19.5	16.3
15 000 - 20 000 euros	27.0	45.7	21.7	33.1	34.9	29.7	26.5	39.9	33.6	30.6	24.8	30.7	17.3	30.7	29.0	28.1
20 000 - 25 000 euros	18.3	2.2	21.1	11.0	11.4	17.3	22.3	10.0	16.2	13.6	17.0	4.7	21.1	19.0	8.9	17.3
25 000 - 30 000 euros	10.0	2.9	8.3	0.0	7.3	6.0	9.8	0.0	9.7	7.3	11.3	0.0	6.3	4.4	3.6	6.8
30 000 - 35 000 euros	6.9	0.0	5.4	5.1	5.3	2.7	3.0	3.0	3.2	9.4	2.9	0.0	6.7	6.2	2.0	1.5
35 000 - 50 000 euros	7.3	0.0	0.0	1.9	2.5	2.2	5.8	2.4	0.8	6.1	5.4	0.0	4.7	7.9	1.4	6.3
50 000 - 100 000 euros	3.7	0.0	0.0	0.0	1.1	0.3	2.3	0.0	4.9	3.2	7.4	0.0	3.4	2.1	0.8	2.3
Plus de 100 000 euros	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	1.2	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8

Pourcentage de personnes ayant au moins un niveau bac selon le type et le degré de handicap



Ce constat est néanmoins à nuancer en fonction des types de handicap. Ainsi, la proportion de bacheliers est environ 5 fois plus faible parmi les personnes polyhandicapées et handicapées cognitives sévères que parmi la population sans handicap (11.2 % et 11.5 % de titulaires d'un diplôme au moins équivalent au baccalauréat, contre 51.2%), alors que dans le cas de personnes avec des limitations modérées, les taux approchent voire dépassent ceux des personnes sans handicap (voir figure 3b). Des statistiques plus exhaustives figurent dans le tableau 2.

Au-delà de cet aperçu général, des régressions permettent d'isoler la part des inégalités de niveau d'études liées aux caractéristiques de handicap vis-à-vis d'autres déterminants observables. La variable de niveaux d'études se présentant sous forme de modalités ordonnées, des régressions logistiques ordonnées permettent d'estimer les chances (odds ratio ou OR), pour chaque niveau de diplôme, de se situer à ce niveau ou à un niveau plus élevé plutôt que n'importe lequel des niveaux précédents (voir tableau 3). Nous avons ici retenu le postulat de proportionnalité des chances ; c'est-à-dire, nous supposons que les chances associées à chaque variable indépendante sont similaires quel que soit le changement de niveau de diplôme considéré. La comparaison de modèles avec et sans postulat de proportionnalité des chances par tests de rapport de vraisemblance justifie le recours à des modèles avec ce postulat, de même que le parallélisme des betas lorsque chaque niveau de diplôme est examiné par régression logistique binaire (chances d'avoir au moins un brevet, au moins un CAP/BEP, au moins un niveau bac...)¹⁰.

Entre le modèle 1, avec contrôle des déterminants socio-démographiques (listés en bas de tableau) le modèle 2, avec contrôle additionnel des variables de scolarité, l'ampleur des écarts varie, mais les tendances restent similaires. Cela dénote que les types de handicap sont associés à des désavantages distincts de ceux des variables confondantes usuelles (sexe, âge, profession des parents, pays de naissance).

10 Seule les betas de la variable « perturbation de la scolarité » ne sont pas parallèles. Néanmoins, intégrer une exemption de proportionnalité pour cette variable ou l'exclure du modèle 3 diminuent à chaque fois le R2 du modèle, d'où le choix de la conserver.

Niveau de diplôme : Odds ratio (tableau 3)

Les tableaux intégraux (affichant les coefficients des variables de contrôle) figurent en annexe 2.

Niveau de diplôme

Régressions logistiques ordonnées avec postulat de proportionnalité des chances.

Modèle 1 : types de handicap + variables socio-démographiques

Modèle 2 : types de handicap + variables socio-démographiques + variables de scolarité

L'odds ratio (OR) indique les probabilités (coefficient multiplicateur) de passer à la catégorie supérieure de niveau de diplôme (plutôt que n'importe quel niveau de diplôme précédent), par rapport à la modalité de référence de la variable.

	Modèle 1	Modèle 2
Type de handicap (depuis l'enfance)		
Aucun	Ref	Ref
Polylimitations sévères	0.16 ***	0.24 ***
Plurilimitations sévères	0.32 ***	0.36 ***
Limitations motrices sévères	0.47 ***	0.53 ***
Limitations visuelles sévères	0.50 **	0.56 *
Limitations auditives sévères	0.75	0.83
Limitations cognitives sévères	0.18 ***	0.29 ***
Maladie chronique grave	0.51 ***	0.55 ***
Troubles psychiques graves	0.30 ***	0.36 ***
Polylimitations modérées	0.63 ·	0.68
Plurilimitations modérées	0.81	0.92
Limitations motrices modérées	0.74 **	0.76 *
Limitations visuelles modérées	1.19	1.21
Limitations auditives modérées	0.99	0.99
Limitations cognitives modérées	0.62 *	0.73
Autre	0.71 **	0.77 *
Type de scolarité		
Classe ordinaire		Ref
Classe spécialisée école ordinaire		0.30 *
Établissement spécialisé		0.30 ***
Perturbations dans la scolarité		
Pas de perturbation		Ref
Jamais scolarisé·e		0.12 ***
Interruption définitive de scolarité		0.43 ***
Interruption temporaire de scolarité		0.73 *
Autre type de perturbation de la scolarité		1.09
Intercepts: niveau de diplôme		
Aucun ou certificat d'études primaires	0.71 ***	0.70 ***
Brevet des collèges		
Brevet des collèges CAP ou BEP	1.45 ***	1.44 ***
CAP ou BEP Baccalauréat	4.17 ***	4.16 ***
Baccalauréat Bac +2	12.36 ***	12.35 ***
Bac +2 Bac +3 ou plus	28.11 ***	28.08 ***
Pseudo R2	0.07	0.07
Wald test	p= < 2.22 e-16	p= < 2.22 e-16
Effectif de l'échantillon (sans pondération)	19 353	
Effectif de la population (avec pondération)	34 353 299	

*** significatif au seuil de 1 %, ** significatif au seuil de 5 %, * significatif au seuil de 10 %, · significatif au seuil de 10 %

Champ: Français·es âgé·es de 15 à 64 ans vivant en ménages en France métropolitaine. Personnes handicapées à l'âge adulte exclues de l'échantillon.

Source : Enquête emploi en continu et module ad-hoc *Insertion professionnelle des personnes handicapées*, 2011

Exemple de lecture : Selon le modèle 2 (qui contrôle variables socio-démographiques et variables de scolarité), par rapport aux personnes scolarisées en classe ordinaire, les personnes scolarisées en classe spécialisée ou en établissement spécialisé ont des chances diminuées environ d'un facteur 3 (OR= 0.30) d'avoir un niveau égal ou supérieur au brevet des collèges plutôt qu'aucun diplôme (ou, de même, d'avoir un niveau égal ou supérieur au baccalauréat plutôt qu'un niveau inférieur au baccalauréat).

Variables socio-démographiques contrôlées : tranche d'âge ; sexe ; profession du père ; profession de la mère ; pays de naissance
Facteurs testés mais non significatifs : ZEAT ; pays de naissance des parents. Non inclus : taille de la commune

De façon cohérente avec les statistiques descriptives, les désavantages sont particulièrement prononcés pour les personnes avec des polylimitations sévères et pour celle avec des limitations cognitives sévères, qui, selon le modèle 1, ont environ 6 fois moins de chances de prolongation des études que des personnes sans handicap (OR 0.16 et 0.18 respectivement). Viennent ensuite les personnes avec des troubles psychiques graves (OR 0.30) et celles avec des plurilimitations sévères (OR 0.34), qui ont environ 3 fois moins de chances que des personnes sans handicap de passer à un niveau de diplôme supérieur, puis les personnes avec des limitations motrices sévères (OR 0.47), des limitations visuelles sévères (OR 0.50), des maladies chroniques graves (OR 0.51), avec un désavantage de facteur 2. Les personnes avec des limitations modérées connaissent également des désavantages, de nouveau plus marqués pour les personnes avec des polylimitations et des limitations cognitives (OR 0.62 et 0.63) que pour celles avec des limitations motrices (OR 0.74).

En guise d'analogie, les écarts ainsi mis en lumière sont comparables aux effets-propres des professions de leurs pères (voir tableau 8 en annexe 2) : selon le modèle 1, avoir un père ouvrier non qualifié diminue ainsi les chances d'études prolongées d'un facteur 5.5 par rapport à un père cadre/profession intellectuelle supérieure/chef d'entreprise (soit un effet comparable à celui des polylimitations et des limitations cognitives sévères plutôt qu'une absence de handicap), d'un facteur 3.5 par rapport à un père profession intermédiaire (effet comparable à celui des troubles psychiques graves et des plurilimitations sévères), d'un facteur 2 par rapport à un père artisan (effet comparable à celui des limitations motrices ou visuelles sévères et des maladies chroniques graves), et de 32 % par rapport à un père ayant un emploi qualifié (effet comparable à celui des limitations cognitives modérées).

Le modèle 2 affine ces résultats en introduisant le type de scolarité et les perturbations dans la scolarité. Il apparaît que les enfants ayant été scolarisé·e·s en classe spécialisée d'établissements ordinaire ou en établissement spécialisé du secteur sanitaire ou médico-social ont, les un·e·s comme les autres, 3 fois moins de chance d'études prolongées que les élèves scolarisé·e·s uniquement en classe ordinaire (OR 0.30). Les perturbations de scolarité liées à la santé ou au handicap sont également sources de désavantage majeurs, le plus marqué étant, de façon assez logique, pour les personnes déclarant de jamais avoir été scolarisées, puis pour les personnes ayant interrompu définitivement leurs études ; cependant, même les interruptions temporaires de plus de 3 mois ont un effet significatif (OR 0.73).

Activité et occupation d'un emploi

À l'instar des niveaux d'études, la participation au marché du travail (emploi ou chômage) et l'occupation effective d'un emploi apparaissent inégalement distribuées sous deux rapports : d'une part, entre personnes avec et sans handicap, et d'autre part, au sein de la population handicapée depuis l'enfance selon les types de handicap.

Le taux d'activité reflète la part de la population en âge de travailler qui participe au marché du travail, c'est-à-dire occupe un emploi (population active occupée) ou en recherche activement un (population active inoccupée, aussi dite « au chômage »). Nous retenons ici la définition du chômage du Bureau international du travail (BIT) : l'absence d'emploi (c'est-à-dire d'au moins une heure de travail pendant une semaine de référence) d'une personne d'au moins 15 ans, qui est disponible pour travailler dans les deux semaines et qui a effectué des démarches de recherche d'emploi au cours du mois précédent (ou qui a trouvé un emploi débutant dans les trois mois).

En 2011, le taux d'activité des personnes handicapées depuis l'enfance de 15-64 ans était de 63.2 %, contre 72.3 % pour les personnes sans handicap du même âge. Ce résultat agrégé masque cependant des situations fortement contrastées selon les types et degrés de handicap (voir figure 4).

Figure 4 : taux d'activité

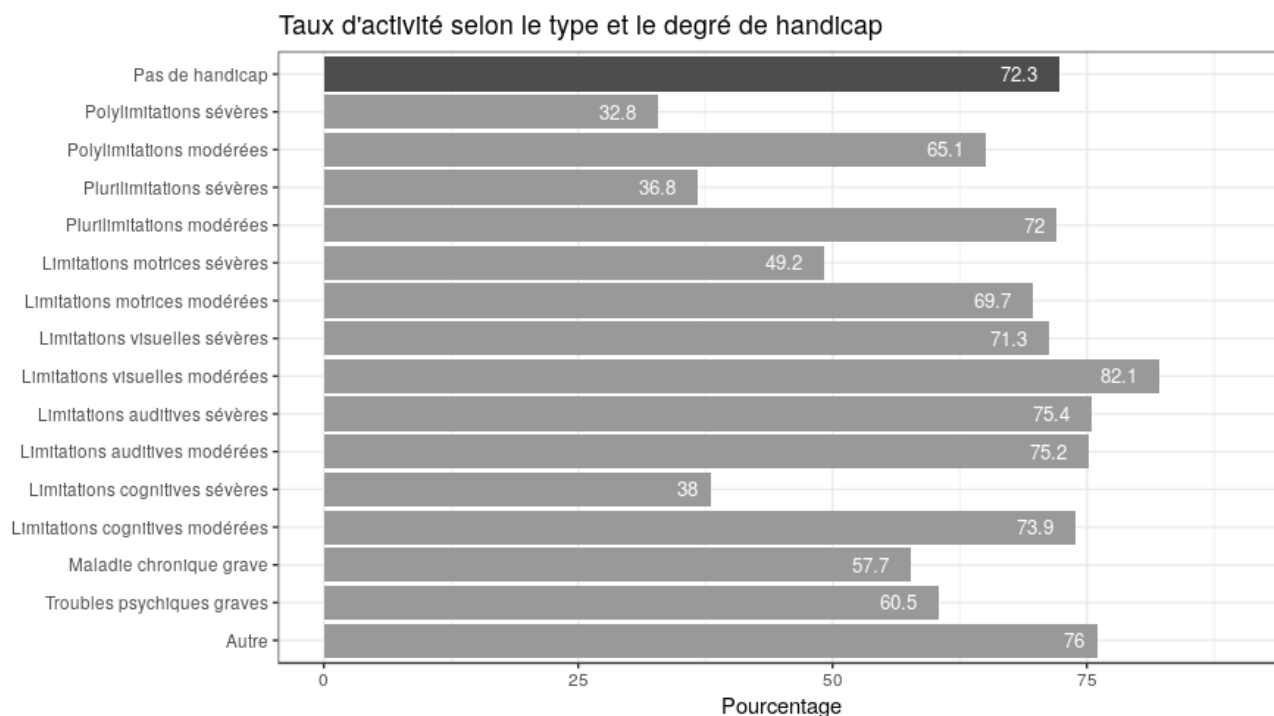
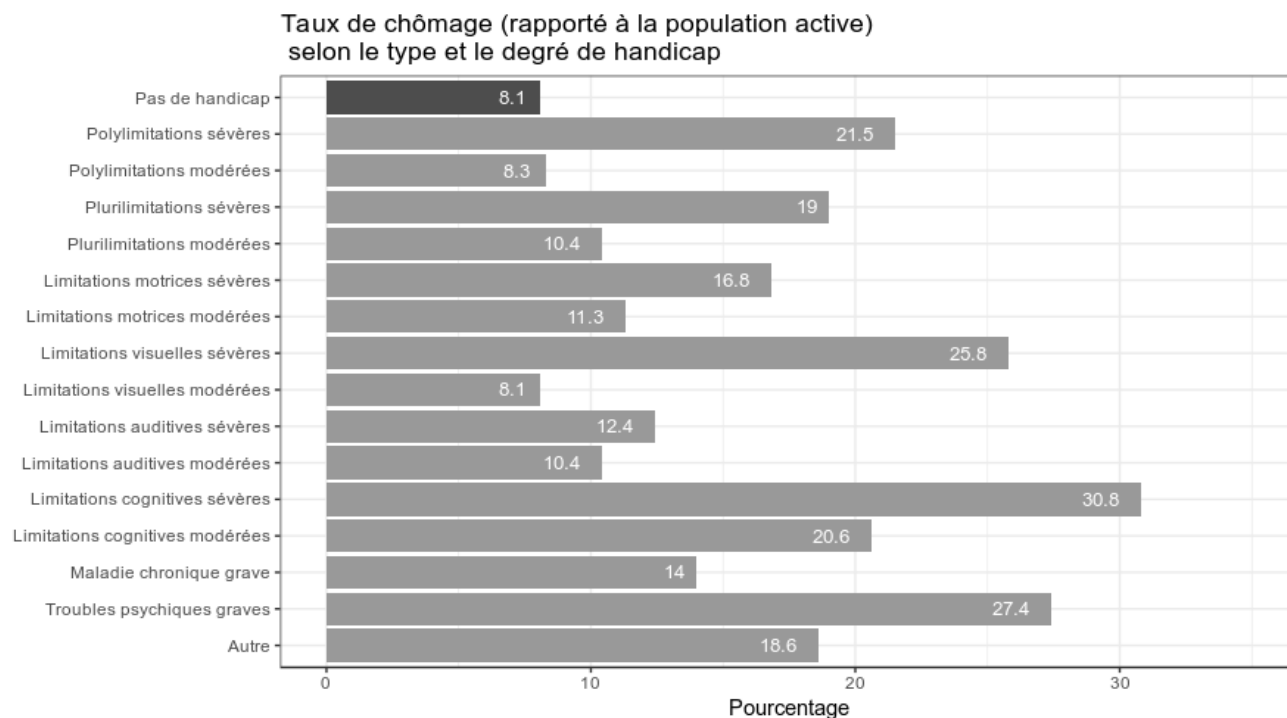


Figure 5 : taux de chômage



La notion d'activité agrégeant deux situations très différentes, occupation effective d'un emploi et chômage, il est également utile de considérer, parmi la population active, l'exposition au chômage au prisme des handicaps. En 2011, le taux de chômage de la population sans handicap est de 8.1 %, et celui de la population handicapée depuis l'enfance, presque le double (15.3%). Selon les types de handicap, les taux plafonnent encore presque au double de ce taux moyen, à raison de 30.8 % de chômage parmi les actifs avec des limitations cognitives sévères, 27.4 % de chômage parmi les

actifs avec des troubles psychiques graves, et 25.8 % de chômage parmi les actifs avec des limitations visuelles sévères (voir figure 5). À l'inverse, les taux de chômage des personnes avec des limitations modérées (sauf cognitives) avoisinent celui des personnes sans handicap.

Cette première description statistique peut être affinée par des régressions logistiques. Pour tenir compte simultanément de la partition entre personnes actives et inactives et du continuum des rapports à l'emploi, nous procéderons en deux temps : d'abord, en analysant des modèles binaires prédisant les risques d'inactivité ; puis, en décryptant des modèles multinomiaux estimant les risques relatifs de chômage, de retraite, et d'autres formes d'inactivité, plutôt que l'occupation d'un emploi. À chacune de ces deux étapes, nous écarterons les étudiant·e·s de l'échantillon, afin d'éviter de capter l'effet propre d'études de longueur inégale (que nous avons déjà objectivé).

Le clivage entre personnes actives et personnes inactives est informatif en tant que tel, puisqu'il traduit des degrés différents d'engagement sur le marché du travail. Par des régressions logistiques binaires, nous pouvons estimer les risques d'inactivité parmi les 15-64 ans vivant en ménages (voir tableau 4), avec différents contrôles : déterminants socio-démographiques (modèle 1), contrôle additionnel du type de scolarité, des perturbations de la scolarité, et de l'interaction entre ces deux variables (modèle 2), et contrôle de composantes du parcours susceptibles d'influer sur l'activité : le niveau d'études, la vie en couple, la présence d'enfants, et la zone de résidence (modèle 3). C'est dans le modèle 1, après contrôle de caractéristiques socio-démographiques (listées en bas de tableau), que les inégalités entre personnes handicapées et personnes sans handicap sont les plus prononcées ; la moindre ampleur des écarts dans les modèles 2 à 3 pourrait dénoter qu'une partie des inégalités transite par des différences qui se sont creusées au cours de la vie.

Inactivité : Odds ratio (tableau 4)

Inactivité (sauf étudiant·e·s)

Régressions logistiques.

Modèle 1 : types de handicap + **variables socio-démographiques**

Modèle 2 : types de handicap + variables socio-démographiques + **variables de scolarité (interaction)**

Modèle 3 : types de handicap + variables socio-démographiques + perturbations dans la scolarité + **niveau de diplôme + vie en couple + vie avec enfant(s) + ZEAT**

L'odd ratio (OR) indique les probabilités (coefficient multiplicateur) d'être inactif (retraite ou autre) plutôt qu'actif (en emploi ou au chômage), par rapport à la modalité de référence de la variable.

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Type de handicap (depuis l'enfance)			
Aucun	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Polylimitations sévères	8.45 *	6.21 ***	5.20 ***
Plurilimitations sévères	5.05 ***	4.75 ***	4.18 ***
Limitations motrices sévères	2.88 ***	2.60 ***	2.33 ***
Limitations visuelles sévères	1.43	1.37	1.27
Limitations auditives sévères	0.91	0.87	0.81
Limitations cognitives sévères	7.31 ***	6.27 ***	4.44 ***
Maladie chronique grave	2.25 ***	2.12 ***	1.96 ***
Troubles psychiques graves	2.38 *	2.00 *	1.60
Polylimitations modérées	1.58	1.50	1.30
Plurilimitations modérées	1.20	1.16	1.07
Limitations motrices modérées	1.36 *	1.32 *	1.25
Limitations visuelles modérées	0.78	0.78	0.78
Limitations auditives modérées	1.15	1.17	1.08
Limitations cognitives modérées	0.97	0.88	0.86
Autre	1.05	0.97	0.93

Type de scolarité			
Classe ordinaire		Ref	
Classe spécialisée école ordinaire		0.75	
Établissement spécialisé		2.70 ·	
Perturbations dans la scolarité			
Pas de perturbation		Ref	Ref
Jamais scolarisé·e		6.25 ***	5.03 ***
Interruption définitive de scolarité		2.72 ***	2.32 ***
Interruption temporaire de scolarité		1.40 ·	1.26
Autre type de perturbation de la scolarité		0.75	0.75
Type X perturbations de la scolarité			
Classe ordinaire X pas de perturbation		Ref	
Classe spécialisée X interruption définitive		0.29	
Établissement spécialisé X interruption définitive		0.50	
Classe spécialisée X interruption temporaire		4.11	
Établissement spécialisé X interruption temporaire		0.23 *	
Classe spécialisée X autre perturbation		0.22	
Établissement spécialisé X autre perturbation		0.46	
Intercept : inactivité	0.09 ***	0.09 ***	0.10 ***
Pseudo R2	0.17	0.18	0.20
Wald test	p= < 2.22 e-16	p= < 2.22 e-16	p= < 2.22 e-16
Effectif de l'échantillon (sans pondération)		17 715	
Effectif de la population (avec pondération)		30 183 717	

*** significatif au seuil de 1 %, ** significatif au seuil de 5 %, * significatif au seuil de 10 %, · significatif au seuil de 10 %

Champ: Français·es âgé·es de 15 à 64 ans, sauf étudiant·es, vivant en ménages en France métropolitaine Personnes handicapées à l'âge adulte exclues de l'échantillon.

Source : Enquête emploi en continu et module ad-hoc *Insertion professionnelle des personnes handicapées*, 2011

Exemple de lecture : Selon le modèle 2 (qui contrôle variables socio-démographiques, variables de scolarité, et interaction entre type de scolarité et perturbations dans la scolarité), les personnes scolarisé·es en établissement spécialisé et n'ayant pas eu de perturbations dans la scolarité ont presque 3 fois plus de risques d'inactivité que leurs pair·es scolarisé·es en classe ordinaire qui n'ont pas eu de scolarité perturbée (OR 2.70) ; en revanche, celles des personnes scolarisées en établissement spécialisé qui ont connu une interruption temporaire de scolarité ont presque 40 % moins de risques d'inactivité (OR 2.7*0.23 = 0.621) que leur·es pair·es scolarisé·es en classe ordinaire et dont la scolarité a été interrompue temporairement.

Variables socio-démographiques contrôlées : tranche d'âge ; sexe ; profession du père ; profession de la mère ; pays de naissance

Facteurs testés mais non significatifs : taille de la commune ; pays de naissance du père ; pays de naissance de la mère

La variable de type de scolarité et l'effet d'interaction entre type et perturbations dans la scolarité ne sont plus significatifs une fois la variable « diplôme » introduite.

Les effets propres des types et degrés de handicap sur l'inactivité apparaissent tendanciellement les mêmes que ceux des régressions sur le niveau de diplôme. Dans le modèle 1, les personnes les plus désavantagées sont ainsi les personnes avec des polylimitations sévères (OR 8.45) et celles avec des limitations cognitives sévères (OR 7.31), à raison de 7 à 9 fois plus de risques d'inactivité que des personnes sans handicap ; elles sont suivies par les personnes avec des plurilimitations sévères (OR 5.05), puis par celles avec des limitations motrices sévères (OR 2.88) , par celles avec des troubles psychiques graves (OR 2.38) ou des maladies chroniques graves (OR 2.25), et enfin par celles avec des limitations motrices modérées (OR 1.36). À titre de comparaison, comme le montre le tableau 9 en annexe 2, les écarts de taux d'activité liés à des limitations sévères sont plus conséquents que ceux associés au fait d'être une femme plutôt qu'un homme (OR 2.20), ou d'être né·e hors de France plutôt qu'en France (OR 1.54).

Dans les modèles 2 et 3, le même ordre se retrouve presque à l'identique, avec des ratios de chance légèrement décalés. Cela indique que la hiérarchie des inégalités de participation au marché du travail selon les types de handicap n'est pas une simple copie des inégalités de niveau d'études précédemment étudiées, ni des inégalités liées à la vie de couple ou avec des enfants (qui dépassent

le cadre de cet article, mais reproduisent schématiquement le même classement) : ainsi, même avec un niveau de diplôme égal, les personnes concernées par les mêmes types de limitations restent les plus désavantagées en matière de taux d'activité. Par exemple, dans le modèle 3, les personnes avec des polylimitations sévères ont encore un risque d'inactivité accru d'un facteur 5 (OR 5.20) par rapport aux personnes sans handicap partageant les mêmes caractéristiques structurelles de niveau d'études, de vie en couple et avec enfant(s), et de zone de résidence.

La scolarité joue un rôle complexe dans la constitution de ces écarts, comme le montre le modèle 2. Le milieu scolaire fréquenté et les perturbations de la scolarité contribuent ainsi tous deux à l'inactivité, de façon ambivalente. À caractéristiques socio-démographiques comparables, et de façon transversale au type et au degré de handicap, les personnes qui déclarent simultanément avoir été scolarisées en établissement spécialisé et ne pas avoir connu de perturbations de scolarité ont presque 3 fois plus de risques d'inactivité que leurs pair·e·s scolarisé·e·s uniquement en classe ordinaire et dont la scolarité n'a pas été perturbée (OR 2.70). En revanche, les personnes qui rapportent à la fois avoir été inscrites en établissement spécialisé et avoir connu une interruption de scolarité temporaire d'au moins 3 mois ont presque 40 % moins de risques d'inactivité que leur·e·s pair·e·s scolarisé·e·s en classe ordinaire et dont la scolarité a été interrompue temporairement (OR $2.7 \times 0.23 = 0.621$). Interpréter ce résultat nécessiterait de considérer les parcours scolaires de façon plus fine, notamment en identifiant si l'interruption temporaire de scolarité intervient avant ou après l'orientation en établissement spécialisé. Malheureusement, le questionnaire n'offre pas ce degré de précision. *A minima*, nous pouvons constater que la scolarisation en établissement spécialisée est associée à une nette pénalité en matière de participation au marché du travail parmi les élèves rapportant une scolarité sans heurts, mais à une relative protection pour des publics scolairement plus instables. Ces effets transitent vraisemblablement en partie par le niveau de diplôme, puisque seules les perturbations de la scolarité restent statistiquement significatives dans le modèle 3.

Une analyse fondée sur la division entre actifs et inactifs ne suffit pas cependant à rendre compte de la variété des rapports à l'emploi ; en particulier, elle ne permet pas d'examiner dans quelle mesure les risques d'inactivité recourent les risques de chômage, pour différentes sous-populations. Chômage et inactivité communiquent en effet, formant un « halo » de personnes approchant des critères du chômage sans néanmoins les remplir ; et les personnes avec des maladies ou des invalidités sont surreprésentées dans cette zone floue (Bessone, Cavannes, & Marrakchi, 2016). Pour explorer ce continuum, il est utile de considérer des régressions multinomiales estimant, parmi les 15-64 ans ne déclarant pas faire des études, les ratios de risques relatifs (Relative Risks Ratio ou RRR) de chômage, de retraite, et d'autres formes d'inactivité plutôt que l'occupation d'un emploi. Ces modèles mettent en exergue que les différentes formes d'absences d'emploi partagent des déterminants communs, tout en révélant une diversité de configurations selon les sous-populations handicapées. Le tableau 5 comprend un modèle tenant constant les propriétés socio-démographiques (modèle 1), un modèle avec ajout des perturbations de la scolarité (modèle 2), et un modèle qui contrôle également la situation atteinte par la personne en matière de niveau d'études, de structure du ménage, et de lieu de résidence (modèle 3).

Considérons tour à tour les indicateurs d'inactivité générique, de retraite et de chômage. Des trois catégories, l'inactivité non spécifique traduit l'éloignement le plus marqué du marché du travail, puisqu'elle n'implique pas nécessairement que les personnes aient déjà travaillé (comme dans le cas pour la retraite) ni qu'elles cherchent à travailler (comme c'est le cas pour le chômage). Parmi les personnes avec des polylimitations sévères, des limitations cognitives sévères, et des plurilimitations sévères, l'inactivité apparaît comme la forme d'éloignement du marché du travail la plus répandue : dans le modèle 1, en comparaison avec des personnes sans handicap, les risques d'être inactif plutôt qu'en emploi sont multipliés par 18 pour les personnes avec des polylimitations sévères (RRR 17.90), par 14 pour les personnes avec des limitations cognitives sévères (RRR

14.30), et par 9 pour les personnes avec des plurilimitations sévères (RRR 8.70), soit des coefficients nettement supérieurs à ceux associés au chômage et/ou à la retraite pour ces mêmes sous-populations. Parmi les personnes handicapées, ces trois groupes sont de loin les plus touchés par l'inactivité, et ce, même après contrôle des composantes du parcours (modèle 2 et 3) : par exemple, dans le modèle 3, à niveau de diplôme, situation géographique et structure du ménage semblables, les personnes avec des polylimitations sévères ont des risques d'inactivité qui restent augmentés environ d'un facteur 8 (RRR 8.49). À moindre mesure, des accroissements marqués des risques d'inactivité sont également notables, à caractéristiques socio-démographiques égales, pour les personnes avec des troubles psychiques graves (RRR 4.97 dans le modèle 1), des limitations motrices sévères (RRR 4.87), et, à un degré plus faible, pour les personnes avec des maladies chroniques graves (RRR 2.48). La hiérarchie entre handicaps des risques d'inactivité reste stable d'un modèle sur l'autre, dessinant un classement similaire à celui des modèles comparant activité et inactivité de façon agrégée. Nous pouvons également noter que, de façon transversale au type et au degré de handicap, les perturbations de scolarité sont fortement associées à des augmentations des risques d'inactivité, et ce, même dans le modèle 3 qui contrôle (notamment) le niveau d'études. Ainsi, à diplôme égal, les risques d'inactivité restent multipliés par 7 pour les personnes n'ayant jamais été scolarisées (RRR 7.13), par 3 pour celles ayant interrompu leur scolarité définitivement (RRR 3.33), et de 40 % pour celles ayant interrompu leur scolarité au moins 3 mois (RRR 1.43).

La distribution des risques relatifs d'être précocement à la retraite recoupe celle des risques d'inactivité générique, mais seulement de façon partielle. Pour cet indicateur, les coefficients associés aux handicaps varient peu entre modèles, même s'ils sont légèrement plus faibles dans les modèles 2 et 3 (qui contrôlent des pénalités s'étant accumulées durant les parcours). Comme pour l'indicateur d'inactivité générique, les sous-populations qui connaissent les différences les plus marquées avec les personnes sans handicap sont les personnes avec des polylimitations sévères, des plurilimitations sévères, et des limitations cognitives sévères : dans le modèle 1, par rapports à leurs pairs sans handicap partageant les mêmes caractéristiques socio-démographiques (notamment d'âge), leurs risques d'être à la retraite sont augmentés d'un facteur 3 ou 4 (RRR respectifs de 3.64, 3.65 et 3.29). Pour ces franges de personnes handicapées, l'accroissement des risques de retraite avant 64 ans semble ainsi un décalque des risques d'inactivité générique, les écarts étant simplement de moindre ampleur. Pour plusieurs autres sous-populations handicapées, en revanche, les risques de retraite prédominent sur le reste des formes d'inactivité. Ainsi, à caractéristiques socio-démographiques communes et pour de mêmes niveaux de diplôme, structures du ménage et lieux de résidence (modèle 3), les personnes avec des maladies chroniques graves ont des risques relatifs d'être à la retraite (RRR 2.32) supérieurs à leurs risques d'être autrement inactives (RRR 1.83). De même, les personnes avec des limitations motrices modérées ont des risques accrus d'être à la retraite (RRR 1.67), presque dans les mêmes proportions que les personnes avec des limitations motrices sévères (RRR 1.92), alors qu'elles semblent peu concernées par les autres types d'inactivité. Enfin, dans un cas, les risques d'inactivité générique ne se doublent pas de risques de retraite précoce : pour les personnes avec des troubles psychiques, les risques relatifs d'être à la retraite ne diffèrent pas significativement des personnes sans handicap, alors que leurs risques d'inactivité sont fortement augmentés. Ces résultats, difficiles à interpréter en l'état, appellent à considérer les parcours professionnels sur la durée, afin d'identifier les droits ouverts aux personnes (notamment la retraite avant 64 ans) et d'analyser la façon dont les ressortissant·e·s s'en saisissent.

En matière de chômage, les résultats se distinguent davantage. Une première singularité tient au fait que, contrairement à l'inactivité générique et à la retraite, l'ordre des désavantages entre sous-populations handicapées est affecté par les accomplissements antérieurs du parcours. Ainsi, une lecture successive des modèles 2 et 3 laisse à penser à un changement de tendance dans la hiérarchie d'inégalités entre handicaps, si l'on considère la survenue d'inégalités parmi les personnes ayant un même niveau d'études, une même situation de couple et de parentalité, et de

mêmes caractéristiques résidentielles. En ne contrôlant que les caractéristiques socio-démographiques et de scolarité (modèle 2), l'ordre des désavantages liés aux handicaps est assez comparable à celui présenté jusqu'alors : les personnes avec des troubles psychiques graves (RRR 4.29) ou des limitations cognitives sévères (RRR 4.13) sont les plus exposées, et celles avec des limitations multiples sévères sont également très affectées (RRR 3.54 et 3.43 respectivement pour les polylimitations et les plurilimitations). Seules les personnes avec des limitations visuelles sévères s'ajoutent aux sous-groupes les plus désavantagées, leurs risques relatifs de chômage étant également multipliés par 4 (RRR 3.88). Comparativement, les pénalités associées aux limitations motrices sévères (RRR 2.89) et aux handicaps non classifiables (RRR 2.74) sont un peu moins prononcées, et environ équivalentes à celles qui concernent les personnes avec des limitations cognitives modérées (RRR 2.65). Le contrôle dans le modèle 3 de positions atteintes durant le parcours marque une inflexion de cette hiérarchie, montrant que les inégalités d'accès à l'emploi des jeunes actifs ne font pas que reproduire ou conforter les inégalités scolaires préexistantes. Ainsi, à diplôme et structure du ménage tenus constants, les personnes avec des limitations visuelles sévères sont cette fois les plus pénalisées, avec un risque de chômage multiplié par 3 par rapport aux personnes sans handicap (RRR 3.34). Comme cela figure dans la version complète du modèle (tableau 10 en annexe 2), il s'agit là d'un écart supérieur à celui qui sépare les personnes sans diplôme ou avec un certificat d'études primaires des titulaires d'un bac +3 ou plus. Les personnes avec des troubles psychiques graves connaissent un désavantage approchant (RRR 3.14). En revanche, les surplus de chômage liés aux limitations cognitives sévères (RRR 2.59), aux plurilimitations sévères (RRR 2.47), et aux polylimitations sévères (RRR 2.17) diffèrent peu de ceux associés aux limitations motrices sévères (RRR 2.20) et aux autres handicaps (RRR 2.47). La formation de nouvelles inégalités parmi les actifs cherchant à accéder à l'emploi transparait aussi par le fait que, pour plusieurs sous-populations, le chômage prime sur toutes les autres formes d'inoccupation : ainsi, dans tous les modèles, les personnes avec des limitations visuelles sévères, des limitations auditives sévères, des limitations cognitives légères ou des handicaps de type indéterminé ont des risques de chomages accrus par rapport aux personnes sans handicap, mais pas d'autres risques significatifs d'absence d'emploi. Ces configurations traduisent vraisemblablement des dynamiques inégalitaires de nature différente de celles dégagées jusqu'alors ; nous chercherons à les décrypter dans la partie suivante.

Situation vis-à-vis du travail : Ratio de risques relatifs ratio (tableau 5)

Situation vis-à-vis de l'emploi (sauf étudiant·e·s)

Régressions logistiques multinomiales

Modèle 1 : types de handicap + variables socio-démographiques

Modèle 2 : types de handicap + variables socio-démographiques + perturbations dans la scolarité

Modèle 3 : types de handicap + variables socio-démographiques + perturbations dans la scolarité + niveau de diplôme + vie en couple + vie avec enfant(s) + variables géographiques

Le ratio de risques relatifs (RRR) indique les probabilités (coefficient multiplicateur) d'être dans, respectivement, au chômage au sens du BIT, à la retraite, ou dans une autre forme d'inactivité, plutôt qu'être en emploi, par rapport à la modalité de référence de la variable.

Modalité de référence : en emploi	Chômage au sens du BIT			Retraite			Autre inactivité (sauf études)		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Type de handicap (depuis l'enfance)									
Aucun	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Polylimitations sévères	3.97 **	3.54 **	2.17 ·	3.64 ***	3.35 ***	2.60 **	17.90 ***	11.7 ***	8.49 ***
Plurilimitations sévères	3.73 *	3.43 *	2.45 ·	3.65 ***	3.67 ***	3.59 ***	8.70 ***	7.34 ***	6.43 ***
Limitations motrices sévères	2.89 ***	2.73 ***	2.20 ***	2.32 ***	2.23 ***	1.92 ***	4.83 ***	4.11 ***	3.56 ***
Limitations visuelles sévères	4.21 ***	3.88 ***	3.34 ***	1.19	1.23	1.35	2.19 ·	1.93 *	1.67
Limitations auditives sévères	2.17 *	1.93 *	1.76 ·	0.98	0.97	0.85	0.79	0.71	0.63
Limitations cognitives sévères	4.84 **	4.13 ***	2.59 *	3.29 *	3.19 *	3.00 ·	14.30 ***	9.53 ***	7.11 ***
Maladie chronique grave	2.11 **	1.93 ***	1.68 *	2.38 ***	2.34 ***	2.32 ***	2.48 ***	2.11 ***	1.83 **
Troubles psychiques graves	4.83 ***	4.29 ***	3.19 ***	1.51	1.47	1.13	4.97 ***	3.67 ***	2.83 **
Polylimitations modérées	1.09	0.91	0.89	2.39 *	2.39 *	1.74	0.84	0.75	0.69
Plurilimitations modérées	1.46	1.34	1.26	1.27	1.26	1.03	1.13	0.98	0.96
Limitations motrices modérées	1.59 *	1.51 *	1.38	1.70 **	1.68 **	1.67 **	1.06	0.99	0.91
Limitations visuelles modérées	1.33	1.26	1.27	0.71	0.71	0.63	0.94	0.92	0.98
Limitations auditives modérées	1.66	1.60	1.59	1.42	1.44	1.27	0.81	0.81	0.80
Limitations cognitives modérées	2.65 **	2.35 *	2.14 *	0.96	0.98	0.78	1.26	1.08	1.05
Autre	2.74 ***	2.56 ***	2.47 ***	0.92	0.89	0.90	1.42	1.24	1.18
Perturbations dans la scolarité									
Pas de perturbation		<i>Ref</i>	<i>Ref</i>		<i>Ref</i>	<i>Ref</i>		<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Jamais scolarisé·e		2.13	1.82		8.15 ***	8.04 ***		9.99 ***	7.13 ***
Interruption définitive de scolarité		1.23	0.93		0.78	0.59		4.22 ***	3.33 ***
Interruption temporaire de scolarité		1.39	1.23		1.29	1.23		1.55 *	1.43 ·
Autre type de perturbation de la scolarité		1.47 *	1.36 ·		0.77	0.83		0.89	0.88

Intercepts : situation vis-à-vis de l'emploi									
En emploi	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Chômage au sens du BIT (colonnes 1, 2 et 3), retraite (colonnes 4, 5 et 6) et inactivité autre sauf études (colonnes 7, 8 et 9)	0.24 ***	0.23 ***	0.20 ***	NA	NA	NA	0.06 ***	0.06 ***	0.07 ***
Pseudo R2	0.23	0.24	0.27	0.23	0.24	0.27	0.23	0.24	0.27
Wald test	P =< 0.01	P =<0.01	P =<0.01	P =< 0.01	P =<0.01	P =<0.01	P =< 0.01	P =<0.01	P =<0.01
Effectif de l'échantillon (sans pondération)	17 715								
Effectif de la population (avec pondération)	30 183 717								

*** significatif au seuil de 1 %, ** significatif au seuil de 5 %, * significatif au seuil de 10 %, · significatif au seuil de 10 %

Champ : Français·es âgé·e·s de 15 à 64 ans, sauf étudiant·e·s, vivant en ménages en France métropolitaine. Personnes handicapées à l'âge adulte exclues de l'échantillon.

Source : Enquête emploi en continu et module ad-hoc *Insertion professionnelle des personnes handicapées*, 2011

Exemple de lecture : Selon le modèle 3 (qui contrôle variables socio-démographiques, perturbations dans la scolarité, niveau de diplôme, structure du ménage, et variables géographiques), les personnes avec des polylimitations sévères ont environ 8.5 fois plus de risques d'inactivité (sauf retraites et études) que des personnes sans handicap (RRR 8.49), tandis que les personnes avec des limitations visuelles sévères ont environ 3.3 fois plus de risques de chômage que des personnes sans handicap (RRR 3.34).

Variables socio-démographiques contrôlées : tranche d'âge ; sexe ; profession du père ; profession de la mère ; pays de naissance ; pays de naissance du père ; pays de naissance de la mère.

Variables géographiques contrôlées : ZEAT ; taille de la commune

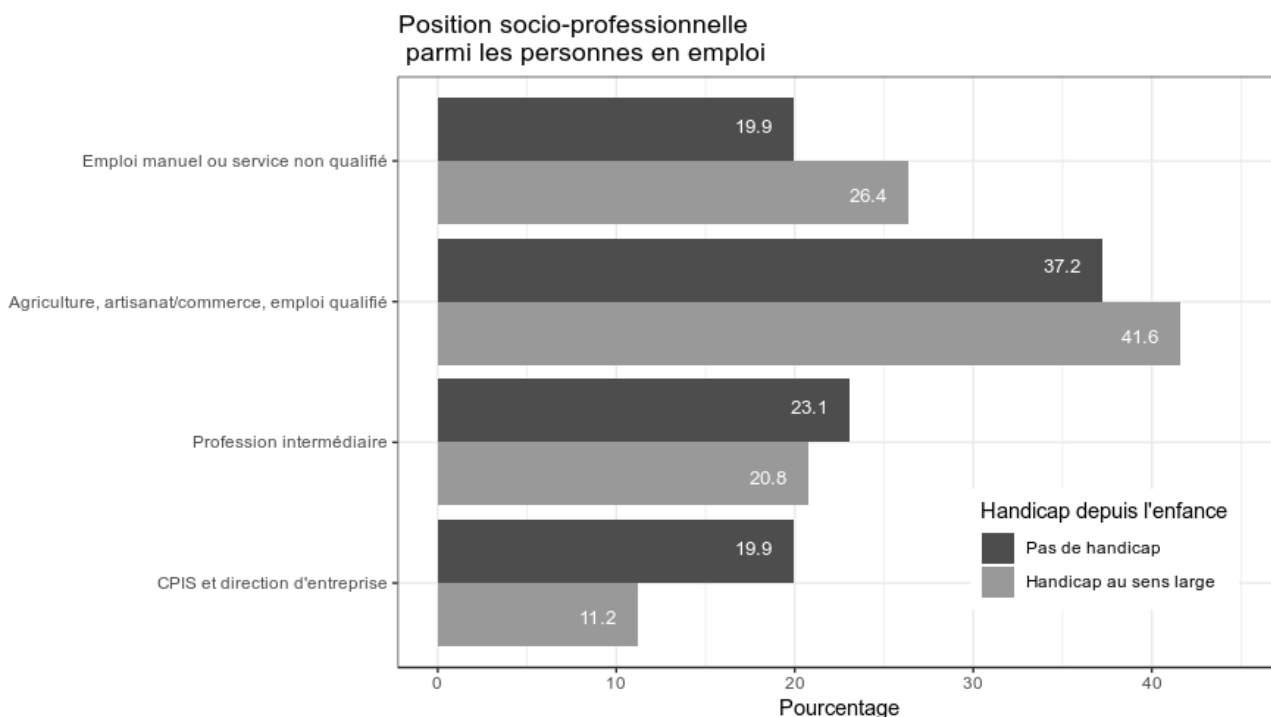
Le type de scolarité n'est pas significatif lorsque la variable « perturbation de la scolarité » est introduite, et le modèle est trop lourd pour tester un effet d'interaction entre ces deux variables

Position socio-professionnelle

Parmi les personnes en emploi, la distribution des positions professionnelles apparaît de nouveau sensible au(x) handicap(s), c'est-à-dire, à l'existence d'un handicap depuis l'enfance, d'une part, et au type de ce handicap, d'autre part. Pour appréhender ces inégalités, notre mesure de la position socio-professionnelle s'inspire du modèle proposé par Camille Peugny (2007), lui-même adapté du schéma de classe d'Erikson et Goldthorpe (1992). Les niveaux professionnels retenus sont les suivants : « Emploi manuel ou service non qualifié », « Agriculture, artisanat/commerce, emploi qualifié », « Profession intermédiaire » et « Cadre, profession intellectuelle supérieure et direction d'entreprise ». Contrairement à Peugny, nous agrégeons les agriculteurs, artisans/commerçants, et employés/ouvriers qualifiés, là où l'auteur sépare ces trois catégories ; ce choix répond tant à des exigences d'effectifs qu'à la relative similitude de niveaux de diplômes et de tranches déclarées de revenus entre ces trois groupes¹¹, par contraste avec les emplois non qualifiés, d'un côté, et les professions intermédiaires, de l'autre. Ce schéma agrégé méconnaît des partitions inter-professionnelles fines qui ont un intérêt analytique propre (filière d'activité, secteur...). Il présente cependant l'avantage de dégager une hiérarchisation tendancielle, aisément comparable à celles dégagées par d'autres études au sein de la littérature sur la stratification.

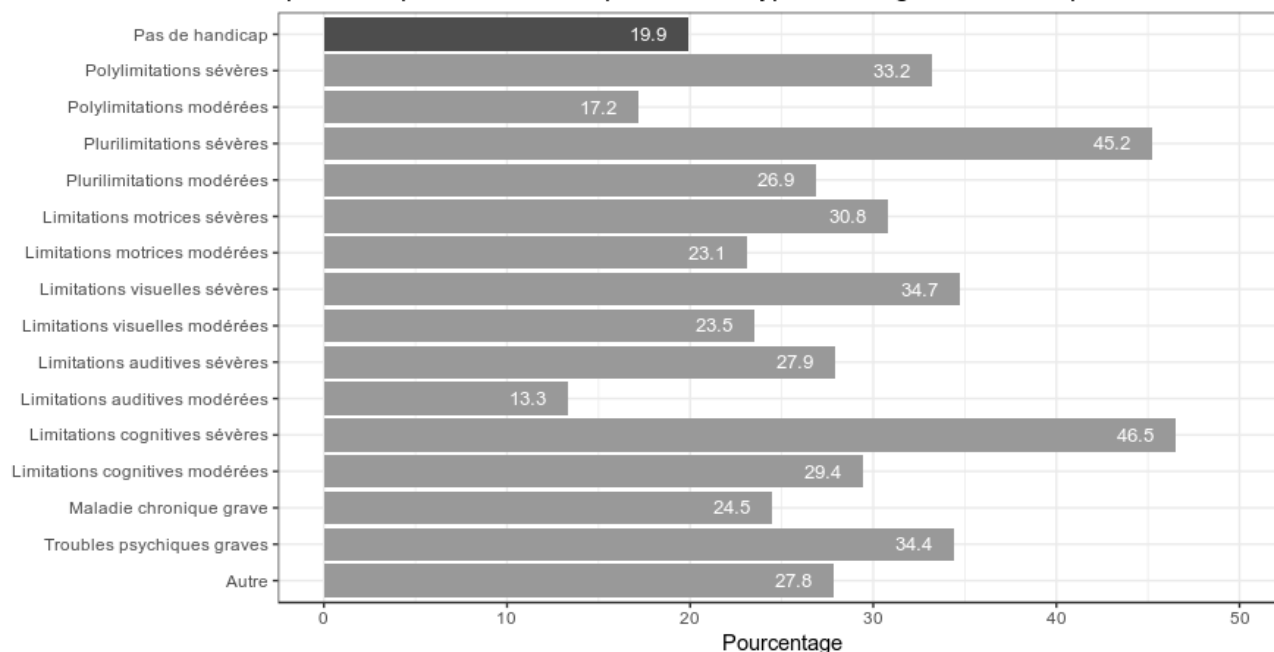
Doté·e·s de cette catégorisation, nous pouvons constater que les personnes handicapées depuis l'enfance de 15-64 ans qui exercent un emploi se trouvent à la fois sur-représentées dans les échelons socio-professionnels les plus bas, et sous-représentées dans les positions les plus élevées. Ainsi, en 2011, elles sont 26.4 % à occuper un emploi manuel ou de service non qualifié, et seulement 11.2 % à être cadres, professions intellectuelles ou cheffes d'entreprises ; à titre de comparaison, les personnes sans handicap sont autant représentées dans ces deux groupes, à raison de 19.9 % (voir figure 6a).

Figures 6a et 6b : position socio-professionnelle



11 Ce choix tranche avec celui de Peugny, qui estime que les emplois de l'agriculture sont de niveau équivalent aux emplois non qualifiés.

Pourcentage d'emplois (manuels ou de service) non qualifiés
 parmi les personnes en emploi selon le type et le degré de handicap



Entre les personnes handicapées depuis l'enfance, il existe par ailleurs des disparités considérables : les emplois non qualifiés représentent presque la moitié des emplois pour certains des sous-groupes (46.5 % pour les personnes avec des limitations cognitives sévères, 45.2 % pour les personnes avec des plurilimitations sévères), de l'ordre d'un tiers pour d'autres (34.7 % pour les personnes avec des limitations visuelles sévères, 34.4 % pour celles avec des troubles psychiques graves, 33.2 % pour celles avec des polylimitations sévères, 30.8 % pour celles avec des limitations motrices sévères), et environ un quart pour la plupart des personnes avec des limitations modérées (voir figure 6b).

Des régressions logistiques multinomiales permettent de préciser les ressorts de cette corrélation entre types de handicap et positions professionnelles (voir tableau 6). Ces régressions estiment les ratios de risques relatifs d'occuper, plutôt qu'un emploi non qualifié: (1) un emploi qualifié (manuel ou de service) ou un emploi de petit-e indépendant-e (artisanat, commerce ou agriculture) ; (2) une profession intermédiaire ; et (3) un poste de cadre, profession intellectuelle supérieure ou chef-fe d'entreprise. En plus des déterminants socio-démographiques, le modèle 1 contrôle le type de scolarité, et le modèle 2, le niveau de diplôme, la vie en couple, et la vie avec enfants¹².

Aucune différence entre agriculture, artisanat/commerce et emplois qualifiés et emplois non qualifiés n'est significativement corrélée aux types de handicap. En revanche, les personnes scolarisées en établissement spécialisé ont presque deux fois moins de chance que les personnes scolarisées en classe ordinaire d'occuper un emploi qualifié ou de petit indépendant plutôt qu'un emploi non qualifié (RRR 0.53 dans le modèle 2). Pour les professions intermédiaires et pour les cadres par contre, des tendances par types de handicap se dégagent, de façon légèrement différente à ces deux niveaux professionnels et surtout, comme pour l'indicateur de chômage, avec un réagencement des inégalités après contrôle des accomplissements antérieurs du parcours (modèle 2).

12 Le modèle incluant uniquement les déterminants socio-démographiques n'est pas montré ici, ses résultats étant très similaires à ceux du modèle avec contrôle du type de scolarité. Le type de scolarité n'est plus significatif une fois le niveau de diplôme introduit, d'où son éviction du modèle 2.

Niveau de PCS : Relative Risk Ratios (tableau 6)

Niveau de PCS parmi les personnes en emploi

Régressions logistiques multinomiales

Modèle 1 : types de handicap + **variables socio-démographiques** + **type de scolarité**

Modèle 2 : types de handicap + variables socio-démographiques + **niveau de diplôme** + **vie en couple** + **vie avec enfant(s)**

Le ratio de risques relatifs (RRR) indique les probabilités (coefficient multiplicateur) d'être dans la catégorie professionnelle d'intérêt (agriculture, artisanat/commerce, emploi qualifié ; profession intermédiaire ; ou CPIS et direction d'entreprise) plutôt qu'être ouvrier/ouvrière ou employé·e non qualifié·e, par rapport à la modalité de référence de la variable.

La hiérarchisation des PCS est adaptée du modèle de Peugny (2007), lui-même inspiré du schéma de classes EGP.

Modalité de référence : Emploi manuel ou de service non qualifié	Agriculture, artisanat/commerce, emploi qualifié		Profession intermédiaire		CPIS et direction d'entreprise	
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2
Type de handicap (depuis l'enfance)						
Aucun	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Polylimitations sévères	1.11	1.36	0.14 ·	0.22	NA	NA
Plurilimitations sévères	0.52	0.55	0.26 ·	0.25	NA	NA
Limitations motrices sévères	0.76	0.83	0.61 *	0.81	0.14 ***	0.19 ***
Limitations visuelles sévères	0.73	0.76	0.35 *	0.40 ·	0.25 *	0.24 ·
Limitations auditives sévères	0.62 ·	0.66	0.28 **	0.32 **	0.82	1.43
Limitations cognitives sévères	0.74	0.96	NA	0.15	NA	NA
Maladie chronique grave	0.89	1.13	0.54 *	0.94	0.50 *	1.17
Troubles psychiques graves	0.74	0.94	0.49	0.86	0.13 **	0.25 ·
Polylimitations modérées	2.06	2.10	1.26	1.35	NA	NA
Plurilimitations modérées	0.72	0.69	0.76	0.72	0.27 *	0.27 *
Limitations motrices modérées	0.96	1.01	0.86	0.93	0.43 **	0.52 *
Limitations visuelles modérées	0.77	0.67	0.80	0.52 ·	0.37 *	0.27 *
Limitations auditives modérées	0.99	1.11	2.11 *	2.74 **	2.09 *	2.86 **
Limitations cognitives modérées	0.86	0.98	0.68	1.06	0.64	1.00
Autre	0.74	0.76	0.70	0.81	0.40 ***	0.53 *

Type de scolarité						
Classe ordinaire	<i>Ref</i>		<i>Ref</i>		<i>Ref</i>	
Classe spécialisée école ordinaire	1.07		0.91		NA	
Établissement spécialisé	0.53 ·		0.44		NA	
Jamais scolarisé·e	0.75		0.20		NA	
Intercepts : niveau de PCS						
Emploi manuel ou service non qualifié	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Agriculture, artisanat/commerce, emploi qualifié (colonnes 1 et 2) ou Profession intermédiaire (colonnes 3 et 4) ou CPIS et direction d'entreprise (colonnes 5 et 6)	0.86	0.43 ***	0.21 ***	0.04 ***	0.04 ***	0.01 ***
Pseudo R2	0.08	0.21	0.08	0.21	0.08	0.21
Wald test	P =<0.01	P =<0.01	P =<0.01	P =<0.01	P =<0.01	P =<0.01
Effectif de l'échantillon (sans pondération)	12 587					
Effectif de la population (avec pondération)	22 256 201					

*** significatif au seuil de 1 %, ** significatif au seuil de 1 %, * significatif au seuil de 5 %, · significatif au seuil de 10 %

Champ: Français·es en emploi, âgé·e·s de 15 à 64 ans, vivant en ménages en France métropolitaine. Personnes handicapées à l'âge adulte exclues de l'échantillon.

Source : Enquête emploi en continu et module ad-hoc *Insertion professionnelle des personnes handicapées*, 2011

Exemple de lecture : Selon le modèle 2 (qui contrôle variables socio-démographiques, niveau de diplôme, et structure du ménage), parmi la population en emploi, les personnes handicapées depuis l'enfance avec des limitations motrices sévères ont environ 5 fois moins de chances (RRR = 0.19) que des personnes sans handicap d'occuper un emploi de cadre plutôt qu'un emploi non qualifié.

Facteurs testés mais non significatifs : pays de naissance du père ; perturbations dans la scolarité

Non inclus : ZEAT ; taille de la commune

Le type de scolarité n'est plus significatif une fois la variable « diplôme » introduite.

Pour les professions intermédiaires, dans le modèle 1, le désavantage le plus prononcé concerne les personnes avec des polylimitations sévères, qui ont 7 fois moins de chances (RRR 0.14) que les personnes sans handicap d'occuper un emploi de profession intermédiaire qu'un emploi non qualifié. Selon le même modèle, les chances sont également divisées par 4 pour les personnes avec des plurilimitations sévères (RRR 0.26) ou des limitations auditives sévères (RRR 0.28), par 3 pour les personnes avec des limitations visuelles sévères (RRR 0.35), par 2 pour les personnes avec des maladies chroniques graves (RRR 0.54), et diminuées d'un tiers pour les personnes avec des limitations motrices sévères (RRR 0.61). Cette hiérarchie des désavantages ressemble à celle des premiers indicateurs que nous avons étudiés (niveau de diplôme, inactivité). L'absence des personnes avec des limitations cognitives sévères peut se comprendre par l'absence d'estimation de coefficients pour ces personnes : le fait que l'échantillon compte 3 % de professions intermédiaires parmi elles est peu interprétable compte-tenu du trop petit nombre de personnes en emploi dans ce sous-groupe. À l'inverse, la présence des personnes avec des limitations auditives sévères parmi les plus désavantagées est à noter (ce désavantage n'étant pas partagé avec les personnes avec des limitations auditives modérées qui, au contraire, semblent particulièrement préservées). Une fois le niveau d'études et la structure du ménage contrôlés (modèle 2), parmi les catégories de limitations sévères, seules les pénalités associées aux limitations auditives (RRR 0.32) et aux limitations visuelles (RRR 0.40) demeurent significatives au moins au seuil de 0.1. À titre indicatif, ces écarts sont supérieurs à ceux qui séparent les personnes dont les mères occupaient elles-mêmes des professions intermédiaires et celles dont les mères occupaient des emplois non qualifiés (voir tableau 11 en annexe 2). En parallèle, l'avantage relatif des personnes avec des limitations auditives modérées se confirme (RRR 2.74), tandis que les personnes avec des limitations visuelles sévères apparaissent presque aussi désavantagées par rapport aux personnes sans handicap que leurs pair·e·s avec des limitations visuelles sévères (RRR 0.52).

Pour les cadres, professions intellectuelles supérieures et chef·fe·s d'entreprise, le classement est légèrement différent. Aucune estimation n'est possible pour les personnes avec des polylimitations sévères, des plurilimitations sévères, des limitations cognitives sévères, et des polylimitations modérées : l'échantillon ne compte aucun·e cadre parmi elles, ce qui n'est pas interprétable compte-tenu du petit nombre de répondant·e·s en emploi dans ces sous-populations. Le désavantage le plus net concerne les personnes avec des troubles psychiques graves (RRR 0.13) et celles avec des limitations motrices sévères (RRR 0.14), qui ont 7 fois moins de chances que les personnes sans handicap d'occuper un emploi de niveau cadre plutôt qu'un emploi non qualifié. L'écart avec les personnes sans handicap se monte à un facteur 4 pour les personnes avec des limitations visuelles sévères (RRR 0.25) ou des plurilimitations modérées (RRR 0.27), un facteur 2 à 3 pour les personnes avec des limitations visuelles modérées (RRR 0.37), pour les personnes avec des limitations motrices modérées (RRR 0.43) et pour les personnes avec des handicaps de type indéterminé (RRR 0.40), et un facteur 2 pour les personnes avec des maladies chroniques graves (RRR 0.50). Là encore, l'absence des populations avec des limitations multiples ou avec des limitations cognitives sévères, pourtant les plus exposées lors des premières étapes du parcours (pré)-professionnel (diplôme, inactivité), peut s'interpréter comme un effet de l'impossibilité d'estimer des coefficients pour ces groupes peu présents en emploi. Après contrôle du niveau d'études et de la structure du ménage (modèle 2), la pénalité la plus nette touche les personnes avec des limitations motrices sévères, qui, à diplôme et statut de couple égal, ont 5 fois moins de chances que des personnes sans handicap d'occuper un emploi de niveau cadre plutôt qu'un emploi non qualifié (RRR 0.19). La réduction des chances d'un emploi de cadre touche ensuite de façon équivalente les personnes avec des limitations visuelles sévères ou modérées (RRR 0.24 et 0.27), les personnes avec des troubles psychiques graves (RRR 0.25), et les personnes avec des plurilimitations modérées (RRR 0.27), à raison d'un facteur 4 ; cela correspond à peu près au même niveau de désavantage que celui des femmes par rapport aux hommes (RRR 0.23), ou des personnes nées à l'étranger par rapport aux Français·es de naissance (RRR 0.34). Les personnes avec des

limitations motrices modérées (RRR 0.52) et celles avec des types de handicap non classifiables (RRR 0.53) ont, quant à elles, environ 2 fois moins de chances que des personnes sans handicap d'avoir un emploi de niveau cadre plutôt qu'un emploi non qualifié. Les personnes avec des limitations auditives modérées se distinguent de nouveau, avec une surreprésentation dans les emplois de cadre par rapport aux personnes sans handicap (RRR 2.86).

Dans ces résultats, trois points sont à relever. Premièrement, le contrôle du niveau de diplôme, de la vie en couple et de la présence d'enfants dessine la même tendance que pour l'indicateur de chômage : tandis que les pénalités liées aux limitations cognitives, simples ou couplées à d'autres limitations, de degré sévère ou modéré, s'estompent (en lien avec la faible présence de ces populations en emploi), des désavantages plus nets se dessinent au détriment des personnes avec des limitations dites physiques (motrices, visuelles, auditives, plurilimitations). Cela signifie que les inégalités de positions professionnelles non imputables au niveau de diplôme et à l'obtention d'un emploi desservent spécifiquement ce dernier groupe. Deuxièmement, selon les types de handicap, les inégalités apparaissent plus ou moins concentrées vers le haut de la hiérarchie professionnelle. Alors que les limitations visuelles sévères apparaissent pénalisantes aussi bien pour sécuriser une profession intermédiaire qu'un emploi de niveau cadre, les limitations motrices sévères, les troubles psychiques graves et les limitations physiques modérées (visuelles, motrices, plurilimitations) affectent surtout l'accès au haut de la hiérarchie professionnelle, tandis que les limitations auditives sévères ne sont significatives que pour que les emplois de professions intermédiaires. Troisièmement, et enfin, parmi les personnes avec des limitations auditives justement, un clivage marqué se dessine entre les personnes avec des limitations sévères, désavantagées dans l'occupation de professions intermédiaires, et les personnes avec des limitations modérées, nettement plus représentées que les personnes sans handicap tant parmi les professions intermédiaires que dans les postes de cadre, à diplôme égal. Nous chercherons à interpréter ces résultats dans la partie suivante.

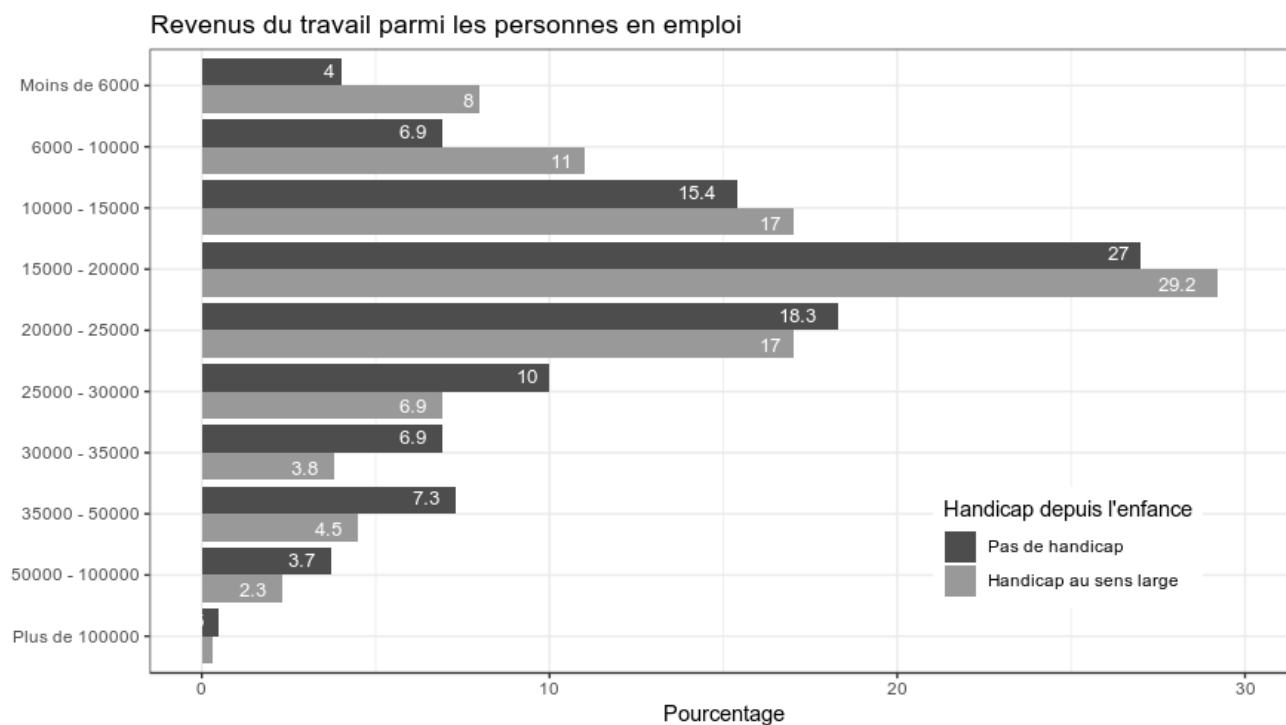
Revenus du travail

Les revenus du travail (salaires ou revenus de professions indépendantes) constituent une composante importante des ressources économiques dont disposent les individus, en même temps qu'une reconnaissance symbolique de la valeur de leur travail. Si ces rémunérations méritent donc d'être étudiées en tant que telles, cela ne doit pas occulter qu'elles ne représentent pas la seule source de revenus des individus, *a fortiori* pour les personnes handicapées (qui, nous l'avons vu, sont plus fortement éloignées en l'emploi). Ainsi, selon une estimation de la DREES, les revenus du travail de 2010 (hors chômage) représentaient 69 % des revenus disponibles de ménages incluant une personne de 18-60 ans déclarant (en 2011) des limitations sévères, contre 88 % des revenus disponibles pour l'ensemble des ménages incluant une personne de 18-60 ans (Levieil, 2017).

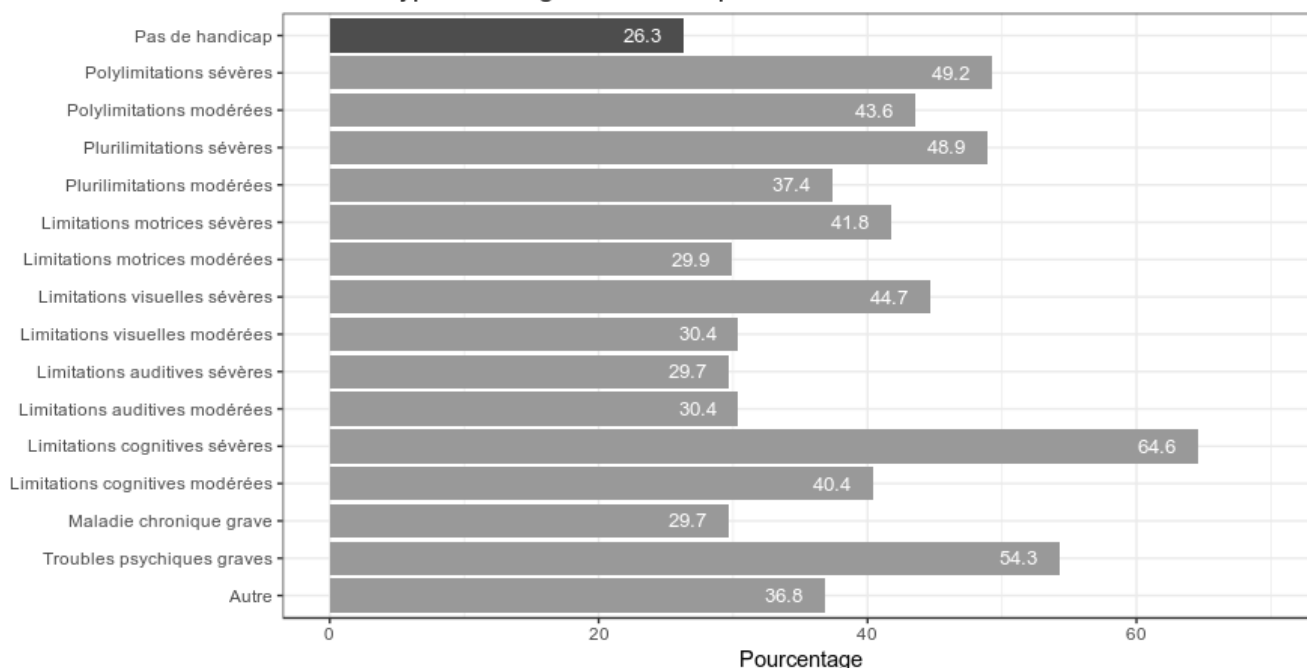
Dans l'EEC 2011, les personnes de 15-64 ans sans handicap qui sont en emploi et déclarent un salaire ou un revenu de profession indépendante¹³ sont 46.7 % à rapporter des revenus annuels supérieurs à 20 000 euros nets (environ 1670 euros nets mensuels), la tranche médiane étant de 15 000-20 000 euros. En revanche, les personnes en emploi handicapées depuis l'enfance ne sont que 34.8 % à se situer au-dessus de ce seuil ; comme le montre la figure 7a, leur distribution de revenus est décalée vers le bas par rapport à celle des personnes sans handicap.

13 Pour des raisons de comparabilité entre salarié·e·s et indépendant·e·s, les variables de salaire et de revenu du travail étant renseignées séparément et en tranche, les personnes déclarant cumuler un salaire et un revenu indépendant ont été exclues de l'échantillon pour ces modèles, puisqu'il n'était pas possible d'estimer leurs revenus totaux.

Figures 7a et 7b : Tranche de revenus du travail



Pourcentage de personnes en emploi touchant moins de 15 000 euros/an selon le type et le degré de handicap



Cette concentration des revenus du travail vers les tranches les plus faibles est encore accentuée pour les personnes concernées par certains types de handicap. Ainsi, alors que les personnes en emploi sans handicap ne sont que 26.3 % à toucher moins de 15 000 euros par an (soit 1250 euros par mois, environ 1.15 fois le montant net du SMIC de 2011¹⁴), cette situation concerne les deux

14 Selon l'INSEE, le montant du SMIC était alors de 1365 euros brut mensuels, soit environ 1095 euros mensuels nets. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1375188> (consulté le 09/01/2018)

tiers des personnes avec des limitations cognitives sévères (64.6%), et environ la moitié des personnes avec des troubles psychiques sévères, des polylimitations sévères et des plurilimitations sévères (respectivement 54.3 %, 49.2 % et 48.9%). Pour les personnes handicapées avec des limitations visuelles ou motrices sévères, ce faible niveau de rémunération est encore deux fois plus fréquent que parmi les personnes sans handicap (respectivement 44.7 % et 41.8 % de personnes en emploi déclarant moins 15 000 euros nets annuels), tandis que les taux des personnes avec des limitations auditives sévères (30.4 %) ou des maladies chroniques graves (29.7%) approchent ceux des personnes sans handicap (voir figure 7b).

Par des régressions logistiques ordonnées avec postulat de proportionnalité des chances, nous pouvons examiner le degré auquel cette corrélation résiste au contrôle de facteurs d'hétérogénéité observée de la population. Le postulat de proportionnalité des chances (le fait que les variables indépendantes aient des effets d'ampleur similaires pour chaque passage à une tranche supérieure) apparaît assez fiable pour les tranches inférieures à 25 000 euros, comme l'atteste un relatif parallélisme des betas lorsque chaque tranche est examinée par régression logistique binaire (chances de déclarer au moins 6000 euros annuels, au moins 10 000 euros...). Pour les tranches les plus élevées, il s'avère nettement plus approximatif. Toutefois, 71.6 % des Français-es en emploi sans handicap déclarant des revenus inférieurs à cette tranche, de même que 82 % des Français-es en emploi handicapé·e·s depuis l'enfance, ces régressions demeurent instructives. Le tableau 7 met en parallèle un modèle avec contrôle des caractéristiques socio-démographiques et des variables de scolarité (modèle 1), un modèle complété par le niveau d'études, la vie en couple, la présence d'enfants et la zone de résidence (modèle 2), et un modèle contrôlant également des caractéristiques de la profession : position, temps de travail, secteur, milieu ordinaire ou protégé (modèle 3).

Tranche de revenus du travail : Odds Ratios (tableau 7)

Revenus du travail parmi les personnes en emploi

Régressions logistiques ordonnées avec postulat de proportionnalité des chances.

Modèle 1 : types de handicap + **variables socio-démographiques** + **variables de scolarité**

Modèle 2 : types de handicap + variables socio-démographiques + variables de scolarité + **niveau de diplôme** + **vie en couple** + **vie avec enfant(s)** + **ZEAT**

Modèle 3 : types de handicap + variables socio-démographiques + niveau de diplôme + vie en couple + vie avec enfant(s) + ZEAT + **caractéristiques de l'emploi** + **milieu de travail**

L'odd ratio (OR) indique les probabilités (coefficient multiplicateur) de passer à la catégorie supérieure de revenus (plutôt que n'importe quelle tranche de revenus précédente), par rapport à la modalité de référence de la variable.

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Type de handicap (depuis l'enfance)			
Aucun	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Polylimitations sévères	0.36 **	0.57	0.92
Plurilimitations sévères	0.38 ***	0.42 ***	0.53 *
Limitations motrices sévères	0.46 ***	0.56 ***	0.77 ·
Limitations visuelles sévères	0.34 ***	0.40 **	0.59 ·
Limitations auditives sévères	0.68	1.00	0.73 ·
Limitations cognitives sévères	0.42 **	0.58 ·	0.66
Maladie chronique grave	0.70 *	1.08	1.08
Troubles psychiques graves	0.30 ***	0.48 *	0.58 ·
Polylimitations modérées	0.54	0.56	0.92
Plurilimitations modérées	0.51 **	0.55 *	0.74
Limitations motrices modérées	0.79 ·	0.96	1.13
Limitations visuelles modérées	0.60	0.69	0.83
Limitations auditives modérées	0.69	0.74	0.71
Limitations cognitives modérées	1.03	1.49	1.41
Autre	0.60 **	0.68 *	0.76 ·

Type de scolarité			
Classe ordinaire	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	
Classe spécialisée école ordinaire	0.80	1.18	
Établissement spécialisé	0.30 ***	0.48 ***	
Perturbations dans la scolarité			
Pas de perturbation	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	
Jamais scolarisé·e	0.50	0.67	
Interruption définitive de scolarité	0.39 **	0.43 **	
Interruption temporaire de scolarité	0.72 *	0.68 *	
Autre type de perturbation de la scolarité	1.02	0.98	
Intercepts: tranche de revenus			
Moins de 6000 6000 - 10000	0.15 ***	0.16 ***	0.06 ***
6000 - 10000 10000 - 15000	0.47 ***	0.53 ***	0.36 ***
10000 - 15000 15000 - 20000	1.54 *	1.89 ***	2.21 ***
15000 - 20000 20000 - 25000	6.09 ***	9.04 ***	15.17 ***
20000 - 25000 25000 - 30000	15.31 ***	26.76 ***	56.05 ***
25000 - 30000 30000 - 35000	28.79 ***	55.89 ***	140.22 ***
30000 - 35000 35000 - 50000	51.94 ***	109.89 ***	320.97 ***
35000 - 50000 50000 - 100000	161.80 ***	388.23 ***	1344.29 ***
50000 - 100000 Plus de 100000	1395.24 ***	3669.59 ***	13848.11 ***
Pseudo R2	0.06	0.11	0.21
Wald test	p= < 2.22 e-16	p= < 2.22 e-16	p= < 2.22 e-16
Effectif de l'échantillon (sans pondération)		12 159	
Effectif de la population (avec pondération)		21 384 536	

*** significatif au seuil de 1 %, ** significatif au seuil de 1 %, * significatif au seuil de 5 %, · significatif au seuil de 10 %

Champ : Français·es en emploi, âgé·e·s de 15 à 64 ans, vivant en ménages en France métropolitaine. Personnes handicapées à l'âge adulte exclues de l'échantillon, de mêmes que celles refusant de répondre aux questions sur les revenus et celles cumulant un revenu de travailleur indépendant et un salaire.

Source : Enquête emploi en continu et module ad-hoc *Insertion professionnelle des personnes handicapées*, 2011

Exemple de lecture : Selon le modèle 3 (qui contrôle variables socio-démographiques, niveau de diplôme, structure du ménage, ZEAT, et caractéristiques de l'emploi), parmi la population en emploi, les personnes handicapées depuis l'enfance avec des troubles psychiques graves ont presque 2 fois moins de chances (OR = 0.58) que des personnes sans handicap d'avoir des revenus du travail supérieurs ou égaux à 6 000 euros/an plutôt qu'inférieurs (ou, de la même manière d'avoir des revenus du travail supérieurs ou égaux à 10 000 euros/an plutôt qu'inférieurs).

Variables socio-démographiques contrôlées : tranche d'âge ; sexe ; profession du père ; profession de la mère ; pays de naissance ; pays de naissance du père

Caractéristiques de l'emploi contrôlées : niveau professionnel ; temps de travail ; secteur (privé/associatif, public, particulier, indépendant)

Facteurs testés mais non significatifs : pays de naissance de la mère ; taille de la commune.

Les prestations perçues concernent une trop faible part de l'échantillon pour être incluses. Le type de scolarité et le temps de scolarité ne sont plus significatifs une fois la variable « milieu protégé » introduite.

Le passage du modèle 1 au modèle 2, avec l'ajout de contrôles sur le parcours (niveau d'études, structure du ménage, zone de résidence), est l'occasion d'une transformation dans la hiérarchie des désavantages entre handicaps qui se calque sur celles que nous avons pu repérer dans les régressions sur le chômage et sur le niveau professionnel. Ainsi, le modèle 1 estime un classement des inégalités qui s'apparente à celui des premiers indicateurs (pré-)professionnels (niveau d'études, inactivité), à l'exception d'un désavantage accru pour les personnes avec des limitations visuelles sévères – cette tendance étant également celle de l'indicateur de chômage. Les personnes avec des troubles psychiques graves (OR 0.30), des limitations visuelles sévères (OR 0.34), des polylimitations sévères (OR 0.38), des plurilimitations sévères (OR 0.39), et des limitations cognitives sévères (OR 0.42) connaissent ainsi les pénalités les plus marquées, avec, si l'on prend chaque tranche isolément, des chances réduites environ d'un facteur 3 fois de déclarer se situer dans cette tranche ou une tranche supérieure que dans toutes les tranches précédentes, comparativement aux personnes sans handicap. Les personnes avec des limitations motrices sévères (OR 0.51), des plurilimitations modérées (OR 0.51) ou des handicaps de type non identifiable (OR 0.60) connaissent un désavantage légèrement plus faible, d'un facteur 2 environ, et celles avec des maladies chroniques graves, des chances diminuées de 30 % par rapport aux personnes sans

handicap (OR 0.70) de déclarer des revenus situés dans une tranche donnée ou l'une des tranches supérieure plutôt que dans l'une des tranches précédentes.

Dans le modèle 2, où le niveau d'études, la vie en couple, la présence d'enfant(s) et la zone de résidence sont contrôlés, une fois encore les personnes avec des limitations cognitives ne s'avèrent plus les plus pénalisées. Les écarts les plus nets sont au détriment des personnes avec des limitations visuelles sévères (OR 0.40) ou des plurilimitations sévères (OR 0.42), suivies de près par les personnes avec des troubles psychiques graves (OR 0.48). Les limitations cognitives sévères viennent seulement ensuite (OR 0.58), environ à égalité avec les plurilimitations modérées (OR 0.55) et les limitations motrices sévères (OR 0.56). Les handicaps de type indéterminé restent également associées à un désavantage, légèrement plus faible (OR 0.68).

Si les modèles 1 et 2 affichent donc des hiérarchies distinctes entre types de handicap, dans chacun d'entre eux des inégalités liées à la scolarité (indépendamment du type et du degré de handicap) se dégagent. Ainsi, avant comme après contrôle du niveau de diplôme, la scolarisation en établissement spécialisé plutôt qu'en classe ordinaire (OR 0.30 modèle 1, 0.48 modèle 2) et l'interruption définitive de scolarité plutôt qu'une scolarité sans heurts (OR 0.36 modèle 1, 0.39 modèle 2) sont corrélées à une diminution des chances d'être placé (plus) haut dans la hiérarchie de revenus d'un facteur 3 environ, soit une pénalité de même ampleur à celles que connaissent, à scolarité équivalente, les personnes avec des limitations visuelles sévères ou des troubles psychiques graves par rapport aux personnes sans handicap. Les personnes ayant eu des interruptions temporaires de scolarité, quant à elles, voient leurs chances de revenus élevés diminuées d'environ 30 % par rapport aux personnes ne déclarant pas de perturbations de scolarité (OR 0.72 dans le modèle 1, 0.68 dans le modèle 2).

Enfin, le modèle 3 propose une lecture un peu particulière des inégalités de revenus du travail, en se penchant sur les écarts de revenus à conditions professionnelles approchantes (position professionnelle, secteur, temps de travail, milieu ordinaire ou protégé)¹⁵. Outre le fait que les désavantages associés aux types de handicap y semblent partiellement réduits (ce qui pourrait traduire qu'une portion des écarts entre personnes handicapées et personnes sans handicap s'explique par des conditions professionnelles différentes), la significativité statistique des modalités est moindre. Une partition se dessine cependant entre trois populations : 1) les personnes sans handicap ; 2) les personnes avec des plurilimitations sévères (OR 0.53), des troubles psychiques graves (OR 0.58), ou des limitations visuelles sévères (OR 0.59), qui ont entre 40 % et 50 % moins de chances que les premières de passer à une tranche de revenus supérieure, à conditions professionnelles approchantes ; et 3) les personnes avec des limitations auditives sévères (OR 0.73), des limitations motrices sévères (OR 0.77) ou des handicaps non identifiables (OR 0.76), pour lesquelles cette diminution des chances se monte à 25 % à 30 %. De tels écarts sont respectivement comparables aux disparités salariales, à conditions professionnelles approchantes, entre habitant·e·s de la région parisienne et habitant·e·s de l'Ouest de la France (OR 0.54), pour le groupe de personnes handicapées le plus désavantagé, et entre habitant·e·s de la région parisienne et habitant·e·s de l'Est de la France (OR 0.77), pour l'autre groupe de personnes handicapées (voir tableau 12 en annexe 2). Nous discuterons davantage ces résultats dans la partie suivante.

15 Par rapport aux personnes exerçant en milieu ordinaire, les personnes exerçant en milieu protégé connaissent des chances extrêmement réduites d'une position (plus) élevée dans la hiérarchie salariale (OR 0.07). Ce résultat n'est pas discuté ici, car il est une conséquence mécanique de la législation relative aux Établissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT), exemptée du droit du travail – le SMIC n'y est donc pas en vigueur. URL <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1654> (consulté le 10/01/2018)

Des parcours contrastés signifient-ils des mécanismes inégalitaires distincts ?

Cet examen des échéances (pré)-professionnelles classiques d'un parcours de vie (faire des études, chercher et obtenir un emploi, atteindre un poste haut placé, toucher une rémunération plus élevée) met en lumière que les inégalités professionnelles que rencontrent les personnes handicapées depuis l'enfance ne se forment pas lors des mêmes étapes selon les types de handicap des personnes. Elles se creusent ainsi plus précocement pour les personnes avec des limitations cognitives, plus tardivement pour les personnes avec des limitations visuelles et motrices, avec une variété de positions intermédiaires et une configuration originale : celle des personnes handicapées auditives, population éclatée et dont une certaine frange apparaît relativement préservée, voire avantagée. Ces variations de parcours et de situations traduisent en partie des interactions entre limitations et contextes sociaux qui sont spécifiques aux types de handicap, dynamiques sur lesquelles nous reviendrons. Puis, nous focalisant sur les similitudes entre sous-populations handicapées, nous réfléchissons aux obstacles systémiques que toutes les personnes handicapées sont susceptibles de rencontrer. Nous noterons ainsi le rôle ambivalent du type de scolarisation suivi, indépendamment de la nature du handicap. Nous questionnerons également l'éventualité de discriminations envers chacun des sous-groupes, et nous réfléchissons à la quantification d'effets discriminatoires.

Aux premières étapes du parcours (niveau de diplôme, taux d'activité), les désavantages sont particulièrement prononcés pour les personnes avec des limitations cognitives, *et a fortiori*, pour celles avec des polylimitations. La pénalité spécifique que connaissent ces sous-populations à ce stade reflète partiellement le fait que les logiques méritocratiques les desservent particulièrement au sein de l'institution scolaire (Ebersold, 2015). Pour autant, nous pouvons constater que le faible taux d'activité de ces personnes n'est pas uniquement une conséquence de leur niveau de diplôme, puisque leur désavantage accru dans l'occupation d'un emploi perdure même après contrôle du niveau de diplôme (voir modèle 3 du tableau 4) ; ce résultat valant tant pour les retraites que pour les autres formes d'inactivité (voir modèle 3 du tableau 5). En revanche, si ces personnes sont particulièrement inactives quel que soit leur niveau de diplôme, à niveau de diplôme égal elles connaissent plutôt moins de chômage que leur·e·s pair·e·s avec certains autres handicaps (les personnes avec des limitations visuelles sévères, par exemple). Nous pouvons faire l'hypothèse que les personnes avec des limitations cognitives sont moins incitées à rechercher un emploi que les personnes handicapées visuelles, à niveau de diplôme égal ; et que, parmi celles d'entre elles qui cherchent tout de même un emploi, leur niveau d'étude en moyenne inférieur à celui des personnes handicapées visuelles soit la principale explication à leur mise à l'écart du marché du travail. Une fois en emploi, les inégalités que rencontrent les personnes avec des limitations cognitives transitent fortement par leur niveau de diplôme (et leur statut de couple) ; les inégalités qui se créent ensuite sont proportionnellement moindres pour ces sous-populations que pour leurs pair·e·s avec d'autres handicaps.

A contrario, pour les personnes handicapées visuelles et motrices, les inégalités sont moins marquées d'emblée, ce qui traduit une adéquation (relativement) meilleure entre leurs propres limitations et le fonctionnement scolaire. En revanche, les désavantages s'accumulent au long du parcours et s'accroissent une fois en emploi : à diplôme égal, les personnes avec des limitations visuelles sévères connaissent fortement le chômage, ont des chances diminuées d'occuper des professions intermédiaires comme des professions de cadres, et touchent des rémunérations moindres. Pour les personnes handicapées motrices, les écarts apparaissent plus concentrés vers le haut de la hiérarchie professionnelle (moindre occupation d'emplois de cadre à diplôme égal). Ce déploiement assez progressif des inégalités peut s'interpréter en partie par le caractère extrêmement transversal des problématiques d'accessibilité physique que rencontrent ces personnes. Le manque d'accessibilité impacte en effet la participation à l'ensemble des sphères de vie (éducation, emploi, logement, banques, soins, consommation, loisirs...) (Mor, 2017). L'accessibilité est donc

susceptible de peser à tous les stades du parcours, et de fait, revient comme un enjeu récurrent dans les parcours biographiques des personnes handicapées visuelles et motrices en France (Revillard, 2017a). Une attention plus fine aux caractéristiques structurelles de chaque niveau d'emploi (types d'activités dominant, secteurs...) sera nécessaire pour approfondir cette analyse.

Ces deux dynamiques gagnent cependant à ne pas être opposées, mais pensées comme un continuum, et en articulation avec d'autres moteurs possibles d'inégalités (nous le verrons ci-dessous, des ressorts communs de désavantages existent également). Ainsi, pour les personnes avec des plurilimitations sévères et des troubles psychiques, des inégalités se creusent déjà tôt dès la scolarité, mais continuent à se former plus tardivement (en particulier, en matière de chômage et de niveaux de revenus). De même, les maladies chroniques graves apparaissent associées à des désavantages relativement modestes, mais significatifs dans presque toutes les régressions.

Par ailleurs, en dehors de cette grille de lecture chronologique, une configuration apparaît particulièrement atypique : celle des personnes handicapées auditives. La protection relative de cette population, telle que rapportée par la littérature (Maroto & Pettinicchio, 2015), semble en fait masquer que ce groupe comprend des sous-populations multiples. Une première division existe en fonction du degré de handicap : ainsi, les personnes avec des limitations auditives modérées ne sont pas désavantagées par rapport aux personnes sans handicap, et elles occupent même des positions professionnelles significativement supérieures aux leurs. Par contraste, les personnes avec des limitations auditives sévères connaissent une situation moins favorable... mais se trouvent elles-mêmes clivées : tandis qu'à niveau de diplôme égal, elles ont nettement moins de chances que les personnes sans handicap d'occuper des professions intermédiaires, elles sont fréquemment cadres, professions intellectuelles supérieures ou chef-fe-s d'entreprise. Il semble ainsi que les personnes avec des limitations auditives sévères se divisent entre une fraction exposée et une fraction protégée, et que leur agrégation permet mal de cerner la pluralité des situations. Une hypothèse à tester serait que le type de socialisation reçu et le processus de formation identitaire alimente cette division. Ainsi, depuis plusieurs décennies, des collectifs anglo-américains de personnes sourdes critiquent la lecture de la surdité comme pathologie (« *deafness* ») et appellent à la célébration d'une « *culture sourde* » (« *Deafness* »), forme d'appartenance culturelle à un groupe familial ou communautaire riche de sa propre langue (M. A. Jones, 2002). En France, une revendication de même nature a été portée, depuis les années 1970/1980, par le Réveil Sourd, qui a notamment œuvré pour la reconnaissance officielle de la Langue des Signes Française (Kerbourc'h, 2006 ; Bedoin, 2018). Ce mouvement a également contribué à l'intégration professionnelle des Français-es sourdes (Dalle-Nazébi & Kerbourc'h, 2013). L'exposition (ou non) et la réception de ces influences pourrait alors façonner des parcours très différents pour les personnes avec des limitations auditives sévères ; à la nuance près que, même pour celles des personnes sourdes qui connaissent des parcours fastes, l'obtention de positions relativement favorables contraste encore fréquemment avec des expériences qualitativement dégradées (manque d'informations, conditions de travail à négocier, difficultés de communication avec les collègues...) (Dalle-Nazébi & Kerbourc'h, 2013).

En dehors de leurs différences, les sous-populations handicapées connaissent également des désavantages communs, qu'il convient de souligner. Les modalités de scolarisation réservées aux personnes handicapées offrent une entrée nuancée sur cette situation partagée. De façon agrégée, il semble que les personnes scolarisées dans des cadres ségrégués (à l'échelle de la classe ou de l'établissement) connaissent des situations moins favorables que leur-e-s pair-e-s concerné-e-s par un même type de handicap et présentant des caractéristiques socio-démographiques observées similaires. Qu'elles aient fréquenté des classes ségréguées en établissement ordinaire (classes ULIS) ou des établissements spécialisés du secteur médico-social, leurs chances de faire des études longues sont réduites par 3. Avoir fréquenté un établissement spécialisé plutôt qu'une classe ordinaire est aussi associé à un moindre degré de qualification de l'emploi, et, même à diplôme

égal, à de moindres revenus. Toutefois, la scolarisation en établissement spécialisé semble avoir des effets distincts selon les publics scolaires : ainsi, elle est associée à un accroissement des risques d'inactivité parmi les personnes déclarant avoir eu une scolarité sans perturbations, mais à une réduction de ces mêmes risques parmi les personnes déclarant avoir interrompu leurs études au moins 3 mois (mais pas définitivement). D'autres effets d'interactions seraient nécessaires pour estimer le degré de désavantage associé à différentes formes de scolarisation pour des personnes concernées par chaque type de handicap ; la littérature sur le sujet montre en effet que les expériences qualitatives des élèves ayant fréquenté des institutions spécialisées sont contrastées (Engel & Munger, 2003; Shah, 2007 ; Revillard, 2017). À ce stade, un effet global de pénalité n'en est pas moins notable pour les personnes ayant connu un mode de scolarité ségrégué.

La discrimination inter-personnelle constitue un autre mécanisme de formation des inégalités susceptible d'affecter différentes fractions de personnes handicapées au cours de leur parcours (pré-)professionnel. La dépréciation statutaire que connaissent les personnes handicapées, de façon transversale au type de handicap, alimente ces processus discriminatoires. Des travaux de psychologie sociale montrent ainsi que les personnes handicapées, dans leur ensemble, sont perçues comme moins compétentes que des personnes sans handicap en contextes éducatif et professionnel (Louvet & Rohmer, 2016). Pour autant, ces désavantages statutaires se déclinent selon les sous-populations. Les jugements de faibles compétences sont ainsi accentués envers les personnes handicapées mentales ou autistes, par rapport aux jugements émis envers les personnes handicapées motrices, visuelles ou auditives (Rohmer & Louvet, 2011). Par contraste, comme le relève une étude canadienne, les adolescent·e·s et jeunes adultes avec des handicaps auditifs, visuels ou moteurs évoquent davantage la discrimination comme étant une barrière pour « *sécuriser et maintenir un emploi* » que leur·e·s pair·e·s du même âge avec des handicaps cognitifs (Lindsay, 2011). Pour chaque sous-population handicapée, la discrimination pourrait ainsi s'articuler avec des mécanismes inégalitaires spécifiques (tels qu'évoqués ci-dessus : méritocratie, accessibilité physique...), et amplifier les écarts de positions par rapport aux personnes sans handicap aux stades spécifiques où ces écarts se creusent (c'est-à-dire, principalement pendant la scolarité pour les personnes avec des limitations cognitives, et principalement pendant le parcours en emploi pour les personnes avec des limitations visuelles ou motrices).

Les régressions ne permettent pas de prouver statistiquement des discriminations, dans la mesure où elles ne saisissent que les facteurs d'hétérogénéité observée, de façon plus ou moins fine, et donc ne mesurent pas d'effets causaux. Néanmoins, deux modèles approchent des mesures d'effets discriminatoires (au sens statistique du terme) : les risques de chômage après contrôle du niveau de diplôme, et le niveau de revenus en contrôlant le niveau de diplôme et des caractéristiques de l'emploi. Or, plusieurs sous-populations handicapées connaissent à la fois de très forts risques de chômage à diplôme égal et une diminution notable des revenus du travail malgré des emplois approchants : les personnes avec des limitations visuelles sévères, celles avec des troubles psychiques graves, celles avec des plurilimitations sévères, et, à moindre mesure, les personnes avec des limitations motrices sévères, des limitations auditives sévères et des handicaps non classifiables, ainsi que (pour le chômage) celles avec des limitations cognitives sévères. Ce recoupement de populations nous invite à un examen de la littérature ayant cherché à établir des causalités statistiques de discriminations liées au handicap.

En matière d'embauche (et donc de chômage), plusieurs études expérimentales par envois de CV fictifs offrent des points de comparaisons quantitatifs pour situer nos résultats concernant les personnes avec des limitations motrices sévères (nous manquons en revanche de perspectives chiffrées pour étalonner nos mesures concernant les autres types de handicaps). Selon les travaux, la diminution de réponses positives pour les personnes handicapées motrices varie substantiellement, allant d'une baisse de 16 % de réponses positives pour des candidates féminines handicapées (par

rapports à des candidates féminines sans handicap) auprès d'établissements culturels (Mbaye, 2018), à une diminution de 69 % (3.2 fois moins de chances) pour des candidat·e·s expérimenté·e·s handicapé·e·s (par rapport à des candidat·e·s expérimenté·e·s sans handicap) lors d'envois de CV auprès d'entreprises privées de toutes branches d'activités. (Ravaud et al., 1992). Les niveaux de désavantage apparaissent plus marqués dans les *testing* adressant uniquement des candidatures auprès du secteur privé (Ravaud et al., 1992 ; Bellemare et al., 2018) que dans ceux qui visent parallèlement public et privé (Ameri et al., 2018; Mbaye, 2018). Nous avons estimé un accroissement du taux de chômage d'un facteur 2.2 pour les personnes avec des limitations motrices sévères par rapport aux personnes sans handicap, à diplôme équivalent (tableau 4 modèle 3) ; ce résultat, cohérent avec le niveau de refus de CV mesuré par les études portant sur le seul secteur privé, est plus élevé que celui estimé par les études portant conjointement sur les secteurs publics et privé. Si on fait l'hypothèse que les personnes handicapées motrices cherchent des emplois dans les deux secteurs, notre mesure du taux de chômage à diplôme égal agrège vraisemblablement un effet discriminatoire direct et d'autres types de mécanismes, qu'il nous faudra approfondir (par exemple, des différences dans les domaines d'activité vers lesquels s'orienteraient les personnes en recherche d'emploi selon qu'elles soient sans handicap ou handicapées motrices).

Les discriminations salariales sont plus complexes à saisir statistiquement, à la fois parce qu'elles ne peuvent être appréhendées par des méthodes expérimentales, et parce qu'elles agrègent des dynamiques multiples, tant institutionnelles qu'interactionnelles : la valuation différente de métiers requérant des qualifications égales, l'allocation différente d'individus exerçant une même profession vers des institutions inégalement rémunératrices, et la rémunération différenciée d'individus au sein d'une même institution et pour de mêmes missions (Petersen & Morgan, 2008). Nos modèles de régression n'ont pas de portée (quasi)-expérimentale, ni ne contrôlent les divisions inter-professionnelles fines ou l'institution précise qui emploie. La tendance que nous dégageons n'offre donc qu'une image très approximative de possibles discriminations ; leur ampleur et leur nature restent floues. Nous pouvons cependant nous référer à des études économétriques qui, sans permettre davantage de preuve causale, fournissent néanmoins des estimations plus rigoureuses que celles de simples régressions, grâce à des méthodes de décomposition. Des travaux nord-américains concluent ainsi à des discriminations salariales particulièrement marquées envers les personnes avec des handicaps moteurs, cognitifs (Kruse et al., 2017), et émotionnels (Gunderson & Lee, 2016). Si l'on admet que les troubles psychiques graves soient qualifiés de « *handicaps émotionnels* », nos résultats se rapprochent de ceux de ces auteur·e·s pour cette sous-population spécifique. Les limitations multiples n'étant pas codées de façon distincte dans ces articles, il est vraisemblable qu'une partie des désavantages que nous mesurons (séparément) pour les personnes avec des plurilimitations et pour les personnes avec des limitations motrices s'y trouvent agrégés, ce qui rendrait également nos résultats cohérents. En revanche, notre constat diffère pour les personnes avec des limitations visuelles ou auditives sévères, que nous trouvons plus désavantagées, et pour les personnes handicapées cognitives, qui le semblent moins. Des études complémentaires, quantitatives ou qualitatives, devraient préciser si cette variation est induite par notre mesure plus imprécise des « *discriminations* », si elle dénote de spécificités des personnes handicapées sensorielles depuis l'enfance (les auteur·e·s ne contrôlant pas le moment de survenue du handicap), ou encore si elle s'explique par des différences de contextes nationaux.

Conclusion : Les handicaps, des inégalités à étudier statistiquement

Dans la recherche quantitative française sur les inégalités sociales, les populations handicapées et *a fortiori* les sous-populations handicapées sont encore peu représentées. S'il est vrai que peu d'enquêtes sont disponibles pour de tels travaux, les enquêtes existantes¹⁶ sont largement sous-

16 Parmi les plus complètes, nous pouvons citer, outre l'enquête Emploi 2011 et son module ad-hoc : l'enquête Handicap-Santé, volet ménages et institutions (2008-2009, INSEE & DREES) ; l'enquête Génération 2010

exploitées. En conséquent, les situations des personnes handicapées dans le système d'inégalités sociales nous sont encore largement invisibles. Certes, l'appréhension statistique des handicaps n'est pas sans embûches; la méthodologie quantitative invite à la catégorisation, avec un risque d'essentialisation du (ou des) « *handicap(s)* », qui devient alors compris exclusivement comme propriété(s) individuelle(s) des répondant-e-s. (Barnes & Oliver, 2012). Pour autant, l'identification de (sous-)population(s) handicapée(s) permet de mettre en lumière des désavantages réels que connai(ssen)t ce(s) groupe(s) dans différents contextes structurels, et à partir de là, de penser les processus sociaux par lesquels ces désavantages se créent.

C'est dans cette optique que notre recherche a examiné les positions sociales de personnes handicapées depuis l'enfance pour des indicateurs (pré-)professionnels successifs; qu'elle a identifié des tendances différentes dans la constitution de ces inégalités (les écarts se creusant précocement pour les personnes avec des limitations cognitives sévères, plus tardivement pour les personnes avec des limitations motrices et visuelles sévères, dans une variété de configurations intermédiaires pour d'autres sous-populations, et de façon éclatée pour la population handicapée auditive); et qu'elle a pointé des dynamiques sociales susceptibles de desservir ou de servir particulièrement certaines sous-populations handicapées (méritocratie pour les personnes avec des limitations cognitives, accessibilité pour les personnes avec des limitations motrices ou visuelles, instances de socialisation et de construction identitaire pour les personnes handicapées auditives), de même que des processus communs qui structurent les positions des personnes handicapées par rapport aux personnes sans handicap (fréquentation d'institutions spécialisées, discriminations).

Si ce travail a donc contribué à mettre en exergue une partie des inégalités que rencontrent, dans leur parcours (pré-)professionnel, certaines franges de personnes ayant grandi avec des problèmes de santé, des difficultés dans les activités quotidiennes, et/ou des reconnaissances administratives d'un handicap, il laisse encore dans l'ombre un nombre important de paramètres. Nous en reprendrons trois ici: la diversité socio-démographique des (sous-)populations handicapées; les causalités en jeu; et la façon dont les perspectives individuelles des personnes handicapées s'intègrent dans les processus que nous avons décrits.

Tout d'abord, un simple contrôle de facteurs socio-démographiques basiques (sexe, âge, pays de naissance, professions des parents...) ne permet pas de saisir les effets intersectionnels par lesquels les inégalités de handicap s'articulent avec ces autres inégalités sociales, non comme une simple somme d'avantages et de désavantages, mais dans des dynamiques complexes (West & Fenstermaker, 2006; Chauvin & Jaunait, 2015). Le recours à des effets d'interactions sera nécessaire pour préciser comment les inégalités que nous avons repérées se déclinent au sein des sous-groupes de personnes concernées par un même type de handicap, et de là, pour éprouver l'applicabilité des processus sociaux déjà documentés des inégalités ethno-raciales, générationnelles, de genre... dans le cas de ces sous-groupes de personnes handicapées, en articulation avec les processus spécifiques aux handicaps.

Ensuite, du fait de l'hétérogénéité inobservée de l'échantillon, l'analyse par régression ne permet pas de saisir un effet causal des variables de handicap sur les indicateurs de l'emploi. L'absence d'un panel français de longue durée qui inclue des informations fines sur les problèmes de santé et les limitations des personnes complique le recours à des méthodes quasi-expérimentales. Cependant, quelques travaux économétriques français ont déjà permis une caractérisation plus fine de causalités contraires, à l'aide de modèles d'équations structurelles (Tessier & Wolff, 2005; Barnay & Legendre, 2012); cette démarche gagnerait à se diffuser.

(CEREQ); l'enquête Santé et Itinéraire Professionnel (2006 et 2010, DARES & DREES); et, à l'échelle européenne, la *European health and social integration survey* (2012-2013, Eurostat)

Enfin, les réponses agrégées à des questionnaires directifs offrent peu d'informations sur la façon dont les membres des différents groupes de personnes handicapées ressentent subjectivement leurs positions, ni sur la manière dont, par leurs représentations et par leurs pratiques, ces individus sont partie prenante du processus de (trans)formation des inégalités, les accentuent ou les atténuent. Par exemple, la situation de la personne vis-à-vis du marché du travail est façonnée notamment par sa recherche active d'un emploi ou (le cas échéant) à son recours au droit à la retraite avant 64 ans. Coupler une entrée quantitative sur les inégalités liées aux handicaps, telle que celle proposée dans cet article, et un regard qualitatif sur les parcours biographiques de personnes ayant grandi avec des handicaps, permettra d'approfondir le programme ouvert par une approche interactive du handicap : nouer le microsociologique et le macrosociologique, l'individuel et le structurel.

Bibliographie

- ADISP, (diffuseur), & INSEE, (producteur). (2011). *Enquête Emploi en continu - 2011*. ADISP.
- ADISP, (diffuseur), INSEE, (producteur), & DARES, (Ministère du Travail et de l'Emploi; producteur). (2011). *Module ad-hoc de l'enquête Emploi : insertion professionnelle des personnes handicapées*. ADISP.
- Ameri, M., Schur, L., Adya, M., Bentley, F. S., McKay, P., & Kruse, D. (2018). The Disability Employment Puzzle: A Field Experiment on Employer Hiring Behavior. *ILR Review*, 71(2), 329–364.
- Amrous, N. (2011). Les parcours professionnels des personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap. *DARES Analyses*, (41).
- Amrous, N., Barhoumi, M., & Biauxque, V. (2013). L'accès à l'emploi des personnes handicapées en 2011. *DARES Analyses*, (66), 1–11.
- Barhoumi, M., & Chabanon, L. (2015). Emploi et chômage des personnes handicapées. *Synthèse.Stat'*, 17, 98.
- Barnartt, S. N., & Altman, B. M. (1997). Predictors of Wages: Comparisons by Gender and Type of Impairment. *Journal of Disability Policy Studies*, 8(1–2), 51–73.
- Barnartt, S. N., & Altman, B. M. (2016). *Disability and intersecting statuses*. Bingley: Emerald Group Publishing.
- Barnay, T., Duguet, E., Le Clainche, C., Narcy, M., & Videau, Y. (2014). L'impact du handicap sur les trajectoires d'emploi: une comparaison public-privé. *ERUDITE*, (Document de travail n°05-2014), 1–42.
- Barnay, T., & Legendre, F. (2012). *Simultaneous causality between health status and employment status within the population aged 30-59 in France*. Document de travail TEPP (Vol. 12–13).
- Barnes, C., & Oliver, M. (2012). *The new politics of disablement*. New York: Palgrave Macmillan.
- Bedoin, D. (2018). *Sociologie du monde des sourds*. Paris: La Découverte.
- Beliard, A., Billaud, S., Perrin-Heredia, A., & Weber, F. (2013). Circulation de l'enquêteur, relations familiales et aide informelle. In *Post-enquête qualitative sur les situations de handicap, la santé et l'aide aux personnes en situation de handicap*. (p. 225). DREES-CNSA-CMH (Convention de recherche 09-3548).
- Bellemare, C., Goussé, M., Lacroix, G., & Marchand, S. (2018). Physical Disability and Labor Market Discrimination: Evidence from a Field Experiment. *Cahier de Recherche de La Chaire de Recherche Industrielle Alliance Sur Les Enjeux Économiques Des Changements Démographiques*, 17-03.
- Bessière, S. (2015). L'accès à l'emploi des personnes handicapées. In (dir. Zaffran, Joël) *Accessibilité et handicap : anciennes pratiques, nouvel enjeu* (pp. 133–153). Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.
- Bessone, A.-J., Cavannes, P.-Y., & MARRAKCHI, A. (2016). Halo autour du chômage: une population hétérogène et une situation transitoire. *Insee Références*, 21–33.

- Boman, T., Kjellberg, A., Danermark, B., & Boman, E. (2015). Employment opportunities for persons with different types of disability. *ALTER - European Journal of Disability Research / Revue Européenne de Recherche Sur Le Handicap*, 9(2), 116–129.
- Bouchet, C. (2018). *Faire jeu égal: les statuts sociaux des personnes handicapées dans un dispositif artistique à visée égalisatrice*. Sciences Po Paris.
- Chatzitheochari, S., & Platt, L. (2018). Disability differentials in educational attainment in England: primary and secondary effects. *The British Journal of Sociology*.
- Chauvin, S., & Jaunait, A. (2015). L'intersectionnalité contre l'intersection. *Raisons Politiques*, 58(2), 55–74.
- Dalle-Nazébi, S., & Kerbourc'h, S. (2013). Du mouvement Sourd aux bureaux de travail. *La Nouvelle Revue de l'adaptation et de La Scolarisation*, 64(4), 53.
- Darcy, S., Taylor, T., & Green, J. (2016). 'But I can do the job': examining disability employment practice through human rights complaint cases. *Disability and Society*, 31(9), 1242–1274.
- Dupont, H. (2016). *Ni fou, ni gogol: orientation et vie en ITEP*. PUG, Collection Handicap vieillissement société.
- Ebersold, S. (2015). Scolarité, accessibilité et inégalités. In (dir. Zaffran, Joël) *Accessibilité et handicap: anciennes pratiques, nouvel enjeu* (pp. 179–208). Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.
- Engel, D. M., & Munger, F. W. (2003). *Rights of inclusion: law and identity in the life stories of Americans with disabilities*. Chicago: University of Chicago Press.
- Erikson, R., & Goldthorpe, J. H. (1992). *The constant flux: a study of class mobility in industrial societies*. Published in 1992 in Oxford by Clarendon press. Oxford: Clarendon Press.
- Gunderson, M., & Lee, B. Y. (2016). Pay discrimination against persons with disabilities: Canadian evidence from PALS. *The International Journal of Human Resource Management*, 27(14), 1531–1549.
- Hoffmann, R., Kröger, H., & Geyer, S. (2018). Social Causation Versus Health Selection in the Life Course: Does Their Relative Importance Differ by Dimension of SES? *Social Indicators Research*, 1–27.
- INSEE. (2011). *MODULE AD HOC 2011 Insertion professionnelle des personnes en situation de handicap Présentation et dictionnaire des codes*.
- Jenkins, R. (1991). Disability and Social Stratification. *The British Journal of Sociology*, 42(4), 557–580.
- Jones, M. A. (2002). Deafness as Culture: A Psychosocial Perspective. *Disability Studies Quarterly*, 22(2), 51–60.
- Jones, M. K. (2011). Disability, employment and earnings: an examination of heterogeneity. *Applied Economics*, 43(8), 1001–1017.
- Kerbourc'h, S. (2006). *Le Réveil Sourd: d'hier à aujourd'hui (1971-2006): de l'action collective d'un mouvement culturel pour la réhabilitation de la Langue-des-Signes-Française, à l'affirmation d'une identité collective pour la participation sociale des sourds*. EHESS.

- Ki, M. (2009). *Health selection and health inequalities*. University College London.
- Kruse, D., Schur, L., Rogers, S., & Ameri, M. (2017). Why Do Workers with Disabilities Earn Less? Occupational Job Requirements and Disability Discrimination. *British Journal of Industrial Relations*, 56(4), 798–834.
- Kuha, J., & Mills, C. (2018). On Group Comparisons With Logistic Regression Models. *Sociological Methods & Research*, 1–28.
- Le Laidier, S. (2017). Les enfants en situation de handicap. Parcours scolaires à l'école et au collège. *Éducation & Formations*, 95, 33–58.
- Levieil, A. (2017). Le niveau de vie des personnes handicapées: des différences marquées selon les limitations. *Études et Résultats DREES*, 1003, 6 p.
- Lindsay, S. (2011). Discrimination and other barriers to employment for teens and young adults with disabilities. *Disability and Rehabilitation*, 33(15–16), 1340–1350.
- Lo, S. H., & Ville, I. (2013). The “employability” of disabled people in France: A labile and speculative notion to be tested against the empirical data from the 2008 “handicap-Santé” study. *Alter*, 7(4), 227–243.
- Loprest, P., & Maag, E. (2003). *The Relationship between Early Disability Onset and Education and Employment*. Urban Institute (NJ1).
- Louvet, E., & Rohmer, O. (2016). Évaluation des personnes en situation de handicap en milieu éducatif et professionnel: approche expérimentale. *La Nouvelle Revue de l'adaptation et de La Scolarisation*, 74(2), 159.
- Maroto, M., & Pettinicchio, D. (2015). Twenty-Five Years After the ADA: Situating Disability in America's System of Stratification. *Disability Studies Quarterly*, 35(3).
- Maroto, M., Pettinicchio, D., & Patterson, A. (2018). Hierarchies of Categorical Disadvantage: Economic Insecurity at the Intersection of Disability, Gender, and Race. *Gender & Society*, 1–30.
- Mbaye, L. P. (2018). *Handicap Et Discriminations Dans L'Acces A L'Emploi: Un Testing Dans Les Etablissements Culturels*.
- Mette, C. (2015). Le devenir professionnel des actifs en mauvaise santé: un maintien en emploi plus difficile. *DARES Analyses*, (68).
- Mitra, S. (2018). *Disability, health and human development*. New-York: Palgrave Macmillan US.
- Mor, S. (2017). With Access and Justice for All. *Cardozo Law Review*, 39, 611–647.
- Mormiche, P., & Boissonnat, V. (2003). Handicap et inégalités sociales: premiers apports de l'enquête «Handicaps, incapacités, dépendance». *Revue Française Des Affaires Sociales*, (1), 267–285.
- Newman, L., Wagner, M., Cameto, R., & Knokey, A.-M. (2009). *The Post-High School Outcomes of Youth With Disabilities up to 4 Years After High School: A Report From the National Longitudinal Transition Study-2 (NLTS2)*. National Center for Special Education Research. Menlo Park, CA.
- OMS, & BanqueMondiale. (2011). *Rapport Mondial sur le Handicap*. Malte.

- Petersen, T., & Morgan, L. A. (2008). The Within-Job Gender Wage Gap. In (*dir Grusky, D. et al*) *Social stratification: class, race , and gender in sociological perspective* (pp. 826–833). Westview Press.
- Peugny, C. (2007). Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960. *Economie et Statistique*, 410(1), 23–45.
- Priestley, M. (2003). *Disability: a life course approach*. Cambridge: Polity Press.
- Ravaud, J.-F., Madiot, B., & Ville, I. (1992). Discrimination towards disabled people seeking employment. *Social Science & Medicine*, 35(8), 951–958.
- Revillard, A. (2017a). La réception des politiques du handicap : une approche par entretiens biographiques. *Revue Française de Sociologie*, 58(1), 71.
- Revillard, A. (2017b). *Vulnérables droits. Handicap, action publique et changement social*. Paris: Sciences Po - Institut d'études politiques de Paris.
- Rohmer, O., & Louvet, E. (2011). Le stéréotype des personnes handicapées en fonction de la nature de la déficience Une application des modèles de la bi-dimensionnalité du jugement social. *L'Année Psychologique*, 111(01), 69–85.
- Roulstone, A., & Williams, J. (2014). Being disabled, being a manager: 'glass partitions' and conditional identities in the contemporary workplace. *Disability & Society*, 29(1), 16–29.
- Roussel, P., Giordano, G., & Cuenot, M. (2012). *Approche qualitative des données de santé mentale recueillies dans l'enquête Handicap-Santé-Ménages (2008)*.
- Roy, D. (2016). Population handicapée en âge de travailler : éléments de cadrage statistique. In *Travailleurs handicapés : quelle place dans l'entreprise ?* Paris: DARES.
- Segon, M., Roux, N., Banens, M., & Champely, S. (2014). Quelles données statistiques peut-on exploiter pour mesurer les parcours d'entrée dans la vie active des jeunes étudiants handicapés? *Revue Française Des Affaires Sociales*, 1, 216–236.
- Shah, S. (2007). Special or mainstream? The views of disabled students. *Research Papers in Education*, 22(4), 425–442.
- Shakespeare, T. (2013). *Disability rights and wrongs revisited*. New-York ; London: Routledge.
- Shandra, C. L. (2018). Disability as Inequality: Social Disparities, Health Disparities, and Participation in Daily Activities. *Social Forces*, 97(1), 157–192.
- Tessier, P., & Wolff, F.-C. (2005). Offre de travail et santé en France. *Economie & Prévision*, 2, 17–41.
- Vérétout, A. (2015). Être en situation de handicap et diplômé de l'enseignement supérieur. In (*dir. Zaffran, Joël*) *Accessibilité et handicap: anciennes pratiques, nouvel enjeu* (pp. 249–273). Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.
- West, C., & Fenstermaker, S. (2006). «Faire» la différence. *Terrains & Travaux*, 10(1), 103–136.
- Wilson Kovacs, D., Ryan, M. K., Haslam, S. A., & Rabinovich, A. (2008). 'Just because you can get a wheelchair in the building doesn't necessarily mean that you can still participate': barriers to the career advancement of disabled professionals. *Disability & Society*, 23(7), 705–717.

Annexe 1 : Statistiques descriptives complémentaires

Tableau 1 : Description statistique de la population handicapée depuis l'enfance, selon le type de handicap (personnes vivant en ménages)

Les valeurs sont en pourcentages, arrondies à 0.1 près. Les mentions + et – se réfèrent au degré de limitations, respectivement sévère ou modéré. Ces pourcentages portant sur des effectifs (avant pondération) de seulement quelques centaines de personnes par type de handicap (de 71 personnes avec des polylimitations modérées à 629 personnes avec des limitations motrices sévères), leur représentativité de la population française est parfois incertaine. La documentation du module ad-hoc de l'enquête Emploi 2011 invite à avertir lorsque les statistiques portent sur un groupe de moins de 50 000 personnes (après ajout de pondération). Ici, les groupes de types de handicap font tous plus de 50 000 personnes, mais les sous-groupes dans certaines modalités des variables en font moins. Les plus petits pourcentages sont donc peu fiables, et nous ne les commentons pas dans l'article.

	Aucun	Poly-handicap		Pluri-handicap		Moteur		Visuel		Auditif		Cognitif		Maladie chronique	Trouble psychique	Autre
		+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-			
Sexe																
Homme	50.8	43.3	43.5	37.6	41.7	30.3	41.9	42.1	32.4	57.1	54.4	42.8	62.7	42.3	37.7	54.7
Femme	49.2	56.7	56.5	62.4	58.3	69.7	58.1	57.9	67.6	42.9	45.6	57.2	37.3	57.7	62.3	45.3
Age																
15-24 ans	22.4	8.2	19.0	1.9	10.0	3.9	13.4	10.6	10.1	3.9	10.7	21.5	39.5	9.2	13.2	19.0
25-39 ans	32.6	13.4	15.2	7.1	28.8	13.6	27.3	29.5	24.4	19.5	28.1	28.2	32.5	21.0	36.3	32.8
40-49 ans	20.7	31.2	27.7	24.0	17.2	22.2	20.8	23.2	42.3	21.3	26.2	22.9	15.1	17.6	16.8	20.6
50-64 ans	24.2	47.2	38.1	67.0	43.9	60.3	38.5	36.7	23.2	55.3	34.9	27.4	12.9	52.2	33.8	27.5
Profession du père (à la fin des études)																
Emploi manuel ou service non qualifié	16.9	24.5	21.8	17.8	9.7	24.2	17.2	12.7	14.3	15.9	18.3	19.1	14.7	22.4	17.3	21.5
Agriculture, artisanat/commerce, emploi qualifié	49.7	54.4	61.0	66.6	60.5	53.4	58.7	54.4	48.0	55.4	51.8	40.3	51.9	48.0	42.4	46.6
Profession intermédiaire	11.8	6.3	4.1	1.6	7.3	7.1	8.6	5.1	7.0	8.7	14.5	8.6	10.7	8.6	10.0	12.3
CPIS et direction d'entreprise	13.5	3.5	7.9	2.1	5.2	5.7	6.4	7.8	14.8	7.2	11.1	7.1	9.9	9.9	14.2	12.4
Inactif divers	2.2	5.5	2.6	0.5	8.5	1.4	2.5	3.0	10.0	1.8	2.1	0.6	5.2	3.8	2.3	1.2
Inconnue	5.9	5.8	2.5	11.4	8.8	8.2	6.6	17.0	5.9	11.0	2.2	24.4	7.5	7.3	13.9	6.0
Profession de la mère (à la fin des études)																
Emploi manuel ou service non qualifié	17.7	19.0	25.0	15.6	11.9	19.3	16.7	21.9	14.3	14.5	12.6	21.7	14.5	20.7	18.2	20.8
Agriculture, artisanat/commerce, emploi qualifié	26.9	15.6	32.5	26.0	39.0	22.4	30.0	26.6	35.5	14.4	29.4	20.1	28.4	23.8	23.8	23.3
Profession intermédiaire	11.3	8.1	10.5	0.9	6.7	5.0	9.5	4.4	5.9	6.2	9.9	8.7	16.8	7.4	11.5	12.9
CPIS et direction d'entreprise	5.1	6.3	3.3	0.6	0.6	2.6	2.2	0.0	4.8	2.9	3.2	1.3	0.9	3.8	3.3	2.6
Inactive divers	36.7	47.0	28.7	52.4	39.9	48.1	40.7	44.4	36.8	56.8	44.2	36.2	37.6	40.1	40.1	37.5
Inconnue	2.3	3.0	0.0	4.6	1.9	2.6	0.9	2.6	2.6	5.2	0.7	12.0	1.8	4.2	3.1	2.9

	Aucun	Poly-handicap		Pluri-handicap		Moteur		Visuel		Auditif		Cognitif		Maladie chronique	Trouble psychique	Autre
Pays de naissance																
France	88.0	86.5	96.7	77.3	90.4	81.9	89.7	84.2	92.9	90.6	88.9	90.4	94.2	89.7	87.6	88.6
Hors France	12.0	13.5	3.3	22.7	9.6	18.1	10.3	15.8	7.1	9.4	11.1	9.6	5.8	10.3	12.4	11.4
Pays de naissance du père																
France	76.5	75.7	82.5	70.3	75.4	71.5	76.6	69.9	85.3	82.9	85.6	80.3	85.5	78.1	78.0	78.0
Hors France	23.5	24.3	17.5	29.7	24.6	28.5	23.4	30.1	14.7	17.1	14.4	19.7	14.5	21.9	22.0	22.0
Pays de naissance de la mère																
France	78.2	79.6	84.8	69.5	72.5	77.0	80.4	80.2	89.4	82.8	86.5	80.6	90.5	79.6	80.6	79.8
Hors France	21.8	20.4	15.2	30.5	27.5	23.0	19.6	19.8	10.6	17.2	13.5	19.4	9.5	20.4	19.4	20.2
Taille de la commune																
Commune rurale	22.2	16.0	31.2	14.2	24.8	30.0	27.5	28.8	18.7	34.0	24.3	15.6	34.8	24.9	25.1	26.4
Moins de 20 000 habitant	16.0	21.7	12.6	20.8	11.9	16.5	17.4	18.2	12.9	16.4	18.2	18.3	21.4	15.0	15.8	14.2
20 000 à 199 999 habitants	16.8	20.7	14.9	24.0	19.0	16.9	18.4	8.7	25.7	8.5	11.7	14.1	11.3	15.5	19.6	17.9
200 000 à 1 999 999 habitants	25.5	30.0	29.1	26.2	36.8	26.8	26.8	32.8	34.9	36.2	39.2	34.5	24.9	30.7	31.6	28.9
Paris	19.5	11.6	12.2	15.2	7.6	9.8	10.0	11.7	8.2	4.9	6.8	17.5	7.7	14.1	8.1	12.9
Zone géographique (échelle : ZEAT)																
Région parisienne	22.1	16.1	16.6	16.5	9.5	11.1	10.7	14.0	11.1	6.2	8.1	17.5	11.7	16.6	9.6	14.1
Bassin parisien	16.1	17.4	29.0	28.8	21.1	23.1	20.3	13.4	14.7	25.8	17.7	20.0	21.2	17.0	16.8	17.1
Nord	6.1	10.6	1.6	8.2	3.1	7.5	6.6	9.8	4.3	5.9	7.0	12.9	3.6	6.2	13.6	8.6
Est	8.2	7.4	7.7	4.3	6.7	9.2	11.1	9.1	14.1	9.7	6.5	5.3	11.3	13.5	13.6	10.0
Ouest	12.7	13.0	14.7	11.1	14.5	11.4	16.7	9.5	15.0	15.6	17.9	16.9	19.9	11.8	13.5	14.0
Sud-Ouest	10.1	11.6	10.0	8.4	18.2	11.8	12.1	7.5	18.6	15.2	18.3	7.0	23.4	11.9	15.0	11.8
Centre-Est	12.2	13.0	11.0	11.8	14.6	12.1	8.6	12.4	12.8	13.8	11.2	10.2	5.4	10.4	6.9	14.1
Méditerranée	12.4	10.9	9.4	10.9	12.2	13.7	14.0	24.3	9.4	7.9	13.4	10.1	3.5	12.5	11.1	10.4
Vie en couple																
Non	38.9	66.7	34.4	41.6	34.0	33.8	34.6	41.9	40.8	22.7	28.7	70.6	67.5	39.9	46.8	40.5
Oui	61.1	33.3	65.6	58.4	66.0	66.2	65.4	58.1	59.2	77.3	71.3	29.4	32.5	60.1	53.2	59.5
Vie avec son/ses enfants (si renseigné)																
Non	55.3	71.7	57.8	63.7	65.0	62.7	55.0	52.2	49.1	61.1	57.0	74.2	79.1	58.7	64.1	58.2
Oui	44.7	28.3	42.2	36.3	35.0	37.3	45.0	47.8	50.9	38.9	43.0	25.8	20.9	41.3	35.9	41.8

Annexe 2

Tableau 8, 9, 10, 11, 12 : tableaux de régressions (niveau de diplôme, inactivité, inoccupation, niveau professionnel, revenus) avec coefficients des variables de contrôles

Niveau de diplôme

Régressions logistiques ordonnées avec postulat de proportionnalité des chances.

Modèle 1 : types de handicap + **variables socio-démographiques**

Modèle 2 : types de handicap + variables socio-démographiques + **variables de scolarité**

L'odd ratio (OR) indique les probabilités (coefficient multiplicateur) de passer à la catégorie supérieure de niveau de diplôme (plutôt que n'importe quel niveau de diplôme précédent), par rapport à la modalité de référence de la variable.

	Modèle 1	Modèle 2
Type de handicap (depuis l'enfance)		
Aucun	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Polylimitations sévères	0.16 ***	0.24 ***
Plurilimitations sévères	0.32 ***	0.36 ***
Limitations motrices sévères	0.47 ***	0.53 ***
Limitations visuelles sévères	0.50 **	0.56 *
Limitations auditives sévères	0.75	0.83
Limitations cognitives sévères	0.18 ***	0.29 ***
Maladie chronique grave	0.51 ***	0.55 ***
Troubles psychiques graves	0.30 ***	0.36 ***
Polylimitations modérées	0.63 ·	0.68
Plurilimitations modérées	0.81	0.92
Limitations motrices modérées	0.74 **	0.76 *
Limitations visuelles modérées	1.19	1.21
Limitations auditives modérées	0.99	0.99
Limitations cognitives modérées	0.62 *	0.73
Autre	0.71 **	0.77 *
Type de scolarité		
Classe ordinaire		<i>Ref</i>
Classe spécialisée école ordinaire		0.30 *
Établissement spécialisé		0.30 ***
Perturbations dans la scolarité		
Pas de perturbation		<i>Ref</i>
Jamais scolarisé·e		0.12 ***
Interruption définitive de scolarité		0.43 ***
Interruption temporaire de scolarité		0.73 *
Autre type de perturbation de la scolarité		1.09
Profession de la mère		
Employée ou ouvrière non qualifiée	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Employée ou ouvrière qualifiée	1.48 ***	1.48 ***
Agricultrice	0.92	0.91
Artisane, commerçante	1.32 *	1.32 *
Profession intermédiaire	2.14 ***	2.14 ***
CPIS ou cheffe d'entreprise	1.73 ***	1.74 ***
Retraitée	1.97 ·	1.98 ·
Jamais travaillé ou inactive	1.00	1.00
Inconnue	0.60 ***	0.61 ***
Profession du père		
Employé ou ouvrier non qualifié	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Employé ou ouvrier qualifié	1.45 ***	1.45 ***
Agriculteur	1.61 ***	1.63 ***
Artisan, commerçant	2.16 ***	2.15 ***
Profession intermédiaire	3.55 ***	3.53 ***
CPIS ou chef d'entreprise	5.49 ***	5.46 ***
Retraité	3.17 ***	3.25 ***
Jamais travaillé ou inactif	1.30	1.34 ·
Inconnue	0.94	0.94

Sexe		
Homme	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Femme	1.17 ***	1.17 ***
Tranche d'âge		
15-24 ans	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
25-39 ans	3.77 ***	3.78 ***
40-49 ans	2.22 ***	2.22 ***
50-64 ans	1.42 ***	1.41 ***
Pays de naissance		
France	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Hors France	0.62 ***	0.62 ***
Répondant·e au questionnaire (dummy)		
Personne seule	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Personne aidée	0.37 ·	0.46
Personne remplacée	0.17 ***	0.23 *
Intercepts: niveau de diplôme		
Aucun ou certificat d'études primaires		
Brevet des collèges	0.71 ***	0.70 ***
Brevet des collèges CAP ou BEP	1.45 ***	1.44 ***
CAP ou BEP Baccalauréat	4.17 ***	4.16 ***
Baccalauréat Bac +2	12.36 ***	12.35 ***
Bac +2 Bac +3 ou plus	28.11 ***	28.08 ***
Pseudo R2	0.07	0.07
Wald test	p= < 2.22 e-16	p= < 2.22 e-16
Effectif de l'échantillon (sans pondération)	19 353	
Effectif de la population (avec pondération)	34 353 299	

*** significatif au seuil de 1 %, ** significatif au seuil de 1 %, * significatif au seuil de 5 %, · significatif au seuil de 10 %
 Champ: Français·es âgé·e·s de 15 à 64 ans vivant en ménages en France métropolitaine. Personnes handicapées à l'âge adulte exclues de l'échantillon.
 Source : Enquête emploi en continu et module ad-hoc *Insertion professionnelle des personnes handicapées*, 2011

Exemple de lecture : Selon le modèle 2 (qui contrôle variables socio-démographiques et variables de scolarité), par rapport aux personnes scolarisées en classe ordinaire, les personnes scolarisées en classe spécialisée ou en établissement spécialisé ont des chances diminuées environ d'un facteur 3 (OR= 0.30) d'avoir un niveau égal ou supérieur au brevet des collèges plutôt qu'aucun diplôme (ou, de même, d'avoir un niveau égal ou supérieur au baccalauréat plutôt qu'un niveau inférieur au baccalauréat).

Facteurs testés mais non significatifs : ZEAT ; pays de naissance des parents. Non inclus : taille de la commune

Inactivité (sauf étudiant·e·s)

Régressions logistiques.

Modèle 1 : types de handicap + **variables socio-démographiques**Modèle 2 : types de handicap + variables socio-démographiques + **variables de scolarité (interaction)**Modèle 3 : types de handicap + variables socio-démographiques + perturbations dans la scolarité + **niveau de diplôme + vie en couple + vie avec enfant(s) + ZEAT**

L'odd ratio (OR) indique les probabilités (coefficient multiplicateur) d'être inactif (retraite ou autre) plutôt qu'actif (en emploi ou au chômage), par rapport à la modalité de référence de la variable.

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Type de handicap (depuis l'enfance)			
Aucun	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Polylimitations sévères	8.45 *	6.21 ***	5.20 ***
Plurilimitations sévères	5.05 ***	4.75 ***	4.18 ***
Limitations motrices sévères	2.88 ***	2.60 ***	2.33 ***
Limitations visuelles sévères	1.43	1.37	1.27
Limitations auditives sévères	0.91	0.87	0.81
Limitations cognitives sévères	7.31 ***	6.27 ***	4.44 ***
Maladie chronique grave	2.25 ***	2.12 ***	1.96 ***
Troubles psychiques graves	2.38 *	2.00 *	1.60
Polylimitations modérées	1.58	1.50	1.30
Plurilimitations modérées	1.20	1.16	1.07
Limitations motrices modérées	1.36 *	1.32 *	1.25
Limitations visuelles modérées	0.78	0.78	0.78
Limitations auditives modérées	1.15	1.17	1.08
Limitations cognitives modérées	0.97	0.88	0.86
Autre	1.05	0.97	0.93
Type de scolarité			
Classe ordinaire		<i>Ref</i>	
Classe spécialisée école ordinaire		0.75	
Établissement spécialisé		2.70 ·	
Perturbations dans la scolarité			
Pas de perturbation		<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Jamais scolarisé·e		6.25 ***	5.03 ***
Interruption définitive de scolarité		2.72 ***	2.32 ***
Interruption temporaire de scolarité		1.40 ·	1.26
Autre type de perturbation de la scolarité		0.75	0.75
Type * perturbations de la scolarité			
Classe ordinaire * pas de perturbation		<i>Ref</i>	
Classe spécialisée * interruption définitive		0.29	
Établissement spécialisé * interruption définitive		0.50	
Classe spécialisée * interruption temporaire		4.11	
Établissement spécialisé * interruption temporaire		0.23 *	
Classe spécialisée * autre perturbation		0.22	
Établissement spécialisé * autre perturbation		0.46	
Diplôme			
Aucun ou certificat d'études primaires			<i>Ref</i>
Brevet des collèges			0.66 ***
CAP ou BEP			0.67 ***
Baccalauréat			0.46 ***
Bac +2			0.32 ***
Bac +3 ou plus			0.33 ***
Vie en couple			
Ne vit pas en couple			<i>Ref</i>
Vit en couple			1.48 ***
Vie avec enfant(s)			
Ne vit pas avec son/ses enfant(s)			<i>Ref</i>
Vit avec son/ses enfant(s)			0.67 ***
Indéterminé			1.09

Profession de la mère			
Employée ou ouvrière non qualifiée	Ref	Ref	Ref
Employée ou ouvrière qualifiée	0.80 *	0.81 *	0.88
Agricultrice	0.99	1.02	0.94
Artisane, commerçante	0.98	0.98	1.05
Profession intermédiaire	0.75 *	0.76 *	0.93
CPIS ou cheffe d'entreprise	0.69 *	0.68 *	0.76 ·
Retraitée	0.68	0.73	0.88
Jamais travaillé ou inactive	1.24 **	1.24 **	1.24 **
Inconnue	0.90	0.89	0.80
Profession du père			
Employé ou ouvrier non qualifié	Ref	Ref	Ref
Employé ou ouvrier qualifié	0.94	0.94	1.05
Agriculteur	0.82	0.80	0.89
Artisan, commerçant	0.86	0.87	1.06
Profession intermédiaire	0.74 **	0.74 **	1.02
CPIS ou chef d'entreprise	0.64 ***	0.64 ***	1.05
Retraité	2.14	2.19 ·	2.90 *
Jamais travaillé ou inactif	1.39	1.30	1.38 ·
Inconnue	1.07	1.07	1.10
Sexe			
Homme	Ref	Ref	Ref
Femme	2.20 ***	2.21 ***	2.33 ***
Tranche d'âge			
15-24 ans	Ref	Ref	Ref
25-39 ans	0.82 ·	0.82 ·	0.93
40-49 ans	0.59 ***	0.60 ***	0.63 ***
50-64 ans	4.02 ***	4.08 ***	3.51 ***
Pays de naissance			
France	Ref	Ref	Ref
Hors France	1.54 ***	1.52 ***	1.46 ***
Zone géographique			
Région parisienne			Ref
Bassin parisien			1.20 *
Nord			1.35 **
Est			1.10
Ouest			1.29 **
Sud-Ouest			1.11
Centre-Est			1.32 *
Méditerranée			1.38 ***
Répondant·e au questionnaire (dummy)			
Personne seule	Ref	Ref	Ref
Personne aidée	4.07 ***	3.60 ***	3.71 ***
Personne remplacée	5.62 ***	3.94 ***	4.06 ***
Intercept : inactivité	0.09 ***	0.09 ***	0.10 ***
Pseudo R2	0.17	0.18	0.20
Wald test	p= < 2.22 e-16	p= < 2.22 e-16	p= < 2.22 e-16
Effectif de l'échantillon (sans pondération)	17 715		
Effectif de la population (avec pondération)	30 183 717		

*** significatif au seuil de 1 %, ** significatif au seuil de 1 %, * significatif au seuil de 5 %, · significatif au seuil de 10 %

Champ: Français·es âgé·es de 15 à 64 ans, sauf étudiant·es, vivant en ménages en France métropolitaine. Personnes handicapées à l'âge adulte exclues de l'échantillon.

Source : Enquête emploi en continu et module ad-hoc *Insertion professionnelle des personnes handicapées*, 2011

Exemple de lecture : Selon le modèle 2 (qui contrôle variables socio-démographiques, variables de scolarité, et interaction entre type de scolarité et perturbations dans la scolarité), les personnes scolarisé·es en établissement spécialisé et n'ayant pas eu de perturbations dans la scolarité ont presque 3 fois plus de risques d'inactivité que leurs pair·es scolarisé·es en classe ordinaire qui n'ont pas eu de scolarité perturbée (OR 2.70) ; en revanche, celles des personnes scolarisées en établissement spécialisé qui ont connu une interruption temporaire de scolarité ont presque 40 % moins de risques d'inactivité (OR 2.7*0.23 = 0.621) que leur·es pair·es scolarisé·es en classe ordinaire et dont la scolarité a été interrompue temporairement.

Facteurs testés mais non significatifs : taille de la commune; pays de naissance du père ; pays de naissance de la mère

La variable de type de scolarité et l'effet d'interaction entre type et perturbations dans la scolarité ne sont plus significatifs une fois la variable « diplôme » introduite.

Situation vis-à-vis de l'emploi (sauf étudiant·e·s)

Régressions logistiques multinomiales

Modèle 1 : types de handicap + variables socio-démographiques

Modèle 2 : types de handicap + variables socio-démographiques + perturbations dans la scolarité

Modèle 3 : types de handicap + variables socio-démographiques + perturbations dans la scolarité + niveau de diplôme + vie en couple + vie avec enfant(s) + variables géographiques

Le ratio de risques relatifs (RRR) indique les probabilités (coefficient multiplicateur) d'être dans, respectivement, au chômage au sens du BIT, à la retraite, ou dans une autre forme d'inactivité, plutôt qu'être en emploi, par rapport à la modalité de référence de la variable.

Modalité de référence : en emploi	Chômage au sens du BIT			Retraite			Autre inactivité (sauf études)		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Type de handicap (depuis l'enfance)									
Aucun	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Polylimitations sévères	3.97 **	3.54 **	2.17 ·	3.64 ***	3.35 ***	2.60 **	17.90 ***	11.7 ***	8.49 ***
Plurilimitations sévères	3.73 *	3.43 *	2.45 ·	3.65 ***	3.67 ***	3.59 ***	8.70 ***	7.34 ***	6.43 ***
Limitations motrices sévères	2.89 ***	2.73 ***	2.20 ***	2.32 ***	2.23 ***	1.92 ***	4.83 ***	4.11 ***	3.56 ***
Limitations visuelles sévères	4.21 ***	3.88 ***	3.34 ***	1.19	1.23	1.35	2.19 ·	1.93 *	1.67
Limitations auditives sévères	2.17 *	1.93 *	1.76 ·	0.98	0.97	0.85	0.79	0.71	0.63
Limitations cognitives sévères	4.84 **	4.13 ***	2.59 *	3.29 *	3.19 *	3.00 ·	14.30 ***	9.53 ***	7.11 ***
Maladie chronique grave	2.11 **	1.93 ***	1.68 *	2.38 ***	2.34 ***	2.32 ***	2.48 ***	2.11 ***	1.83 **
Troubles psychiques graves	4.83 ***	4.29 ***	3.19 ***	1.51	1.47	1.13	4.97 ***	3.67 ***	2.83 **
Polylimitations modérées	1.09	0.91	0.89	2.39 *	2.39 *	1.74	0.84	0.75	0.69
Plurilimitations modérées	1.46	1.34	1.26	1.27	1.26	1.03	1.13	0.98	0.96
Limitations motrices modérées	1.59 *	1.51 *	1.38	1.70 **	1.68 **	1.67 **	1.06	0.99	0.91
Limitations visuelles modérées	1.33	1.26	1.27	0.71	0.71	0.63	0.94	0.92	0.98
Limitations auditives modérées	1.66	1.60	1.59	1.42	1.44	1.27	0.81	0.81	0.80
Limitations cognitives modérées	2.65 **	2.35 *	2.14 *	0.96	0.98	0.78	1.26	1.08	1.05
Autre	2.74 ***	2.56 ***	2.47 ***	0.92	0.89	0.90	1.42	1.24	1.18
Perturbations dans la scolarité									
Pas de perturbation		Ref	Ref		Ref	Ref		Ref	Ref
Jamais scolarisé·e		2.13	1.82		8.15 ***	8.04 ***		9.99 ***	7.13 ***
Interruption définitive de scolarité		1.23	0.93		0.78	0.59		4.22 ***	3.33 ***
Interruption temporaire de scolarité		1.39	1.23		1.29	1.23		1.55 *	1.43 ·
Autre type de perturbation de la scolarité		1.47 *	1.36 ·		0.77	0.83		0.89	0.88
Diplôme									
Aucun ou certificat d'études primaires			Ref			Ref			Ref
Brevet des collèges			0.82			0.61 ***			0.63 ***
CAP ou BEP			0.79 **			0.66 ***			0.59 ***
Baccalauréat			0.42 ***			0.50 ***			
Bac +2			0.30 ***			0.48 ***			0.20 ***
Bac +3 ou plus			0.34 ***			0.42 ***			0.23 ***
Vie en couple									
Ne vit pas en couple			Ref			Ref			Ref
Vit en couple			0.55 ***			1.45 ***			1.07

Vie avec enfant(s)									
Ne vit pas avec son/ses enfant(s)			Ref			Ref			Ref
Vit avec son/ses enfant(s)			0.82 **			0.29 ***			1.36 ***
Indéterminé			0.90			0.46 ***			1.92 ***
Profession de la mère									
Employée ou ouvrière non qualifiée	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Employée ou ouvrière qualifiée	0.81 *	0.81 *	0.89	0.79 ·	0.79 ·	0.88	0.77 *	0.78 *	0.87
Agricultrice	0.36 ***	0.36 ***	0.36 ***	1.02	1.04	0.93	0.56 *	0.58 *	0.57 *
Artisane, commerçante	1.16	1.15	1.25	1.33	1.33	1.47 *	0.62 *	0.62 *	0.70
Profession intermédiaire	0.77 *	0.77 *	0.94	0.54 **	0.53 **	0.67 *	0.80 ·	0.80 ·	1.03
CPIS ou cheffe d'entreprise	0.67 *	0.66 *	0.76	1.00	0.98	1.03	0.46 ***	0.46 ***	0.57 **
Retraitée	1.19	1.15	1.42	NA	NA	NA	0.72	0.77	0.90
Jamais travaillé ou inactive	1.00	1.00	1.00	1.06	1.06	1.13	1.34 ***	1.33 ***	1.22 *
Inconnue	1.01	1.00	0.95	1.02	1.03	0.99	0.78	0.76	0.62 *
Profession du père									
Employé ou ouvrier non qualifié	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Employé ou ouvrier qualifié	0.89	0.89	0.95	0.99	1.00	1.14	0.92	0.92	1.02
Agriculteur	0.64 *	0.64 *	0.76	0.82	0.80	0.93	0.73 ·	0.71 ·	0.84
Artisan, commerçant	0.70 **	0.70 **	0.84	0.66 ***	0.66 ***	0.82	1.05	1.06	1.26 *
Profession intermédiaire	0.78 *	0.78 *	1.05	0.68 **	0.69 **	0.91	0.81 ·	0.82 ·	1.21
CPIS ou chef d'entreprise	0.74 *	0.73 *	1.06	0.54 ***	0.54 ***	0.87	0.73 *	0.74 *	1.27 ·
Retraité	0.28	0.26 ·	0.26 ·	NA	NA	NA	2.15	2.16 ·	3.07 *
Jamais travaillé ou inactif	1.85 **	1.84 **	1.81 **	1.06	1.00	1.00	1.79 **	1.66 **	1.76 **
Inconnue	1.28 ·	1.28 ·	1.27 ·	0.81	0.81	0.86	1.41 **	1.42 **	1.42 **
Sexe									
Homme	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Femme	1.22 **	1.22 **	1.42 ***	1.18 ***	1.18 ***	1.14 *	4.37 ***	4.43 ***	4.72 ***
Tranche d'âge									
15-24 ans	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
25-39 ans	0.37 ***	0.37 ***	0.58 ***	NA	NA	NA	0.65 ***	0.66 ***	0.66 ***
40-49 ans	0.22 ***	0.22 ***	0.32 ***	NA	NA	NA	0.45 ***	0.45 ***	0.38 ***
50-64 ans	0.21 ***	0.22 ***	0.27 ***	NA	NA	NA	0.35 ***	0.35 ***	0.30 ***
Pays de naissance									
France	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Hors France	1.88 ***	1.89 ***	1.89 ***	1.13	1.11	1.14	2.08 ***	2.08 ***	1.77 ***
Pays de naissance de la mère									
France	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Hors France	1.26 *	1.26 *	1.31 *	0.77 *	0.76 *	0.83	1.13	1.14	1.16
Pays de naissance du père									
France	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Hors France	1.12	1.12	1.09	1.00	0.99	1.00	1.22 *	1.21 *	1.16

Taille de la commune									
Commune rurale			<i>Ref</i>			<i>Ref</i>			<i>Ref</i>
Moins de 20 000 habitants			1.50 ***			1.03			0.88
20 000 à 199 999 habitants			1.52 ***			1.08			1.21 ·
200 000 à 1 999 999 habitants			1.33 **			1.08			1.32 **
Paris			1.67 ·			0.62 *			1.06
Zone géographique									
Région parisienne			<i>Ref</i>			<i>Ref</i>			<i>Ref</i>
Bassin parisien			1.36			0.83			1.07
Nord			1.85 *			0.72			1.50
Est			1.48			0.63 *			1.24
Ouest			1.72 *			0.95			1.21
Sud-Ouest			1.56 ·			0.84			0.96
Centre-Est			1.21			0.72			1.37
Méditerranée			1.59 ·			0.92			1.26
Répondant·e au questionnaire (dummy)									
Personne seule	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Personne aidée	1.00	0.99	1.02	3.97 **	3.25 *	4.59 **	3.86 ***	3.36 ***	3.33 ***
Personne remplacée	1.02	0.99	0.93	2.55	2.44	2.13	6.93 ***	4.79 ***	5.11 ***
Intercepts : situation vis-à-vis de l'emploi									
En emploi	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Chômage au sens du BIT (colonnes 1, 2 et 3), retraite (colonnes 4, 5 et 6) et inactivité autre sauf études (colonnes 7, 8 et 9)	0.24 ***	0.23 ***	0.20 ***	NA	NA	NA	0.06 ***	0.06 ***	0.07 ***
Pseudo R2	0.23	0.24	0.27	0.23	0.24	0.27	0.23	0.24	0.27
Wald test	P =< 0.01	P =<0.01	P =<0.01	P =< 0.01	P =<0.01	P =<0.01	P =< 0.01	P =<0.01	P =<0.01
Effectif de l'échantillon (sans pondération)	17 715								
Effectif de la population (avec pondération)	30 183 717								

*** significatif au seuil de 1 %, ** significatif au seuil de 1 %, * significatif au seuil de 5 %, · significatif au seuil de 10 %

Champ : Français·es âgé·e·s de 15 à 64 ans, sauf étudiant·e·s, vivant en ménages en France métropolitaine. Personnes handicapées à l'âge adulte exclues de l'échantillon.

Source : Enquête emploi en continu et module ad-hoc *Insertion professionnelle des personnes handicapées*, 2011

Exemple de lecture : Selon le modèle 3 (qui contrôle variables socio-démographiques, perturbations dans la scolarité, niveau de diplôme, structure du ménage, et variables géographiques), les personnes avec des polylimitations sévères ont environ 8.5 fois plus de risques d'inactivité (sauf retraites et études) que des personnes sans handicap (RRR 8.49), tandis que les personnes avec des limitations visuelles sévères ont environ 3.3 fois plus de risques de chômage que des personnes sans handicap (RRR 3.34).

Le type de scolarité n'est pas significatif lorsque la variable « perturbation de la scolarité » est introduite, et le modèle est trop lourd pour tester un effet d'interaction entre ces deux variables

Niveau de PCS parmi les personnes en emploi

Régressions logistiques multinomiales

Modèle 1 : types de handicap + **variables socio-démographiques** + **type de scolarité**

Modèle 2 : types de handicap + variables socio-démographiques + **niveau de diplôme** + **vie en couple** + **vie avec enfant(s)**

Le ratio de risques relatifs (RRR) indique les probabilités (coefficient multiplicateur) d'être dans la catégorie professionnelle d'intérêt (agriculture, artisanat/commerce, emploi qualifié ; profession intermédiaire ; ou CPIS et direction d'entreprise) plutôt qu'être ouvrier/ouvrière ou employé·e non qualifié·e, par rapport à la modalité de référence de la variable.

La hiérarchisation des PCS est adaptée du modèle de Peugny (2007), lui-même inspiré du schéma de classes EGP.

Modalité de référence : Emploi manuel ou de service non qualifié	Agriculture, artisanat/commerce, emploi qualifié		Profession intermédiaire		CPIS et direction d'entreprise	
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2
Type de handicap (depuis l'enfance)						
Aucun	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Polylimitations sévères	1.11	1.36	0.14 ·	0.22	NA	NA
Plurilimitations sévères	0.52	0.55	0.26 ·	0.25	NA	NA
Limitations motrices sévères	0.76	0.83	0.61 *	0.81	0.14 ***	0.19 ***
Limitations visuelles sévères	0.73	0.76	0.35 *	0.40 ·	0.25 *	0.24 ·
Limitations auditives sévères	0.62 ·	0.66	0.28 **	0.32 **	0.82	1.43
Limitations cognitives sévères	0.74	0.96	NA	0.15	NA	NA
Maladie chronique grave	0.89	1.13	0.54 *	0.94	0.50 *	1.17
Troubles psychiques graves	0.74	0.94	0.49	0.86	0.13 **	0.25 ·
Polylimitations modérées	2.06	2.10	1.26	1.35	NA	NA
Plurilimitations modérées	0.72	0.69	0.76	0.72	0.27 *	0.27 *
Limitations motrices modérées	0.96	1.01	0.86	0.93	0.43 **	0.52 *
Limitations visuelles modérées	0.77	0.67	0.80	0.52 ·	0.37 *	0.27 *
Limitations auditives modérées	0.99	1.11	2.11 *	2.74 **	2.09 *	2.86 **
Limitations cognitives modérées	0.86	0.98	0.68	1.06	0.64	1.00
Autre	0.74	0.76	0.70	0.81	0.40 ***	0.53 *
Type de scolarité						
Classe ordinaire	<i>Ref</i>		<i>Ref</i>		<i>Ref</i>	
Classe spécialisée école ordinaire	1.07		0.91		NA	
Établissement spécialisé	0.53 ·		0.44		NA	
Jamais scolarisé·e	0.75		0.20		NA	

Diplôme						
Aucun ou certificat d'études primaires		<i>Ref</i>		<i>Ref</i>		<i>Ref</i>
Brevet des collèges		1.63 ***		2.96 ***		3.00 ***
CAP ou BEP		1.97 ***		2.57 ***		1.77 ***
Baccalauréat		2.82 ***		10.86 ***		11.38 ***
Bac +2		4.22 ***		48.49 ***		46.61 ***
Bac +3 ou plus		5.63 ***		87.63 ***		442.50 ***
Vie en couple						
Ne vit pas en couple		<i>Ref</i>		<i>Ref</i>		<i>Ref</i>
Vit en couple		1.08		1.05		1.33 **
Vie avec enfant(s)						
Ne vit pas avec son/ses enfant(s)		<i>Ref</i>		<i>Ref</i>		<i>Ref</i>
Vit avec son/ses enfant(s)		1.10		1.18 *		1.25 *
Indéterminé		0.63 ***		0.62 **		0.52 **
Profession de la mère						
Employée ou ouvrière non qualifiée	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Employée ou ouvrière qualifiée	1.43 ***	1.35 ***	2.00 ***	1.60 ***	2.08 ***	1.46 **
Agricultrice	1.33 ·	1.41 *	1.12	1.23	1.41	1.66 ·
Artisane, commerçante	1.44 *	1.37 ·	1.39 ·	1.07	1.69 **	1.08
Profession intermédiaire	1.52 ***	1.28 *	3.22 ***	2.01 ***	4.51 ***	2.15 ***
CPIS ou cheffe d'entreprise	1.64 **	1.50 *	2.07 ***	1.56 *	4.21 ***	2.40 ***
Retraitée	1.19	0.98	3.04	2.04	NA	NA
Jamais travaillé ou inactive	1.09	1.16 *	1.17 ·	1.21 *	1.26 *	1.14
Inconnue	0.89	1.04	1.20	1.85 **	1.18	1.75 *
Profession du père						
Employé ou ouvrier non qualifié	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Employé ou ouvrier qualifié	1.08	1.02	1.28 **	1.07	1.76 ***	1.41 **
Agriculteur	1.12	0.96	1.15	0.70 *	1.39 ·	0.71
Artisan, commerçant	1.37 **	1.20 ·	1.99 ***	1.28 ·	3.58 ***	1.90 ***
Profession intermédiaire	1.26 *	0.99	3.09 ***	1.49 **	6.07 ***	2.14 ***
CPIS ou chef d'entreprise	1.71 ***	1.31 *	5.63 ***	2.24 ***	15.18 ***	3.90 ***
Retraité	1.18	1.09	2.09	1.20	3.41 ·	1.26
Jamais travaillé ou inactif	1.02	1.01	1.32	1.25	2.06 *	1.67
Inconnue	0.93	0.98	0.96	0.97	1.74 ***	1.81 ***
Sexe						
Homme	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Femme	0.50 ***	0.43 ***	0.83 **	0.53 ***	0.41 ***	0.23 ***

Tranche d'âge						
15-24 ans	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
25-39 ans	2.43 ***	2.17 ***	3.30 ***	2.38 ***	8.05 ***	3.93 ***
40-49 ans	3.10 ***	3.30 ***	3.51 ***	4.69 ***	11.68 ***	13.00 ***
50-64 ans	3.32 ***	4.14 ***	3.73 ***	7.28 ***	14.24 ***	24.75 ***
Pays de naissance						
France	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Hors France	0.48 ***	0.55 ***	0.27 ***	0.27 ***	0.43 ***	0.34 ***
Pays de naissance de la mère						
France	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Hors France	1.13	1.18 *	1.29 **	1.33 **	1.18 ·	1.15
Répondant·e au questionnaire (dummy)						
Personne seule	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Personne aidée	2.11 ·	1.83	NA	NA	0.59	0.29
Personne remplacée	2.06	1.93	0.28	0.29	2.20	2.88
Intercepts : niveau de PCS						
Emploi manuel ou service non qualifié	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref	Ref
Agriculture, artisanat/commerce, emploi qualifié (colonnes 1 et 2) ou Profession intermédiaire (colonnes 3 et 4) ou CPIS et direction d'entreprise (colonnes 5 et 6)	0.86	0.43 ***	0.21 ***	0.04 ***	0.04 ***	0.01 ***
Pseudo R2	0.08	0.21	0.08	0.21	0.08	0.21
Wald test	P =<0.01	P =<0.01	P =<0.01	P =<0.01	P =<0.01	P =<0.01
Effectif de l'échantillon (sans pondération)	12 587					
Effectif de la population (avec pondération)	22 256 201					

*** significatif au seuil de 1 %, ** significatif au seuil de 1 %, * significatif au seuil de 5 %, · significatif au seuil de 10 %

Champ: Français·es en emploi, âgé·e·s de 15 à 64 ans, vivant en ménages en France métropolitaine. Personnes handicapées à l'âge adulte exclues de l'échantillon.

Source : Enquête emploi en continu et module ad-hoc *Insertion professionnelle des personnes handicapées*, 2011

Exemple de lecture : Selon le modèle 2 (qui contrôle variables socio-démographiques, niveau de diplôme, et structure du ménage), parmi la population en emploi, les personnes handicapées depuis l'enfance avec des limitations motrices sévères ont environ 5 fois moins de chances (RRR = 0.19) que des personnes sans handicap d'occuper un emploi de cadre plutôt qu'un emploi non qualifié.

Facteurs testés mais non significatifs : pays de naissance du père ; perturbations dans la scolarité

Non inclus : ZEAT ; taille de la commune

Le type de scolarité n'est plus significatif une fois la variable « diplôme » introduite.

Revenus du travail parmi les personnes en emploi

Régressions logistiques ordonnées avec postulat de proportionnalité des chances.

Modèle 1 : types de handicap + variables socio-démographiques + variables de scolarité

Modèle 2 : types de handicap + variables socio-démographiques + variables de scolarité + niveau de diplôme + vie en couple + vie avec enfant(s) + ZEAT

Modèle 3 : types de handicap + variables socio-démographiques + niveau de diplôme + vie en couple + vie avec enfant(s) + ZEAT + caractéristiques de l'emploi + milieu de travail

L'odd ratio (OR) indique les probabilités (coefficient multiplicateur) de passer à la catégorie supérieure de revenus (plutôt que n'importe quelle tranche de revenus précédente), par rapport à la modalité de référence de la variable.

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Type de handicap (depuis l'enfance)			
Aucun	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Polylimitations sévères	0.36 **	0.57	0.92
Plurilimitations sévères	0.38 ***	0.42 ***	0.53 *
Limitations motrices sévères	0.46 ***	0.56 ***	0.77 ·
Limitations visuelles sévères	0.34 ***	0.40 **	0.59 ·
Limitations auditives sévères	0.68	1.00	0.73 ·
Limitations cognitives sévères	0.42 **	0.58 ·	0.66
Maladie chronique grave	0.70 *	1.08	1.08
Troubles psychiques graves	0.30 ***	0.48 *	0.58 ·
Polylimitations modérées	0.54	0.56	0.92
Plurilimitations modérées	0.51 **	0.55 *	0.74
Limitations motrices modérées	0.79 ·	0.96	1.13
Limitations visuelles modérées	0.60	0.69	0.83
Limitations auditives modérées	0.69	0.74	0.71
Limitations cognitives modérées	1.03	1.49	1.41
Autre	0.60 **	0.68 *	0.76 ·
Type de scolarité			
Classe ordinaire	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	
Classe spécialisée école ordinaire	0.80	1.18	
Établissement spécialisé	0.30 ***	0.48 ***	
Perturbations dans la scolarité			
Pas de perturbation	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	
Jamais scolarisé·e	0.50	0.67	
Interruption définitive de scolarité	0.39 **	0.43 **	
Interruption temporaire de scolarité	0.72 *	0.68 *	
Autre type de perturbation de la scolarité	1.02	0.98	
Diplôme			
Aucun ou certificat d'études primaires		<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Brevet des collèges		2.00 ***	1.61 ***
CAP ou BEP		1.83 ***	1.47 ***
Baccalauréat		3.15 ***	1.86 ***
Bac +2		6.55 ***	2.80 ***
Bac +3 ou plus		14.24 ***	3.06 ***
Milieu de travail			
Milieu ordinaire			<i>Ref</i>
Milieu protégé			0.07 ***
Profession			
Employé·e ou ouvrier/ouvrière non qualifié·e			<i>Ref</i>
Employé·e ou ouvrier/ouvrière qualifié·e			1.79 ***
Agriculteur/Agricultrice			0.09 **
Artisan·e, commerçant·e			0.33 **
Profession intermédiaire			3.56 ***
CPIS ou chef·fe d'entreprise			20.58 ***
Temps de travail			
Temps plein			<i>Ref</i>
Entre 80% à 100%			0.37 ***
Entre 50% et 80%			0.07 ***
Moins de 50%			0.01 ***

Secteur			
Secteur privé ou associatif			<i>Ref</i>
Secteur public			0.94
À son compte, pour sa famille, ou chef-fe d'entreprise			1.60 ·
Particulier			0.54 ***
Vie en couple			
Ne vit pas en couple		<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Vit en couple		1.33 ***	1.31 ***
Vie avec enfant(s)			
Ne vit pas avec son/ses enfant(s)		<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Vit avec son/ses enfant(s)		1.12 *	1.19 **
Indéterminé		0.79	0.99
Profession de la mère			
Employée ou ouvrière non qualifiée	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Employée ou ouvrière qualifiée	1.25 **	1.04	0.95
Agricultrice	1.06	1.19	1.03
Artisane, commerçante	1.19	1.10	1.01
Profession intermédiaire	1.65 ***	1.15 ·	1.03
CPIS ou cheffe d'entreprise	1.48 **	1.07	0.91
Retraîtée	1.82	1.04	1.76
Jamais travaillé ou inactive	0.92	0.91	0.90 ·
Inconnue	0.90	0.96	0.81
Profession du père			
Employé ou ouvrier non qualifié	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Employé ou ouvrier qualifié	1.35 ***	1.22 **	1.26 ***
Agriculteur	1.00	0.81 ·	1.13
Artisan, commerçant	1.66 ***	1.24 *	1.38 ***
Profession intermédiaire	2.17 ***	1.22 **	1.21 *
CPIS ou chef d'entreprise	3.31 ***	1.48 ***	1.45 ***
Retraité	0.60	0.38 ·	0.72
Jamais travaillé ou inactif	0.81	0.76	0.94
Inconnue	1.14	1.10	1.09
Sexe			
Homme	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Femme	0.39 ***	0.29 ***	0.47 ***
Tranche d'âge			
15-24 ans	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
25-39 ans	5.04 ***	3.71 ***	3.63 ***
40-49 ans	7.69 ***	7.85 ***	6.99 ***
50-64 ans	8.83 ***	10.62 ***	9.19 ***
Pays de naissance			
France	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Hors France	0.71 ***	0.71 ***	0.85 ·
Pays de naissance du père			
France	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Hors France	0.90	0.82 **	0.85 *
Zone géographique			
Région parisienne		<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Bassin parisien		0.57 ***	0.70 ***
Nord		0.45 ***	0.64 ***
Est		0.60 ***	0.77 **
Ouest		0.42 ***	0.54 ***
Sud-Ouest		0.34 ***	0.45 ***
Centre-Est		0.64 ***	0.81 *
Méditerranée		0.55 ***	0.64 ***
Répondant·e au questionnaire (dummy)			
Personne seule	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>	<i>Ref</i>
Personne aidée	1.86	1.67	2.66
Personne remplacée	1.48	1.26	1.05

Intercepts: tranche de revenus			
Moins de 6000 6000 - 10000	0.15 ***	0.16 ***	0.06 ***
6000 - 10000 10000 - 15000	0.47 ***	0.53 ***	0.36 ***
10000 - 15000 15000 - 20000	1.54 *	1.89 ***	2.21 ***
15000 - 20000 20000 - 25000	6.09 ***	9.04 ***	15.17 ***
20000 - 25000 25000 - 30000	15.31 ***	26.76 ***	56.05 ***
25000 - 30000 30000 - 35000	28.79 ***	55.89 ***	140.22 ***
30000 - 35000 35000 - 50000	51.94 ***	109.89 ***	320.97 ***
35000 - 50000 50000 - 100000	161.80 ***	388.23 ***	1344.29 ***
50000 - 100000 Plus de 100000	1395.24 ***	3669.59 ***	13848.11 ***
Pseudo R2	0.06	0.11	0.21
Wald test	p= < 2.22 e-16	p= < 2.22 e-16	p= < 2.22 e-16
Effectif de l'échantillon (sans pondération)	12 159		
Effectif de la population (avec pondération)	21 384 536		

*** significatif au seuil de 1 %, ** significatif au seuil de 5 %, * significatif au seuil de 10 %, · significatif au seuil de 10 %

Champ : Français-es en emploi, âgé·e·s de 15 à 64 ans, vivant en ménages en France métropolitaine. Personnes handicapées à l'âge adulte exclues de l'échantillon, de mêmes que celles refusant de répondre aux questions sur les revenus et celles cumulant un revenu de travailleur indépendant et un salaire.

Source : Enquête emploi en continu et module ad-hoc *Insertion professionnelle des personnes handicapées*, 2011

Exemple de lecture : Selon le modèle 3 (qui contrôle variables socio-démographiques, niveau de diplôme, structure du ménage, ZEAT, et caractéristiques de l'emploi), parmi la population en emploi, les personnes handicapées depuis l'enfance avec des troubles psychiques graves ont presque 2 fois moins de chances (OR = 0.58) que des personnes sans handicap d'avoir des revenus du travail supérieurs ou égaux à 6 000 euros/an plutôt qu'inférieurs (ou, de la même manière d'avoir des revenus du travail supérieurs ou égaux à 10 000 euros/an plutôt qu'inférieurs).

Facteurs testés mais non significatifs : pays de naissance de la mère ; taille de la commune.

Les prestations perçues concernent une trop faible part de l'échantillon pour être incluses. Le type de scolarité et le temps de scolarité ne sont plus significatifs une fois la variable « milieu protégé » introduite.



U-PC
Université Sorbonne
Paris Cité

Le LIEPP (Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques) est un laboratoire d'excellence (Labex). Ce projet est distingué par le jury scientifique international désigné par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Il est financé dans le cadre des investissements d'avenir.

(ANR-11-LABX-0091, ANR-11-IDEX-0005-02)

www.sciencespo.fr/liepp

A propos de la publication

Procédure de soumission :

Rédigé par un ou plusieurs chercheurs sur un projet en cours, le *Working paper* vise à susciter la discussion scientifique et à faire progresser la connaissance sur le sujet étudié. Il est destiné à être publié dans des revues à comité de lecture (peer review) et à ce titre répond aux exigences académiques. Les textes proposés peuvent être en français ou en anglais. En début de texte doivent figurer : les auteurs et leur affiliation institutionnelle, un résumé et des mots clefs.

Le manuscrit sera adressé à : liepp@sciencespo.fr

Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses n'engagent que leurs auteurs.

Directeur de publication :

Bruno Palier

Comité de rédaction :

Andreana Khristova, Juliette Seban

Sciences Po - LIEPP
27 rue Saint Guillaume
75007 Paris - France
+33(0)1.45.49.83.61
liepp@sciencespo.fr

